

**ORSTOM**  
**Centre de Petit-Bassam**

**GIDIS-CI**

Eric LEONARD

**Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans  
le Sud-Ouest ivoirien: une typologie des systèmes de production.**

Juillet 1993.

## Sommaire

<b>Introduction:</b> Facteurs de différenciation, critères de typologie.	3
<b>Première partie:</b> Accès aux facteurs de production et différenciation des systèmes de production cacaoyère.	7
1- Les systèmes semi-intensifs en capital.	7
2- Les systèmes intensifs en travail.	11
2.1. Les systèmes intensifs en travail et en capital.	12
2.2. Les systèmes intensifs en travail.	13
3- Les systèmes semi-extensifs.	15
4- Les systèmes extensifs.	17
5- Les planteurs en phase d'installation.	18
6- Les métayers "abusan".	20
<b>Deuxième partie:</b> Ajustement des systèmes de production cacaoyère aux variations des prix des produits agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien.	23
1- Quelques considérations théoriques: emploi et optimisation des facteurs de production.	23
2- Impact de la baisse des prix garantis sur la gestion des plantations.	26
2.1. Pour les systèmes de production semi-intensifs en capital.	26
2.2. Pour les systèmes de production intensifs en travail et en capital.	27
2.3. Pour les systèmes de production intensifs en travail.	27
2.4. Pour les systèmes de production semi-extensifs.	28
2.5. Pour les systèmes de production extensifs.	29
3- Conséquences prévisibles de la politique d'achat à la qualité entreprise au cours de la campagne 1992-1993.	30
3.1. Modalités d'application.	30
3.2. Impact de la politique d'achat à la qualité sur les différents systèmes de production.	31
3.3. Implications sur la filière.	34
<b>Troisième partie:</b> La reproduction sur le long terme des exploitations cacaoyères: replantation, diversification, reconversion.	37
1- Les systèmes spécialisés sur les productions vivrières ou maraîchères.	39
1.1. Les systèmes autochtones de polyculture vivrière-élevage.	39
1.2. Les systèmes spécialisés sur la culture commerciale de l'igname.	40
1.3. Les systèmes spécialisés sur l'exploitation des bas-fonds (riziculture et maraîchage).	41

*Les systèmes de production agricole du Sud-Ouest ivoirien*

2- Les systèmes spécialisés sur la production d'agrumes.	44
2.1. Les exploitations de type capitaliste.	46
2.2. Les grandes et moyennes exploitations familiales.	47
2.3. Les planteurs en phase d'installation ou de reconversion	48
3- Les systèmes spécialisés sur la production de palmistes.	50
3.1. Les exploitations de type capitaliste.	51
3.2. Les exploitations familiales strictement spécialisées sur la production de palmistes.	52
3.3. Les systèmes mixtes de plantations.	53
3.4. Les paysans en phase d'installation ou de reconversion.	54
<b>Bibliographie</b>	57
<b>Annexes</b>	58

## **Introduction:**

### **Facteurs de différenciation, critères de typologie.**

Tout essai de caractérisation des exploitations agricoles du Sud-Ouest ivoirien doit évidemment prendre en compte les conditions particulières qui ont marqué le développement de l'économie de plantation dans cette région. Il ne s'agit pas de présenter une photographie prise à l'instant "t" des exploitations agricoles, mais de les situer dans un cadre dynamique, qui correspond à la mise en place d'un front pionnier et à sa stabilisation progressive, puis à une phase de saturation foncière qui coïncide avec une chute rapide et prolongée des prix agricoles.

Les conditions du développement du front pionnier ont mis en évidence certains facteurs déterminants dans les mécanismes de différenciation qui modèlent la société agraire. Ils correspondent à un accès inégal aux facteurs de production que sont la terre et la main d'œuvre, mais aussi, dès la phase pionnière et plus encore en phase de saturation foncière, le capital (monétaire d'abord et celui que constitue la plantation ensuite). Cet accès différencié détermine la mise en place de stratégies économiques distinctes, tant au cours de la période de fortes disponibilités foncières et de prix élevés du cacao qu'à l'occasion de la crise que traverse actuellement l'économie ivoirienne.

Les critères pris en compte pour établir la typologie sont ceux qui traduisent au mieux cet accès sélectif aux facteurs de production ou qui reflètent des orientations économiques divergentes. En fonction de cet objectif, la région étudiée inclue deux zones distinctes quant aux conditions de mise en place du peuplement et de l'économie de plantation. La première correspond à l'aire d'expansion du front pionnier dans les années 1970-80 (sous-préfecture de Méadji). Il s'agit d'une zone où les exploitations agricoles se sont spécialisées presque exclusivement sur la production cacaoyère, au point de mettre en question leur auto-suffisance alimentaire, où les plantations sont encore jeunes (moins de 20 ans), et où les alternatives économiques sont donc réduites. A l'inverse, l'arrière pays de la sous-préfecture de Sassandra présente la caractéristique d'avoir été intégré beaucoup plus précocement à l'économie nationale et internationale, les mouvements migratoires y ont été moins violents et surtout, nombre d'exploitations, déjà anciennes, y sont engagées dans un processus de reconversion économique. Le suivi parallèle d'exploitations dans ces deux zones permet donc d'aborder avec davantage de précision le problème de la reproduction d'une société agraire et d'une économie de plantation dans une situation de crise économique et sociale aiguë.

Deux variables s'imposent d'emblée pour orienter la constitution d'une typologie: la spécialisation économique (sur la culture cacaoyère en phase pionnière puis, avec la saturation foncière et le vieillissement des vergers, vers les productions vivrières ou maraîchères, celles d'agrumes ou de palmistes); et la taille des exploitations (avec une stratification par classes de superficie, de 1 à 5 hectares, de 5 à 12 hectares, de 12 à 20 et plus de 20 hectares).

La classification par superficie présente toutefois l'inconvénient de masquer la mise en œuvre de stratégies variées au sein d'un groupe d'exploitations de tailles similaires pour faire face au double problème de la saturation foncière et de la chute des prix du café et du cacao. En fonction du niveau d'accumulation atteint par les planteurs (qui est en partie lié aux rentes de fertilité, pluviométrie, dont ils bénéficient) de leur position par rapport aux marchés des produits, du foncier ou du travail, les réactions face à la crise seront bien sûr différentes. Il devient en particulier intéressant d'évaluer les niveaux d'intensification atteints sur les exploitations ainsi que l'impact des ajustements en cours sur les itinéraires techniques. Pour cela, plusieurs variables sont pertinentes:

- la superficie cultivée rapportée au nombre d'actifs employés sur l'exploitation<sup>1</sup>. Se pose alors le problème d'évaluer avec suffisamment de précision le niveau réel de la main d'œuvre familiale et salariée présente sur l'exploitation, au-delà de la multiplicité des formes de travail (salariés mensuels, "6 mois", contractuels à la tâche, journaliers payés en numéraires ou en produits comme lors de la récolte du riz, pour les salariés; travail féminin, aide saisonnière des enfants scolarisés, ou des "petits frères" qui ont obtenu une plantation en métayage mais qui participent à l'occasion aux travaux sur l'exploitation, pour la main d'œuvre familiale non rémunérée).

L'apport réel en travail des actifs familiaux ou des métayers varie sensiblement en fonction du statut alloué à chacun. La force de travail du chef de famille a été évaluée généralement à 1 unité de main d'œuvre (UMO) lorsqu'il s'emploie à temps complet sur l'exploitation. Pour les femmes, dont une grande partie du temps de travail est consacrée aux tâches domestiques (corvées d'eau et de bois de chauffe, préparation des repas etc.), des valeurs variant entre 0,5 et 0,7 UMO suivant les cas ont été adoptées. La participation réelle des métayers abusans fluctue également en fonction des contrats et de l'état des plantations qui leur sont allouées: en général, le taux d'exploitation de cette main d'œuvre s'accroît avec le potentiel productif des cacaoyères (voir la suite de cette partie). Rapportée au travail fourni par un "actif permanent" (280 à 300 jours de travail par an), cette participation peut varier entre 0,4 et 0,7 UMO. Enfin, le travail réalisé par les actifs familiaux occasionnels, les journaliers et les contractuels a été évalué en fonction de sa durée et de sa difficulté (par exemple, le sarclage d'un hectare de cacaoyère, payé 10 000 F cfa représente 2 semaines de travail pour un homme seul, la défriche d'un hectare de brousse, facturée 15 000 F équivaut à 3 semaines). Il est bien évident que de telles évaluations ne sont pas exemptes d'approximations, mais leur confrontation avec le discours des producteurs et les itinéraires techniques relevés pour chaque exploitation permet de minimiser les risques d'erreur.

- une autre indication du degré d'intensification est fournie par la valeur du capital constant (charges proportionnelles + consommation annuelle de capital fixe) investi sur l'exploitation. A ce niveau se pose le problème d'une évaluation précise du capital que représente la plantation. Sa prise en compte induirait de fortes disparités entre les exploitations du fait que cet investissement en travail a été amorti en grande partie par les cultures vivrières pratiquées en association lors de la mise en place de la plantation. Face aux difficultés et aux importantes approximations que de tels calculs impliqueraient, le "capital-plantation" n'a donc pas été pris en compte dans les charges des exploitations. Afin de permettre les comparaisons au-delà de la taille des unités de production, c'est la consommation de capital rapportée à la superficie cultivée (Cc/SAU), qui a été considérée.

Enfin, la constitution d'une typologie et les comparaisons entre les différents groupes d'exploitations n'ont de sens que si l'on parvient à en chiffrer les performances économiques au travers de 4 variables: le produit brut, la productivité du travail (valeur ajoutée rapportée au nombre total d'actifs), la valeur ajoutée par hectare cultivé et le revenu net par actif familial qui constitue, à priori la variable que les planteurs cherchent à optimiser.

Le produit brut est calculé en tenant compte de la production commercialisée (ce qui n'est pas toujours aisé, en particulier lorsqu'il s'agit de cultures vivrières, vendues en petites quantités au long de l'année, pour lesquelles la mémoire des planteurs et de leurs femmes n'est pas toujours infallible), mais aussi de la part des cultures vivrières qui est auto-consommée. Ce qui ne laisse pas de poser des problèmes quant à la valeur à attribuer à cette production auto-consommée: valeur nominale sur les marchés, qui varie

---

<sup>1</sup> Superficie cultivée et non pas superficie totale, dans la mesure où les friches et réserves foncières sont rarement connues avec précision. Les disponibilités foncières sont néanmoins prises en compte au travers des rentes (positives ou négatives) qui jouent sur les comptes d'exploitation et des perspectives qu'elles laissent au producteur.

## Critères de typologie

au cours de l'année, ou valeur au moment de la récolte, donc en période de bas prix, qui est la solution qui a été retenue dans la mesure où l'objectif des petits planteurs (pour lesquels la production vivrière intervient de façon importante dans la constitution du revenu) est généralement d'assurer en premier lieu l'auto-suffisance de la famille. Pour éviter des erreurs liées aux conditions particulières d'une année donnée (climatologie, frais exceptionnels empêchant l'emploi de main d'œuvre en temps voulu), des rendements moyens ont été considérés en fonction du type de terres sur lesquelles sont cultivés les produits vivriers (par exemple, 10 à 12 tonnes d'ignames sur un sol forestier, mais la moitié seulement sur un recru herbacé de 2 ou 3 ans et 8 tonnes sur des "jachères" de plus de 5 ans).

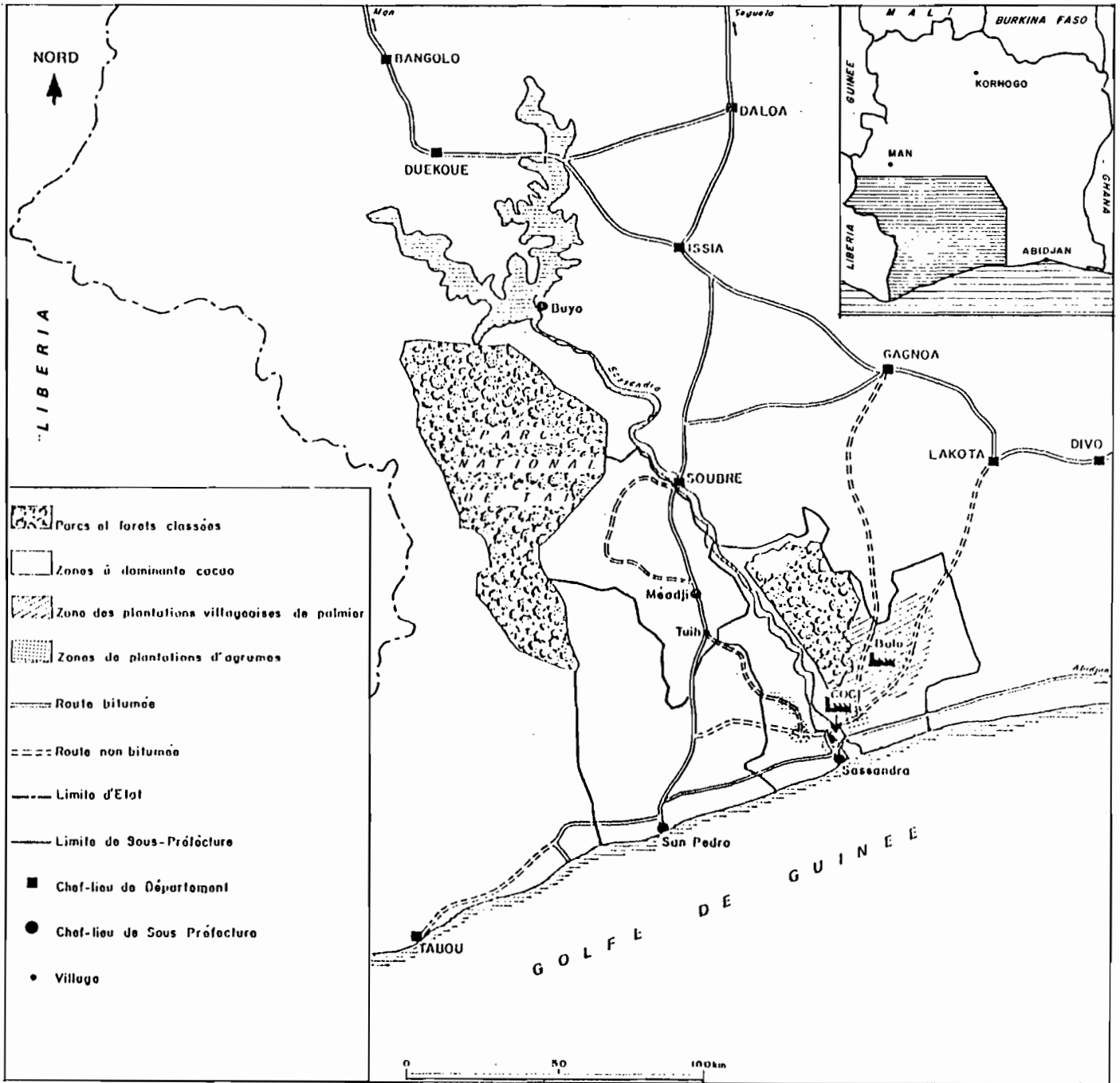
La valeur ajoutée est calculée en retranchant au produit brut le capital constant consommé sur l'exploitation, et le revenu net en soustrayant à la valeur ajoutée le total des charges salariales (qui inclue le coût de l'alimentation des métayers et des travailleurs salariés, 200 F cfa environ par jour et par personne). Ces résultats économiques, la productivité du travail agricole et le revenu net par actif familial, ont été considérés en référence à un *seuil de reproduction* théorique, qui correspond au niveau de rémunération en-deçà duquel le paysan est tenté de sacrifier l'entretien de son exploitation, voire d'abandonner à la friche une partie des plantations, au profit des possibilités d'emploi salariés qui existent dans la région. Le capital d'exploitation, le "capital-plantation" en particulier, vieillit alors plus rapidement et se dégrade. A terme, cette "décapitalisation" compromet la reproduction de l'exploitation agricole et la survie de la famille.

Pour une famille nucléaire de deux adultes et trois ou quatre enfants, les besoins d'entretiens peuvent grossièrement être estimés de la façon suivante: 700 à 800 kg de riz blanc (120 000 F cfa), 2000 F par semaine pour les achats de poisson séché, d'huile, de savon et de pétrole (environ 105 000 F cfa par an), 20 à 25 000 F pour le renouvellement des outils (3 ou 4 machettes et autant de limes) et des semences, enfin 40 à 50 000 F cfa pour renouveler les vêtements, payer les frais éventuels de scolarité, de pharmacie etc. On arrive ainsi à un seuil d'environ 300 000 F cfa par an et par famille, qui correspond à une productivité du travail de 200 000 F par actif permanent si l'on considère que la femme est accaparée la moitié de la journée par les tâches domestiques et de portage. C'est cette valeur de 200 000 F cfa qui a été adoptée pour situer le seuil de reproduction et évaluer les performances économiques des différents systèmes de production.

Il est évident que ce seuil peut varier d'un producteur à l'autre, en particulier lorsqu'il s'agit de paysans d'origine soudanienne (burkinabé ou malienne), dont la force de travail se reproduit en partie dans le village d'origine, à un moindre coût. Pour les exploitations installées de longue date en zone forestière, ces besoins ont cependant tendance à se niveler, et depuis 1988 le nivellement se fait par le bas, par la réduction des dépenses (sociales et de santé notamment, mais aussi alimentaires) qui étaient autrefois considérées comme "incompressibles". Ainsi, le seuil de 300 000 F cfa par famille, qui pouvait être considéré comme valide en 1991-92, s'est peut-être abaissé au cours de la campagne suivante, après la mise en place de la politique d'achat du cacao à la qualité (voir la troisième partie).

En résumé, cette tentative de classification repose donc sur la prise en compte des variables suivantes: type de spécialisation agricole; taille des exploitations; degré d'intensification (au travers de la superficie par actif, de la consommation de capital par hectare et des charges salariales par hectare); productivité du travail; et revenu net par actif familial. Elle a été réalisée à partir d'un échantillon de 152 producteurs agricoles (plus dix métayers), installés dans les sous-préfectures de Méadji, Sassandra et San Pedro. Dans la conduite des enquêtes, il a été recherché une diversité maximale de situations, tant dans la taille et l'orientation économique des exploitations, que dans leur enclavement ou proximité par rapport aux marchés et aux centres de transformation des produits agricoles, leur accès aux facteurs de production, les contraintes agronomiques ou climatiques qu'elles rencontrent etc... Cet échantillon n'est donc pas issu d'un tirage aléatoire mais d'un choix raisonné.

Les systèmes de production agricole du Sud-Ouest ivoirien



Situation de la zone d'étude dans le cadre géographique de l'Ouest ivoirien

**Première partie:**

**Accès aux facteurs de production et différenciation des systèmes de production cacaoyère.**

Tant que des terres forestières sont disponibles, et même en situation de forte pression foncière, la culture cacaoyère demeure l'objectif prioritaire des paysans, d'une part parce qu'elle bénéficie d'un prestige et d'infrastructures de commercialisation que la crise des années 1988-1989 ont peu affecté, d'autre part parce que les techniques de plantation en association avec les productions vivrières permettent de rentabiliser rapidement le travail investi, tout en "marquant" l'appropriation du sol. Le choc qui a suivi la politique de rétention des ventes et la chute des prix garantis en 1988-89 a cependant eu des répercussions profondes sur l'organisation des systèmes de production cacaoyère et a déterminé la mise en œuvre de stratégies différenciées visant à maintenir la rémunération du travail familial.

Ces stratégies ne recourent pas exactement la stratification en fonction de l'origine ethnique des planteurs ou de la taille des exploitations qui était valide au cours de la phase pionnière (RUF, 1988): la saturation foncière et le coût d'accès à la terre privent aujourd'hui les pionniers d'une main d'œuvre bon marché qui était à l'origine d'une forte différenciation. Certains planteurs baoulé se trouvent aujourd'hui dans une situation plus défavorable que leurs voisins Bakwé qui peuvent au moins jouer de leur contrôle sur d'importantes friches pour capter une main d'œuvre à la recherche de terres où cultiver le vivrier. Seuls quelques planteurs burkinabé bénéficient encore d'une aide familiale importante, mais celle-ci se fait plus rare à mesure que les possibilités d'accéder au statut de planteur s'amenuisent. Face au coût croissant des facteurs de production, on observe donc des exploitations de tailles et d'origines différentes adopter des systèmes de production similaires. C'est donc davantage en fonction de la capacité de chaque planteur à faire face au renchérissement du coût relatif des facteurs de production (main d'œuvre, terre, intrants) et à maintenir un certain niveau de production cacaoyère, que s'établit cette typologie.

**1- Les systèmes semi-intensifs en capital (groupe C I).**

Un tel système de production est généralement mis en place sur des exploitations de grande taille (20 à près de 200 hectares) qui se sont spécialisées exclusivement sur la production cacaoyère: les ventes de vivrier sont exceptionnelles et la production alimentaire ne représente pas plus de 15% du produit brut agricole. Il s'agit d'un groupe homogène de par les structures d'exploitation et les trajectoires de ses membres, que l'on pourrait caractériser, pour reprendre une terminologie marxiste, de "grands planteurs capitalistes".

Il est composé en majorité de planteurs d'origine akan, Baoulé ou Abron, qui se sont installés dans la région de Soubré dans les premières années de mise en place du front pionnier (1967-1973). Cette implantation précoce leur a donné accès à des superficies très importantes, obtenues pour un coût dérisoire: contre 1 casier de vin et une bouteille de gin, on obtenait près de Soubré entre 3 et 4000 hectares de forêt "noire" en 1967-68, de 100 à 300 hectares en 1970-71, et encore 30 à 50 hectares en 1973. Tous sont arrivés de surcroît avec un capital substantiel (provenant d'une plantation exploitée dans leur région d'origine, de revenus salariés ou d'appuis familiaux) grâce auquel ils ont pu mettre rapidement leur domaine en valeur (le rythme annuel de plantation s'élevait en moyenne à 4 hectares au cours de la phase d'installation) et devancer ainsi l'afflux des migrants. Leur situation d'intermédiaires avec les autochtones Bakwé leur a ensuite permis de bénéficier d'une rente en travail importante de la part des colons qu'ils ont aidé à s'installer.



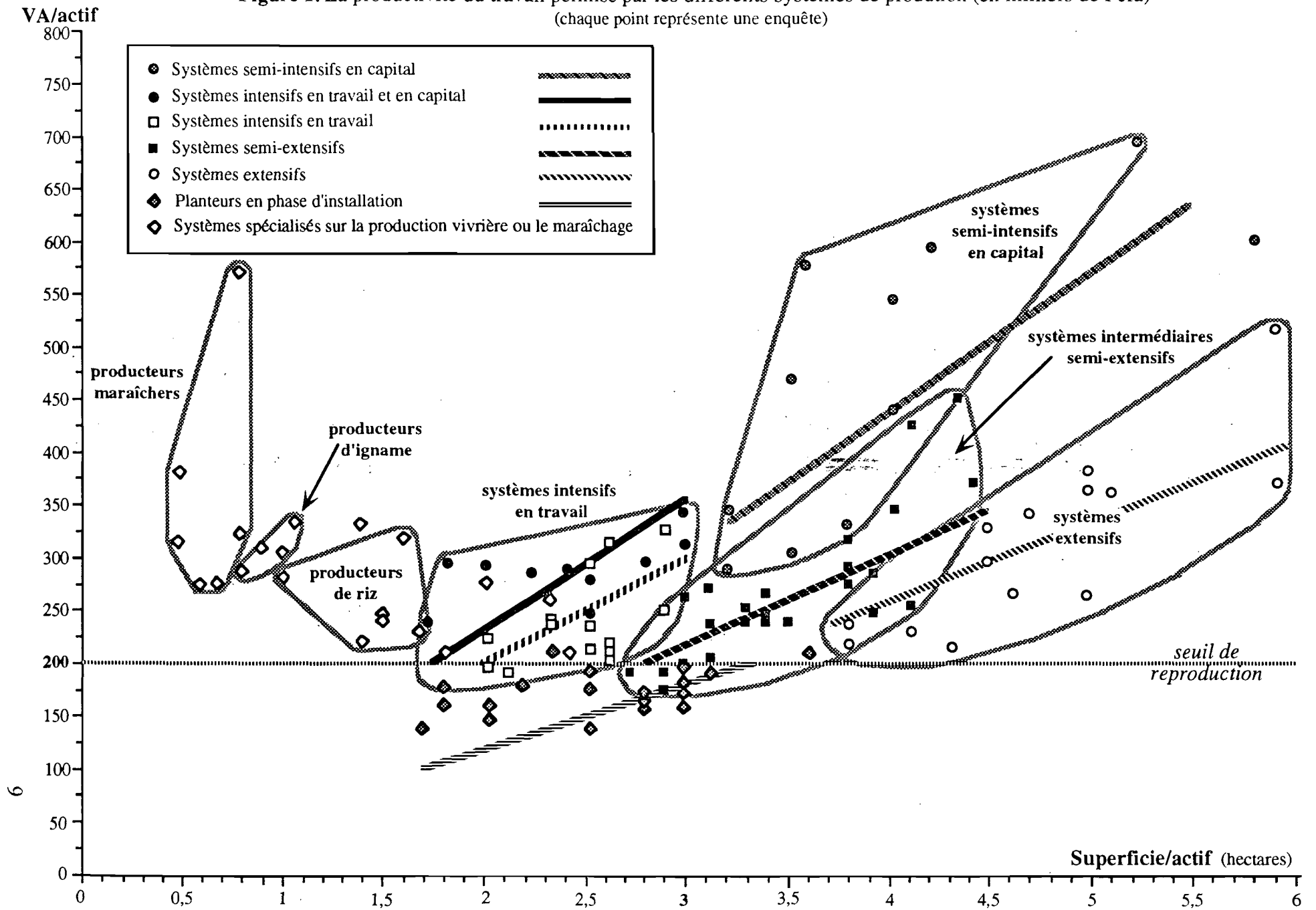
**Tableau 1:** Les systèmes de production cacaoyère identifiés dans le Sud-Ouest ivoirien.  
(en comparaison, les systèmes spécialisés sur les productions vivrières ou maraîchères)

	Systèmes spécialisés sur la production cacaoyère						Systèmes vivriers ou maraîchers (V)
	semi-intensifs en capital (C I)	intensifs en travail et en capital (C II)	intensifs en travail (C III)	semi-extensifs (C IV)	extensifs (C V)	planteurs en phase d'installation (C VI)	
Sup. cultivée (ha)	20-180 (62)	5-13 (9,2)	4-15 (7,5)	5-35 (13)	10-35 (18)	1,5-5 (4)	1-5 (2,7)
Sup. plantations	18-175 (60)	3-10 (6,5)	3-12 (4,5)	4-30 (11,5)	8-30 (15)	1-3 (2)	0-3 (0,6)
Actifs familiaux	1-9 (4)	1,5-4 (2,7)	1,5-4 (2,4)	1,5-4 (2,2)	1,5-3 (2)	1-2 (1,5)	1-2 (1,4)
UMO salariées	3-25 (11)	0-4 (1,1)	0-3 (0,7)	0-5 (1,5)	0-5 (1,2)	0	0-1 (0,3)
Sup. par actif	3-6	1,7-3	2-3	3-4,5	4-6	1,5-3,5	0,5-3
Capital const/ha*	16,5	13,3	5,3	5,4	2,8	6	46
Produit Brut*	9100	1200	875	1285	1125	300	578
VA/UMO*	420	280	240	268	298	175	293
VA/ha cultivé*	120	120	100	77	65	70	272
Rev./actif fam.*	1600	335	257	335	375	171	321
Nb enquêtes	11	12	14	24	14	20	22

\* en milliers de Francs cfa.

Source: Enquêtes auprès des producteurs.

**Figure 1: La productivité du travail permise par les différents systèmes de production (en milliers de Fcfa)**  
(chaque point représente une enquête)



Une minorité d'origine burkinabé (4 planteurs sur les 11 qui composent l'échantillon) intègre aujourd'hui ce groupe. Il s'agit de planteurs arrivés plus tardivement (après 1975) ou qui se sont installés sans capital ni appui "politique", ce qui les a empêché d'accéder à des superficies comparables. Mais en s'appuyant sur une main d'œuvre familiale abondante et en s'implantant les premiers dans les diverticules les plus enclavés du front pionnier (parfois à l'intérieur des domaines classés par l'Etat), ce qui leur permettait de se placer en "tuteurs" des nouveaux arrivants originaires de leur village et de bénéficier de leur aide, ils sont parvenus à constituer des exploitations de 20 à 40 hectares.

Ce groupe se caractérise aujourd'hui par l'existence de fortes contraintes foncières (la totalité de la superficie disponible a été plantée de cacaoyers et les cultures vivrières ne sont souvent plus pratiquées que dans les "espaces manquants" des plantations voire, grâce à l'introduction de l'igname *cocoa-sié*, sous les plantations) et sa dépendance presque exclusive vis à vis des revenus cacaoyers. Il s'agit donc d'une catégorie de planteurs particulièrement sensible à l'actuelle dégradation des prix du cacao et les stratégies mises en place visent essentiellement à en atténuer les effets sans remettre en cause l'orientation générale du système de production: il s'agit de *maximiser l'indice de rentabilité du capital constitué par l'importante superficie plantée*.

L'existence d'un important volant de main d'œuvre permanente (salariés annuels, enfants ou "petits frères") ou semi-permanente (métayers abusés, salariés pour "6 mois") garanti une certaine souplesse dans la gestion de la force de travail et des itinéraires techniques. Car la superficie par actif est élevée et généralement supérieure à la moyenne régionale (entre 3,5 et 6 hectares), sans qu'apparemment l'entretien des plantations et les cultures vivrières n'en soient affectés. Il faut y voir un effet de la capacité de ces planteurs à mobiliser ponctuellement une main d'œuvre importante et souvent bénévole (en particulier celle des colons que ces planteurs ont aidé à s'installer et celle des familles de leurs métayers) et à réaliser des taux de plus-value très importants dans l'exploitation de la main d'œuvre salariée (généralement entre 150 et plus de 200%)<sup>2</sup>. Cette souplesse leur a sans doute permis d'atténuer le choc lié au renchérissement du coût relatif de la main d'œuvre qui a entraîné le licenciement d'une partie des salariés annuels et des "6 mois", devenus trop coûteux (voir la seconde partie de cette étude).

La réduction progressive du nombre de travailleurs salariés sur les grandes exploitations cacaoyères semble correspondre à une évolution logique en phase de saturation foncière. L'épuisement des réserves forestières s'identifie à double titre à une augmentation des coûts de la main d'œuvre. D'une part parce que l'occupation de l'espace par les plantations limite la superficie disponible pour les productions vivrières et que le coût d'entretien de la main d'œuvre augmente avec les achats d'aliments (ou les locations de terres) à l'extérieur. D'autre part parce qu'il devient de plus en plus difficile de s'approprier une force de travail qui était surtout attirée par les possibilités d'accéder à la terre. Il semble que la main d'œuvre employée sur ces exploitations atteint un pic correspondant à la période précédant immédiatement la phase de saturation foncière, puis décline ensuite jusqu'à un pallier dont le niveau dépendrait du prix du cacao et de l'âge (donc des rendements) des plantations cacaoyères.

Tout se passe comme si l'allègement de la masse salariale des exploitations et l'accroissement de la superficie par actif qui en découle étaient alors compensés par le maintien des consommations intermédiaires à un niveau élevé: le capital constant dépasse toujours 10 000 F cfa par hectare, pour une moyenne de 16 500 F. Trois traitements phytosanitaires sont réalisés chaque année et il n'est pas rare que ces grands planteurs procèdent à des épandages périodiques d'engrais sur les plantations dont la production

---

<sup>2</sup> Le taux de plus-value réalisé sur le travail non familial (celui des métayers ou des salariés) équivaut au rapport  $(P - R)/R$ , où P est la valeur ajoutée créée par le travailleur (part de la valeur ajoutée totale qui correspond à son travail) et R sa rémunération (comprenant son salaire et le coût de son alimentation). Il mesure donc le bénéfice relatif réalisé par l'employeur par rapport à la rémunération de l'employé.

commence à décliner. C'est donc à un effort d'intensification relative sur le facteur capital que l'on assiste, qui cadre avec l'objectif d'optimiser l'indice de rentabilité du capital immobilisé (la plantation).

Ces choix se traduisent par l'obtention de rendements cacaoyers relativement élevés (600 à 650 kg/ha en moyenne) et d'une productivité du travail qui n'a pas d'équivalent dans l'ensemble des systèmes de production identifiés, toutes spécialisations confondues (en moyenne 420 000 F cfa par actif et plus de 600 000 F sur certaines exploitations). Le "rendement monétaire" (valeur ajoutée/superficie cultivée) est également le plus élevé parmi les exploitations cacaoyères (120 000 F cfa/ha) et seuls les producteurs spécialisés sur la riziculture irriguée ou le maraîchage obtiennent un résultat supérieur. Compte tenu de la taille des exploitations et des taux d'exploitation de la main d'œuvre salariée, il va sans dire que la rémunération du travail familial est extrêmement élevée, malgré la chute des prix du cacao: en moyenne 1'600 000 F cfa par actif familial et jusqu'à 5'000 000 sur les plus grosses exploitations.

Malgré leur assise financière, ces exploitations demeurent vulnérables face aux ajustements qui touchent actuellement la filière café-cacao du fait de leur forte dépendance vis à vis des revenus cacaoyers. Cela conduit ces grands planteurs d'une part à chercher hors de l'agriculture des sources de revenus complémentaires, d'autre part à se rapprocher des marchés, ce qui est rendu difficile par le fait qu'ils ont souvent dû s'éloigner des routes pour parvenir à s'approprier des superficies importantes. La moitié d'entre eux appartient à des GVC\* dont ils sont devenus, grâce à leur poids économique (le plus grand planteur de l'échantillon "pèse" plus de 110 tonnes de cacao), présidents ou membres très influents. Les autres ont opté pour une association avec les grands traitants de Soubré ou de Méadji, remplissant éventuellement pour eux les fonctions de "pisteur", ce qui leur permet de s'approprier une partie des primes de collecte et de transport.

Logiquement, le transport de charge ou de passagers constitue l'un des principaux postes d'investissement des bénéficiaires réalisés sur l'exploitation, mais c'est l'immobilier qui a retenu les faveurs de ces planteurs. Ils sont propriétaires pour les deux tiers de concessions qu'ils ont mises en location à Soubré, Méadji ou dans leur préfecture d'origine (Daoukro, Bocanda, Bondoukou). On peut établir à ce sujet une distinction entre les grands planteurs burkinabé, plus entreprenants dans le secteur des transports, et les Akan qui optent souvent pour une position plus confortable de rentiers.

## **2- Les systèmes intensifs en travail (groupes C II et CIII).**

Presque à l'autre extrémité de l'échelle des superficies se trouvent des exploitations de taille plus réduite (entre 4 et une douzaine d'hectares), disposant d'une importante force de travail familiale ou d'un accès privilégié à des sources de main d'œuvre peu coûteuse ("petits frères" ou neveux du village d'origine). Les contraintes foncières et cette forte disponibilité en main d'œuvre ont conduit ces planteurs à chercher à *maximiser le revenu obtenu à l'hectare par une utilisation intensive de la force de travail et parfois des intrants lorsque le capital accumulé le permet.*

C'est donc l'accès au facteur travail qui conditionne la mise en œuvre de telles stratégies. Il faut alors faire référence au "facteur ethnique" (que cette typologie vise à minimiser) pour expliquer l'inégale capacité des planteurs à s'attacher une main d'œuvre bon marché, mais aussi à mobiliser la force de travail familiale (celle des enfants en particulier): les deux tiers des producteurs représentés dans ce groupe sont originaires du Burkina Faso (46%) ou du Mali (20%), les autres étant autochtones ou Baoulé. Cette répartition confirme les difficultés d'accès à la main d'œuvre pour les autochtones, mais aussi pour les Baoulé, dès lors que les disponibilités foncières deviennent insuffisantes pour attirer des travailleurs. En revanche, les planteurs d'origine "nordiste" peuvent compter sur les réseaux familiaux ou villageois qui leur assurent une force de travail

stable et relativement peu coûteuse, même en période de crise. La main d'œuvre familiale constitue cependant l'essentiel de la force de travail, l'apport des salariés et des métayers représentant en moyenne à peine le quart du total. Cette main d'œuvre abondante permet d'amener la superficie par actif en dessous du seuil de 3 hectares (2,4 hectares en moyenne).

L'effort d'intensification, s'il répond à un objectif commun à toutes ces exploitations, peut cependant prendre des formes différentes, en fonction du capital accumulé par les planteurs (en particulier l'âge et le potentiel productif des plantations) et des rentes de situation dont ils bénéficient (fertilité, pluviométrie abondante, proximité et accès facilité aux marchés). Selon la disponibilité de ces variables (puisque le facteur travail n'est pas ici limitant) et le niveau d'accumulation, réel ou potentiel, qu'elles autorisent, l'intensification ne concernera que l'emploi de la force de travail ou pourra porter sur le facteur capital.

### 2.1. Les systèmes intensifs en travail et en capital (groupe C II).

Les conditions qui rendent possibles une telle intensification semblent directement liées au niveau d'accumulation (en particulier le "capital-plantation") atteint par chaque planteur. Les exploitations représentées dans ce groupe ont toutes été créées avant 1983 et, dans leur grande majorité, entre 1975 et 1980. C'est à dire que ces planteurs n'ont pas eu accès aux grandes superficies de forêt que les populations autochtones cédaient lors de la mise en place du front pionnier<sup>3</sup>, mais qu'ils se sont toutefois installés bien avant la phase de saturation foncière et disposent de plantations qui sont aujourd'hui en pleine production et leur garantissent un revenu stable. C'est cette accumulation préalable qui justifie un certain niveau d'investissement au travers des achats d'intrants. Il semble également que l'intensification sur le capital n'ait lieu que lorsque les planteurs bénéficient d'une rente de fertilité suffisante, qui leur garantit une rentabilité rapide du capital investi dans l'achat d'intrants.

Du fait de la petite taille des exploitations et de leur installation ancienne, près de la moitié de ces paysans se trouvent aujourd'hui en situation de blocage foncier et ils doivent louer, au moins une année sur deux, des terres où cultiver les produits vivriers. Cette situation est le produit d'une spécialisation qui a parfois été poussée jusqu'à l'occupation totale de l'espace disponible par les plantations. Une telle spécialisation sur des surfaces réduites induit bien sûr une forte vulnérabilité des exploitations, que l'on tente de lever par le biais de l'intensification, mais aussi par une relative diversification, au sein des cultures pérennes, puisque 4 exploitations sur 11 disposent d'une petite plantation de café. La culture du café correspond également, en particulier pour les planteurs d'origine "nordiste" arrivés avec un capital faible, au besoin de s'assurer un retour monétaire rapide, ce que le café, plus précoce, permet mieux que le cacao.

La plus grande partie du travail et des intrants employés sur l'exploitation est consacrée aux plantations: trois sarclages et deux traitements phytosanitaires sont réalisés systématiquement sur les cacaoyères. Sans atteindre les niveaux observés chez les grands planteurs, la consommation de capital constant dépasse toujours 11 000 F cfa par hectare (13 300 F en moyenne sur l'ensemble de l'échantillon). L'intensité des entretiens se traduit par des rendements très supérieurs à ceux que l'on peut observer dans les autres groupes: 750 kg/ha pour le cacao et entre 700 kg et 1 tonne de cerises pour le café. Malgré la petite taille des plantations, les ventes de cacao et de café représentent ainsi près des deux-tiers (en moyenne 64%) du produit brut des exploitations.

---

<sup>3</sup> Plus de la moitié des planteurs représentés dans ce groupe sont d'ailleurs arrivés dans le Sud-Ouest sans le moindre capital et n'ont accédé à la propriété foncière qu'après avoir travaillé entre 1 et 5 ans comme manœuvres agricoles chez un "grand frère" installé précédemment. Il leur était donc impossible d'acquérir une surface importante de forêt: les superficies allouées initialement ont rarement dépassé 10 hectares et étaient toujours inférieures à 15 ha.

Dans ces conditions, et avec des plantations qui sont aujourd'hui à maturité, l'intensification "paie": sur de petites surfaces, ces planteurs obtiennent une productivité du travail variant entre 240 et 300 000 F cfa, grâce à une valeur ajoutée à l'hectare comparable à celle des grandes exploitations cacaoyères: 120 000 F cfa en moyenne. La rémunération des actifs familiaux diffère peu de la productivité de l'ensemble des travailleurs, dans la mesure où la main d'œuvre salariée ne représente qu'une fraction mineure de la force de travail totale et le taux d'exploitation de cette main d'œuvre est généralement moins élevé que sur les grandes exploitations (la proportion de contractuels en particulier est plus importante): elle s'élève en moyenne 335 000 F par actif.

Un tel système garantit donc une certaine stabilité aux exploitations, mais leur dépendance vis à vis des revenus des plantations en font bien sûr un des groupes les plus sensibles à l'effondrement des prix du cacao et du café (voir la deuxième partie de cette analyse). La crise actuelle s'est traduite par un transfert relatif de la main d'œuvre des caféières vers les cacaoyères et les parcelles de vivrier, et par une relative diversification. En particulier, certains planteurs disposant d'une main d'œuvre familiale suffisamment importante se lancent aujourd'hui dans la culture du riz irrigué ou de produits maraîchers sur de petites surfaces, au besoin en louant des bas-fonds. Les ventes qui en découlent ne représentent cependant jamais plus de 40% du revenu monétaire des exploitations. La spécialisation sur la culture cacaoyère n'est pas remise en question, tout au plus peut on considérer que, lorsque la proximité des marchés le justifie, les cultures irriguées se substituent au café comme source complémentaire de revenus. Les investissements hors du secteur agricole sont plus rares; ils consistent le plus souvent dans l'établissement d'un petit fonds de commerce dans le village ou le campement.

## 2.2. Les systèmes intensifs en travail (groupe C III).

On se trouve ici en présence d'exploitations dont les structures sont comparables à celles du groupe précédent, mais qui ont été créées plus tard, après 1982 le plus souvent. De ce fait, une partie importante (le tiers en moyenne) des plantations n'est pas encore entrée en production ou produit très peu et les revenus cacaoyers sont insuffisants pour permettre d'investir dans l'achat d'intrants. Face à des contraintes similaires mais avec une moindre accumulation de capital, l'intensification ne peut s'effectuer que par un recours accru au facteur travail.

Les planteurs représentés au sein de ce groupe appartiennent donc à une seconde, voire une troisième génération de migrants, mais on y trouve également une minorité importante de jeunes planteurs autochtones<sup>4</sup> (4 sur les 14 chefs d'exploitation constituant l'échantillon) revenus au village après leurs études ou la perte de leur emploi en ville. La moyenne d'âge de ces paysans est donc relativement basse (36 ans contre respectivement 55 et 42 ans dans les deux groupes précédents). Cette jeunesse se reflète dans la taille des exploitations (7,5 hectares en moyenne contre 9,2 pour le groupe précédent) et la surface cacaoyère qui est en production (4,5 hectares contre 6,4).

Ces moyennes seraient plus faibles si deux exploitations d'une vingtaine d'hectares n'étaient pas représentées dans l'échantillon. Il s'agit de planteurs d'origine baoulé, arrivés dans la région à la fin des années 1970, qui ont pu obtenir des superficies respectables (parfois en s'installant en forêt classée), mais qui, par manque de capital ou du fait des prestations qu'ils devaient fournir à un tuteur, ont dû limiter leur rythme de défrichage et de plantation. La main d'œuvre familiale, importante (autour de 4 UMO), est de ce fait mobilisée en grande partie pour l'entretien des vergers encore improductifs. La chute des prix du cacao, combinée à la charge financière que représentent ces jeunes plantations, compromet une transition qui se serait faite, avant la crise, vers un système de production semi-intensif en capital. Dans les conditions actuelles, il est probable que

---

<sup>4</sup> Les trois grands groupes "culturels" présents dans la région (autochtones, Baoulé et "nordistes") sont représentés au sein de l'échantillon dans des proportions pratiquement équivalentes.

le développement des jeunes cacaoyères entraînera le licenciement d'une partie de la main d'œuvre salariée, un repli sur la force de travail familiale et l'adoption d'un système de production semi-extensif.

Pour les autres exploitations, le système de production repose essentiellement sur l'emploi de la main d'œuvre familiale. La spécialisation cacaoyère est très marquée: un seul planteur, sur 14, possède une caféière. Malgré la petite taille des exploitations et l'importance des vergers encore improductifs, les ventes de cacao représentent en moyenne 58% du produit brut des unités. Trois sarclages sont réalisés chaque année malgré la charge de travail que représente l'entretien des jeunes vergers. En revanche, le revenu monétaire ne permet pas de réaliser les traitements phytosanitaires que les planteurs reconnaissent nécessaires: les consommations intermédiaires dépassent rarement 5000 F cfa par hectare cultivé. Les rendements, même s'ils demeurent supérieurs à la moyenne régionale, s'en ressentent: 450 à 500 kg de cacao à l'hectare, alors qu'ils sont supérieurs de 50% sur les exploitations du groupe précédent. Il est évident qu'il s'agit d'une catégorie de producteurs qui seraient particulièrement réceptifs à la mise en place d'un système de crédit concernant les intrants agricoles.

Du fait de leur jeunesse, ces exploitations sont encore rarement en situation de blocage foncier (trois planteurs seulement doivent louer des friches pour y cultiver leur vivrier): l'auto-suffisance alimentaire est toujours atteinte et les deux tiers des paysans de l'échantillon parviennent même à vendre un surplus de produits vivriers. Avec la baisse prolongée des prix du cacao, les ventes de riz, de maïs ou d'igname ont pris une importance croissante dans le revenu familial: sur les exploitations inférieures à 7 hectares, elles représentaient en moyenne 30% du revenu agricole en 1991-92. La forte disponibilité en main d'œuvre familiale permet de mener de front le développement des plantations et une relative diversification vivrière, devenue indispensable tant qu'une partie importante du verger cacaoyer n'est pas productive.

Pourtant la situation économique demeure souvent précaire. Si la productivité du travail s'élève en moyenne à 240 000 F cfa, une certaine différenciation se dessine entre les exploitations de plus de 5 hectares, où la valeur ajoutée par actif dépasse 250 000 F, et les plus petites unités du groupe, beaucoup plus vulnérables aux fluctuations des prix ou du climat. La productivité du travail se rapproche alors des 200 000 F cfa par actif permanent, qui constituent le seuil de reproduction théorique. Ces écarts entre "grandes" et "petites" exploitations du groupe sont à mettre en relation avec le niveau des valeurs ajoutées obtenues à l'hectare: généralement supérieures 100 000 F lorsque la superficie dépasse 5 à 6 hectares, inférieures en-deçà de ce seuil. Tout se passe comme si, en l'absence d'alternatives économiques permettant d'accroître sensiblement le revenu à l'hectare (culture irriguée du riz ou produits maraîchers), une superficie de 5 hectares, dont 4 en plantation, constituait la limite garantissant la reproduction des exploitations, en l'état des prix et des marchés en 1991-92.

Avant la chute des prix de 1988-89, ce groupe constituait une étape transitoire vers des systèmes de production semi-intensifs en capital (groupe C I) pour les plus grandes exploitations, ou intensifs en travail et en capital (groupe C II) pour la majorité, dès lors que l'ensemble des plantations arrivait à maturité. La crise actuelle compromet ce schéma d'évolution dans la mesure où elle limite l'accumulation nécessaire pour réaliser ce saut qualitatif. Il apparaît même que des unités qui faisaient un usage intensif des intrants avant 1989 sont depuis lors passées dans ce groupe (voir la deuxième partie). Seule la mise en place d'un système de crédits de campagne permettrait aujourd'hui une intensification portant sur le capital. Elle serait d'autant plus difficile à réaliser que la plupart des planteurs de ce groupe se trouvent en dehors des canaux classiques, déjà limités, d'accès au crédit: deux exploitations seulement, sur 14, appartenaient à un GVC. Leur faible poids économique les empêche d'avoir accès aux avantages que se partagent les instances dirigeantes des structures coopératives et les confine souvent aux circuits privés de commercialisation, où les rapports d'échange sont les plus défavorables.

### 3- Les systèmes semi-extensifs (groupe C IV).

Il s'agit d'un groupe à la fois homogène de par les logiques économiques développées par les planteurs, leur âge et leur date d'installation dans le Sud-Ouest, et hétérogène si l'on considère les superficies en exploitation. Leurs trajectoires historiques sont cependant semblables: qu'ils soient autochtones ou allochtones, ces paysans se sont pour la plupart installés dans la région (ou sont revenus au village après un séjour plus ou moins long en Basse-Côte) entre 1972 et 1978, sans le capital qui leur aurait permis de constituer des domaines importants et d'employer une main d'œuvre nombreuse<sup>5</sup>. Ils ont effectué une spécialisation semblable sur la production cacaoyère et leurs plantations sont aujourd'hui arrivées à pleine maturité (plus de 85% en moyenne de la superficie plantée est en production).

Mais ces planteurs doivent désormais faire face à un certain nombre de blocages qui limitent leur force de travail. Le premier est lié à leur âge: tous ont plus de quarante ans (la moyenne d'âge s'établit à 48 ans). Leur capacité de travail décline alors que leurs enfants ont souvent quitté l'exploitation ou sont engagés dans d'autres activités qui ne leur permettent pas de fournir une aide constante. Le second facteur de blocage réside dans l'absence de réserves foncières qui permettraient d'attirer une main d'œuvre peu coûteuse. Même les planteurs autochtones qui disposent encore d'îlots forestiers se heurtent à l'opposition des enfants qui revendiquent leur patrimoine et s'opposent à toute nouvelle cession de terre. Tout au plus peuvent-ils jouer de leur contrôle sur les friches à *Chromolaena odorata* pour obtenir les services des paysans qui cherchent des terres où cultiver le vivrier. La chute des prix du cacao a enfin fortement réduit leur capacité à employer une main d'œuvre salariée (travailleurs annuels, "6 mois" ou contractuels), mais aussi à effectuer les traitements phytosanitaires nécessaires sur les cacaoyères.

L'origine ethnique de ces producteurs confirme leur appartenance à des groupes pour lesquels l'accès à la main d'œuvre a toujours été difficile ou le devient dès que les réserves foncières s'épuisent: sur 24 planteurs représentés dans l'échantillon, 11 sont autochtones (Bakwé, Kodia ou Godié), 10 sont originaires de la zone de savane ivoirienne (Baoulé et "Dyula") et trois seulement sont Burkinabé.

Dans une position défavorable par rapport au marché du travail, disposant d'une main d'œuvre familiale limitée et vieillissante mais de plantations en pleine production, la stratégie adoptée est de *maximiser la productivité du travail et le revenu par actif familial sans affecter exagérément le capital constitué par la plantation*. Les planteurs s'efforcent de maintenir l'état des vergers en effectuant des sarclages réguliers: 2 ou 3 passages annuels sont réalisés, même si la qualité du travail a diminué avec les possibilités de recruter et de payer une main d'œuvre d'appoint. En revanche, seules les plus grosses exploitations parviennent encore à effectuer un traitement phytosanitaire, souvent partiel, dans l'année. Les ventes de cacao représentent encore l'essentiel du revenu monétaire des exploitations et la plus grosse partie du produit brut (plus de 80% sur les exploitations de plus de 20 hectares, autour de la moitié pour les unités inférieures à 7-8 hectares).

Une certaine différenciation existe donc entre les exploitations de ce groupe, qui correspond à une stratification par classes de superficie et révèle des écarts sensibles dans la productivité du travail et le revenu par actif familial:

- une première catégorie est constituée d'unités d'une vingtaine d'hectares ou plus, dont au mois 15 sont plantés de cacao (et parfois d'une petite surface de café). Les chefs d'exploitations sont pour la plupart originaires du Nord de la Côte d'Ivoire, ce qui, semble-t-il, ne leur a pas garanti l'accès à une main d'œuvre stable et abondante: la superficie par actif varie entre 3,5 et 4,5 hectares, mais l'entretien des plantations est

---

<sup>5</sup> Cette caractéristique se vérifie dans le rythme de défrichement et de plantation au cours des premières années qui ont suivi leur installation: celui-ci a rarement dépassé 2 hectares par an et est resté le plus souvent inférieur à un hectare.



assuré et un traitement anti-mirides est généralement effectué. Ces planteurs sont parvenus à conserver une productivité du travail supérieure à 250 000 et même parfois à 400 000 F cfa, et obtiennent une rémunération du travail familial qui dépasse généralement 400 000 F. Leurs niveaux de production (plus de 7 tonnes de cacao) leur permettent d'accéder au marché du cacao dans des conditions relativement favorables. Certains sont d'ailleurs propriétaires de véhicules de transport ou de magasins et interviennent directement dans les filières de commercialisation.

- une second groupe d'exploitations de 10-12 hectares cultivés, dont 8 à 10 hectares de plantations cacaoyères se trouve dans une situation économique plus précaire. Il s'agit de paysans d'origine autochtone ou baoulé qui se sont installés sans capital, souvent sous la dépendance d'un aîné ou d'un "tuteur", et ont été limités de ce fait dans leur rythme de défrichement et de plantation (0,5 hectare par an en moyenne). Ils sont de plus généralement fixés dans des espaces relativement enclavés, où l'accès aux marchés, aux intrants et à la main d'œuvre saisonnière est plus difficile. Ces conditions ont fortement limité leur capacité d'accumulation et les possibilités de développer un système plus intensif. La chute des prix du cacao enregistrée depuis 1988 interdit aujourd'hui une telle évolution alors que l'isolement des exploitations réduit les possibilités de diversification: la production cacaoyère représente plus de 65% du produit brut et plus de 90% du revenu monétaire de ces planteurs. Elle est pourtant devenue insuffisante pour leur garantir une certaine sécurité économique: la productivité du travail varie entre le seuil de reproduction théorique de 200 000 F cfa et un maximum de 250 000 F et le revenu par actif familial ne dépasse pas 300 000 F cfa. Sans revenus d'appoint, ces exploitations seraient menacées par toute nouvelle réduction des prix agricoles.

- on trouve enfin un troisième groupe de petites unités (5 à 8 hectares cultivés, dont 3 à 5 hectares en plantation) appartenant majoritairement à des autochtones Bakwé. Situés dans la zone où l'immigration allochtone a eu la plus forte intensité, ils n'ont pu contrôler ce flux de population et bénéficier de la main d'œuvre qu'elle représentait. Comme leurs enfants sont scolarisés, installés en Basse-Côte ou se sont séparés de la famille pour fonder leur propre exploitation, la force de travail familiale, vieillissante, est elle aussi limitée et ne dépasse pas 1,5 unités de main d'œuvre. Le rythme de croissance des exploitations a donc été très lent et ils ne sont pas parvenus à planter une superficie dépassant 4 à 5 hectares. Celle-ci mobilise cependant l'essentiel de la force de travail et la nécessité de préserver ce capital par des entretiens réguliers bloque les possibilités de diversification. La chute des prix du cacao a certes provoqué un regain d'intérêt pour les cultures vivrières, mais cette diversification se limite à de petites superficies et à des productions peu exigeantes en travail et peu valorisées sur le marché, comme le manioc ou le maïs. Elle s'apparente davantage à la commercialisation du surplus vivrier et des sous-produits du champ traditionnel (légumes, maïs frais). Dans ces conditions, les ventes de cacao constituent encore en moyenne la moitié du produit brut et 70% du revenu monétaire des planteurs. La rémunération du travail familial dépend donc à un degré majeur des fluctuations du prix du cacao: elle dépasse rarement 250 000 F cfa et un certain nombre de ces exploitations se trouvent en dessous du seuil de reproduction.

Alors que les deux dernières catégories de ce groupe auraient intérêt à évoluer vers un système de production plus intensif, en particulier par un emploi accru d'intrants, la faiblesse du capital accumulé et les problèmes de trésorerie qu'elles rencontrent actuellement les poussent plutôt à optimiser la productivité immédiate du travail familial en adoptant des systèmes de plus en plus extensifs. Sur de petites superficies, cette évolution s'apparente davantage à une décapitalisation et risque à terme de remettre en question la reproduction de ces exploitations (voir la seconde partie de cette étude). Compte tenu de l'importance statistique de ces systèmes, c'est un pan entier de la société paysanne qui se trouve menacé.

#### **4- Les systèmes extensifs (groupe C V).**

Les exploitations où un tel système de production a été mis en place présentent des caractéristiques similaires à celles du groupe précédent, mais qui sont ici accentuées : une force de travail familiale vieillissante (la moyenne d'âge des chefs d'exploitation dépasse 50 ans) et limitée (pas plus de 2,5 unités de main d'œuvre sur les plus grandes unités du groupe); une installation relativement ancienne, antérieure la phase de saturation foncière, ce qui se traduit par une superficie cultivée qui dépasse généralement 10 hectares et par la possession de plantations qui sont en rapport pour plus de 75%; une coloration ethnique marquée, soulignant l'appartenance de ces planteurs à des catégories qui ont un accès difficile à la main d'œuvre (sur 14 paysans appartenant à l'échantillon, 9 sont autochtones, 4 sont Baoulé et un seul est d'origine soudanienne).

Ces difficultés à capter une main d'œuvre suffisante se vérifient dans la nature des contrats de travail les plus fréquemment employés. Ceux-ci correspondent aux formes de travail salarié qui, en temps de crise, présentent le rapport productivité/coût le plus défavorable pour le producteur: "6 mois" et surtout contractuels et journaliers (voir la seconde partie). N'étant soumis à aucune contrainte foncière (tous disposent de réserves de terres) ces planteurs ont donc développé des systèmes de production qui visaient à *maximiser la rémunération immédiate du travail familial, par un accroissement de la superficie par actif.*

Ces conditions conduisent bien sûr à limiter le potentiel productif des plantations: les rendements cacaoyers tournent autour de 300 kg et la valeur ajoutée obtenue à l'hectare s'élève en moyenne à 65 000 F cfa, soit à peine plus de la moitié des valeurs atteintes dans les systèmes intensifs en capital. Tant que le prix du cacao est resté relativement rémunérateur, le revenu tiré des plantations permettait d'assurer un entretien minimum et même de financer des traitements phytosanitaires épisodiques. A partir de 1988, avec la mévente de la récolte de cacao puis la baisse prolongée des prix au producteur, les planteurs se sont trouvés pris dans une "logique d'extensification" de laquelle il leur a été impossible de sortir: le coût relatif de la main d'œuvre salariée a presque doublé et les faibles niveaux de production cacaoyère n'ont pas permis de retenir les métayers, à moins de leur offrir des superficies plus étendues et de s'exposer ainsi à une dégradation constante de l'état des plantations. La superficie par actif n'a cessé de s'accroître; elle varie aujourd'hui entre 4 et 6 hectares. Dans le même temps, la consommation d'intrants a baissé jusqu'à une moyenne de 2800 F cfa par hectare (5 à 6 fois moins que dans les systèmes intensifs en capital), et deux planteurs seulement sur 14 ont effectué un traitement phytosanitaire sur une partie de leur plantation en 1992.

La conséquence d'une telle évolution est évidente: les rendements et le revenu obtenu à l'hectare ne cessent de se détériorer, ce que les planteurs cherchent à compenser en réduisant encore le recours à la main d'œuvre extérieure et en augmentant constamment la superficie par actif. Si les grands planteurs parviennent à limiter ce glissement grâce à leur assise économique et à une trésorerie conséquente, sur les plus petites exploitations le maintien de la rémunération du travail familial est obtenu au prix d'une dégradation des plantations que l'on peut assimiler à une décapitalisation. Au-delà de l'adoption d'un même système de production, il convient donc de distinguer deux catégories distinctes au sein de ce groupe dont les perspectives sur le long terme semblent sensiblement différentes.

La première est constituée de grandes exploitations: plus de 17 à 18 hectares cultivés, la superficie cacaoyère étant supérieure à 15 hectares. La production de cacao dépasse généralement 5 tonnes, ce qui garanti aux planteurs un revenu monétaire stable et une certaine sécurité économique. Sur les 7 chefs d'exploitation représentés dans l'échantillon, 3 sont des autochtones qui ont bénéficié d'un capital accumulé en ville ou de l'aide de fils restés au village (ce qui est beaucoup plus rare) pour développer leurs plantations, mais qui se trouvent aujourd'hui sans aide familiale; 3 sont des Baoulé dont la main d'œuvre familiale est très limitée (pas plus de deux actifs) et dont les

exploitations sont situées sur des sols peu fertiles, ce qui limite les possibilités d'attirer des métayers; un seul est un vieux planteur burkinabé installé dans une zone enclavée. Avant la crise, la plupart développaient déjà un système extensif, mais la chute des prix a provoqué une réduction des consommations, déjà faibles, d'intrants et le licenciement des salariés permanents. Tous sont cependant parvenus à conserver un certain nombre de métayers et à assurer tant bien que mal l'entretien des cacaoyères. Un tel système leur garantit une productivité du travail relativement élevée, supérieure à 250 000 et souvent à 300 000 F, et une rémunération des actifs familiaux qui dépasse fréquemment 400 000 F cfa. Ces revenus sont cependant insuffisants pour permettre des investissements en dehors de l'exploitation et diversifier les activités: les familles dépendent presque exclusivement des ventes de cacao.

Une seconde catégorie regroupe des exploitations de taille moyenne (8 à 15 hectares cultivés, dont 6-12 de plantations cacaoyères) détenues par des autochtones (6 planteurs sur 7). Il s'agit de paysans qui ont été fortement touchés par la chute des prix du cacao et ont dû licencier leurs travailleurs permanents, passant d'un système semi-extensif à un système extensif. Cette réduction de la force de travail a été accompagnée par la quasi suppression des traitements phytosanitaires et le renouvellement de plus en plus tardif des outils: c'est au niveau de ce petit groupe de planteurs que le concept de "décapitalisation" prend tout son sens. Pour faire face à la dégradation rapide des revenus cacaoyers, ces paysans se tournent aujourd'hui de façon croissante vers la production vivrière. Compte tenu des limites rencontrées dans la mobilisation de la force de travail cette diversification s'effectue surtout vers les cultures pluviales et les productions les moins exigeantes en main d'œuvre, le riz et surtout le manioc. Aujourd'hui la superficie vivrière atteint fréquemment le seuil de trois, voire quatre hectares pour chaque exploitation et ces productions tendent à constituer la moitié, parfois plus, du produit brut, malgré la taille des plantations cacaoyères. Il s'agit autant d'une recherche de revenus annexes que de la nécessité de s'assurer une sécurité alimentaire totale. De cette façon, ces paysans parviennent à maintenir une productivité du travail généralement supérieure à 200, voire 250 000 F cfa, mais au prix d'une dégradation rapide de leur "capital-plantation".

Au terme de quatre années de crise, les résultats de ce processus d'extensification sont déjà palpables: les deux tiers des planteurs représentés dans l'échantillon ont déjà cessé tout entretien sur les plantations les moins productives et les superficies ainsi abandonnées peuvent représenter jusqu'à 5 hectares sur les plus grandes exploitations. Cette décapitalisation menace à court terme la reproduction des plus petites unités qui évoluent vers un système d'agriculture d'autosubsistance-cueillette et risquent de disparaître avec cette génération de planteurs.

##### **5- Les planteurs en phase d'installation (groupe C VI).**

Malgré les conditions économiques très défavorables et les blocages fonciers qui se précisent depuis le milieu des années 1980, de nouvelles générations, tant autochtones que immigrées, tentent aujourd'hui encore d'accéder au statut de planteur. La crise qui sévit depuis 1988 ne semble pas avoir bloqué la dynamique de création de plantations et de nouvelles exploitations cacaoyères, puisque sur un échantillon de 20 jeunes paysans, 9 se sont installés cette même année ou au cours des campagnes qui suivirent. Il s'agit d'une population jeune (la moyenne d'âge est identique pour les autochtones et les "allogènes": 29 ans), dont plus du quart est encore célibataire, mais qui n'a eu accès qu'à des superficies réduites et à des terres de qualité souvent moyennes (friches d'âges divers, vieilles plantations improductives).

Du fait de la jeunesse des exploitations, la superficie cacaoyère reste inférieure à 3,5 hectares et la surface en rapport n'excède pas deux hectares. Le produit des plantations est donc encore faible (une tonne de cacao au maximum sur les unités qui ont été créées avant 1988): il représente en moyenne 30% à peine du revenu total de ces planteurs.

C'est donc par le biais des cultures vivrières ou en louant leurs services hors de l'exploitation qu'ils doivent se procurer les ressources monétaires indispensables à leur survie. Mais par rapport à cette contrainte ils se trouvent en situation inégale, selon qu'ils ont accès à une partie des réserves foncières d'une famille autochtone ou qu'ils ne disposent que d'un petit lopin, déjà en partie occupé par leur plantation. Il convient donc de distinguer deux sous-groupes dont les perspectives de développement sont sensiblement différentes.

Le premier est constitué de jeunes paysans autochtones, revenus au village dans la deuxième moitié des années 1980 après un échec scolaire ou la perte de leur emploi en ville. Le travail de la terre constitue aujourd'hui pour eux la seule alternative économique mais, arrivés après la grande phase migratoire et les ventes anarchiques de terres, ils n'ont pu obtenir qu'un lopin de 6 à 12 hectares, composé en grande partie de friches plus ou moins anciennes, suffisant pour constituer une petite exploitation mais qui ne leur permet pas d'attirer de la main d'œuvre extérieure. Sans capital, ils sont encore largement dépendants de leur famille pour une grande partie de leurs besoins monétaires mais doivent en contrepartie fournir une aide constante à leurs aînés. De la sorte, bien que les terres disponibles et leur force de travail le permettraient aisément, la surface vivrière qu'ils cultivent annuellement sur leur lopin dépasse rarement 1,5 ou 2 hectares, et ils sont tenus de verser une part significative de leur récolte de riz à leurs parents. Ces transferts de travail et de produits entravent bien sûr le rythme de développement de leur propre exploitation en même temps qu'ils limitent fortement leur revenu. Un cercle de dépendance et de contraintes s'établit donc entre eux et leur famille, qui leur ôte toute possibilité de développement et d'accumulation rapide, mais leur garantit une certaine sécurité économique et leur laisse des perspectives réelles de constituer, avec le temps, une exploitation de taille suffisante pour assurer leur autonomie.

Des perspectives qui sont sensiblement différentes pour les migrants qui se sont installés dans la région après 1985, et qui n'ont obtenu qu'une parcelle inférieure à 6 hectares, sans perspective de l'agrandir à moyen terme. Ces paysans sont pour plus des deux tiers d'origine soudanienne, malienne ou plus souvent burkinabé. Deux producteurs seulement sur 11 sont Baoulé, ce qui confirme le fait que depuis déjà plusieurs années la région a cessé d'être un pôle d'attraction pour les jeunes générations originaires du Centre du pays, et qu'il devient de plus en plus difficile pour les planteurs baoulé de capter leur main d'œuvre traditionnelle une fois le seuil de saturation foncière atteint. Arrivés tardivement et sans capital, ces migrants ont souvent acquis des terres de piètre qualité lorsqu'elles n'étaient pas constituées uniquement de friches de courte durée ou de vieilles plantations improductives.

Il se pose alors au paysan de gros problèmes de fertilité et d'enherbement, d'autant plus difficiles à surmonter qu'il est dépourvu d'un capital suffisant pour lui permettre de se consacrer exclusivement à son exploitation. Il lui faut donc travailler auprès d'un "grand frère" qui lui procurera gîte et couvert, ou bien vendre sa force de travail sur d'autres exploitations, comme manœuvre ou en prenant une plantation en métayage. En dessous d'un seuil de 2 hectares de cacaoyères en production, tous les paysans de ce groupe ont recours à un travail extérieur qui leur fournit généralement plus de la moitié de leur revenu monétaire. La prise en métayage d'une plantation représente souvent la solution la plus convoitée car elle s'accompagne fréquemment de la cession temporaire d'une parcelle destinée aux cultures vivrières. C'est un avantage important pour des paysans dont plus de la moitié est en situation de blocage foncier et doit chaque année solliciter des terres auprès d'un "grand frère" ou d'un autochtone en échange d'un service en travail. Cette population de jeunes immigrés constitue ainsi un semi-prolétariat devenu indispensable au fonctionnement des exploitations voisines.

Si les perspectives de développement sur le moyen terme sont différentes pour les jeunes autochtones et les migrants de la dernière génération, ces deux sous-groupes se trouvent donc confrontés à des contraintes semblables qui les conduisent à effectuer d'importants transferts de travail au détriment de la croissance de leur propre exploitation:

le rythme d'extension des plantations demeure inférieur à 0,5 hectare par an sur les exploitations burkinabé et même à 0,25 hectare pour la plupart des jeunes planteurs autochtones. Cette croissance, trois à quatre fois plus lente que celle dont ont bénéficié les pionniers, est également due à la dissolution de la rente différentielle-forêt<sup>6</sup> qui les contraint à fournir une quantité de travail beaucoup plus importante pour obtenir une production équivalente: certains des jeunes planteurs burkinabé de l'échantillon doivent effectuer entre 6 et 10 sarclages par an pour permettre aux jeunes plants de cacao de se développer sur les friches à *Chromolaena odorata* qu'ils ont pu acquérir. Conséquence logique, la valeur ajoutée et le revenu net par actif obtenus sur l'exploitation sont presque toujours inférieurs au seuil de reproduction de 200 000 F cfa: ils s'établissent respectivement à 175 et 170 000 F en moyenne sur l'ensemble de l'échantillon.

Il semble que le seuil de deux hectares de plantations en pleine production constitue une limite en-deçà de laquelle les planteurs en phase d'installation sont contraints de se placer dans une position de dépendants vis à vis d'un tuteur ou de consacrer une grande partie de leur temps de travail dans la recherche de revenus complémentaires hors de leur exploitation. En période de forte disponibilité foncière et de prix élevés pour le cacao, cette contrainte de transfert de main d'œuvre était rapidement levée et il ne s'agissait que d'une étape transitoire. Avec la diminution constante de la productivité du travail sur les nouvelles plantations (liée d'une part à la perte de la rente différentielle forêt et d'autre part à la chute des prix du cacao), il devient de plus en plus difficile de franchir ce seuil. Si les jeunes autochtones peuvent espérer le passer à l'occasion d'un héritage, le blocage est tel pour certains Burkinabé qu'ils échapperont difficilement au statut de semi-prolétaires, contraints de survivre en fournissant une main d'œuvre saisonnière sur les exploitations voisines.

## **6- Les métayers "abusan".**

Il ne s'agit pas d'un groupe d'exploitants agricoles à proprement parler, mais nous avons vu le rôle central que cette main d'œuvre joue dans le fonctionnement de la plupart des exploitations cacaoyères. Ce rôle s'est sensiblement renforcé avec la crise et la révision des rapports de production qu'elle a provoquée. Les formes de travail salarié permanent ou semi-permanent (contrats annuels, "6 mois"), qui représentaient auparavant la formule la plus intéressante pour le planteur<sup>7</sup>, ont en effet souvent été abandonnées au profit de rapports de métayage au tiers (*abusan*) qui permettent de transférer sur les métayers une part proportionnellement supérieure de la chute des prix et des risques liés aux aléas climatiques<sup>8</sup>.

Cette revalorisation du rôle des métayers a cependant provoqué de fréquentes renégociations des contrats. Pour préserver un certain niveau de rémunération de leur travail, les *abusans* ont souvent obtenu la prise en charge des meilleures plantations, alors que la famille du planteur se consacre à l'entretien des vergers les plus jeunes ou les plus âgés. De même, la superficie allouée à chaque métayer s'est accrue, passant en moyenne de 2 à 3, voire 4 hectares si la plantation est peu productive. Cette augmentation de la superficie par actif a pour conséquences évidentes une moindre intensité des travaux d'entretien et une diminution logique des rendements cacaoyers.

---

<sup>6</sup> Voir F. RUF (1988): *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*. Thèse de doctorat de troisième cycle à l'Université de Paris X.

<sup>7</sup> Au milieu des années 1980, les différents types de manœuvres agricoles se classaient, par coût croissant, de la façon suivante: les salariés annuels, les "6 mois", les métayers au tiers, les journaliers et, en dernière position, les contractuels payés à la tâche. Voir F. RUF (1988) cit. Tome 2, p.45.

<sup>8</sup> Selon la production de la cacaoyère mise à leur disposition, et en tenant compte de la part de l'alimentation qui est fournie par le planteur, les métayers ont subi une baisse de leur rémunération variant entre 35 et 45% selon les cas.

Derrière une évolution apparemment favorable aux métayers, il s'avère que certains planteurs (en particulier ceux qui disposent de superficies étendues) sont en fait parvenus à accroître le taux d'exploitation de leur main d'œuvre. D'une part, l'augmentation des surfaces répond au souci de limiter la part du coût de la main d'œuvre qui correspond à son alimentation et qui sollicite directement la trésorerie de l'exploitation. D'autre part, en échange de ces concessions, les planteurs ont souvent obtenu une participation accrue des métayers aux travaux agricoles effectués hors de la cacaoyère qui leur est assignée: il est souvent exigé d'eux un service en travail d'un jour par semaine durant toute la durée du contrat ainsi que le sarclage gratuit d'un hectare de plantation, ou le défrichement d'une surface équivalente de recrues forestiers, à sa conclusion. Les métayers voient ainsi se réduire le temps disponible pour la recherche de revenus complémentaires (contrats journaliers ou à la tâche) et subissent en définitive une diminution de la rémunération réelle de leur travail.

Les statuts des métayers sont cependant loin d'être homogènes et le taux d'exploitation de cette main d'œuvre<sup>9</sup>, sa rémunération et ses conditions de vie varient considérablement d'une exploitation à l'autre, en fonction de l'état des plantations et de la trésorerie ou des disponibilités foncières. On passe ainsi d'un taux d'exploitation maximum dans les systèmes intensifs, autorisant des rendements cacaoyers élevés, à des taux beaucoup plus faibles à mesure que les systèmes de production s'extensifient et que le potentiel productif de la plantation diminue. Sur les 10 cas où la productivité du travail du métayer et sa rémunération ont pu être évaluées, le taux d'exploitation de cette main d'œuvre peut varier entre 0 et 200%. La situation du métayer admet ainsi de nombreuses variantes qui s'inscrivent entre deux cas extrêmes que l'on peut schématiser de la façon suivante:

Sur les grandes exploitations cacaoyères du groupe C I, les métayers *abusan* ont la responsabilité d'une plantation dont la superficie dépasse rarement 3 hectares, à charge pour eux d'y effectuer trois sarclages et tous les traitements que financera le propriétaire. Ils ont aussi l'obligation de payer leurs outils (machettes et limes). Dans certains cas, lorsque les rendements cacaoyers sont particulièrement élevés (plus d'une tonne à l'hectare), une retenue équivalant au coût de l'un des traitements est même prélevée sur leur part de la récolte. Sur ces exploitations l'*abusan* est généralement nourri et logé. Plus rarement, quand il a la charge d'une famille, une friche lui est concédée pour y cultiver des produits vivriers et pourvoir à son alimentation. Mais cette deuxième condition s'accommode mal des services en travail qui sont exigés sur les exploitations les plus intensives. Le statut du métayer s'apparente alors à celui d'un manœuvre permanent, rémunéré de façon proportionnelle à la récolte, qui n'a pas de temps disponible pour se procurer un revenu annexe. Sur les exploitations où les rendements cacaoyers dépassent 700 kg/ha, le taux de plus value réalisé par les planteurs sur le travail de leurs métayers varie ainsi entre 175 et plus de 200%.

A l'opposé, les petits et moyens planteurs ayant adopté un système de production extensif (groupe C V) sont contraints d'offrir des conditions beaucoup plus favorables pour s'attacher la main d'œuvre. La superficie qui est allouée aux métayers augmente à 4, 5, parfois 6 hectares et leur travail se limite à deux sarclages sur la plantation, la récolte et son séchage. Une friche de 0,5 à 1 hectare leur est généralement concédée pour subvenir à leur alimentation et disposer d'un éventuel surplus; ils peuvent parfois également disposer des pieds de taro et de bananiers qui poussent sur la plantation et vendre ces produits dans la mesure où les prélèvements ne lésent pas la famille du planteur. Lorsque les rendements cacaoyers deviennent inférieurs à 400 kg/ha, le taux d'exploitation des métayers (qui tient compte de la production vivrière) décline ainsi pour se rapprocher puis passer sous le seuil de 100%; ce qui signifie que la rémunération de l'*abusan* devient supérieure au gain que le propriétaire tire de son travail. Dans des cas extrêmes (rendement cacaoyer inférieur à 250 kg/ha), le métayer peut se voir allouer la moitié de la récolte, la plus-value réalisée par le propriétaire tendant alors vers zéro (1 cas sur les 10

---

<sup>9</sup> Voir la note n° 1.

étudiés). L'emploi du métayer a alors pour seul objectif d'assurer un entretien minimum des cacaoyers et de préserver autant que faire se peut le capital que représente la plantation.

Si le temps disponible pour chercher du travail hors de l'exploitation (contrats à la tâche ou journaliers) augmente alors pour les métayers, il est évident que bien peu acceptent de prendre en charge de telles plantations. La rémunération des *abusan* évolue en effet de façon inversement proportionnelle au taux d'exploitation dont ils sont l'objet: en tenant compte des travaux salariés réalisés au cours de l'année et de la valeur des aliments qui leur sont fournis, leur revenu total varie entre 275 000 F cfa sur les unités les plus intensives et 150 000 F, là où le taux d'exploitation de la main d'œuvre est presque nul. Il est évident que l'effondrement des prix du cacao pèse beaucoup sur cet état de fait. En limitant l'offre de contrats salariés, la crise a fait du métayage le seul emploi stable et garant d'une rémunération minimale, ce qui permet aux planteurs qui disposent de bonnes plantations d'exploiter de manière beaucoup plus efficace leur main d'œuvre. Ce ne pouvait être le cas lorsque les disponibilités foncières et la demande en travail étaient importantes dans la région.

La population des métayers est composée d'hommes jeunes (31 ans de moyenne d'âge), le plus souvent célibataires, qui acceptent une rémunération très faible pour leur travail. Il s'agit essentiellement de paysans d'origine soudanienne (Burkinabé ou Maliens pour plus des trois quarts) ou provenant du Nord de la Côte d'Ivoire (Lobi, Koulango, Sénoufo), arrivés dans la région après 1987 et qui n'ont pu accéder à la propriété foncière avant la crise. Leurs revenus, aujourd'hui souvent insuffisants pour garantir l'entretien d'une famille, ne leur permettent plus d'y parvenir. La recherche de terres ou du contrat qui leur procurera en peu de temps une grosse quantité d'argent fait cependant d'eux une population mouvante, qui se déplace beaucoup dans la région, et que seules les exploitations bénéficiant de rendements cacaoyers élevés (plus de 600 kg/ha) parviennent à stabiliser.

## **Deuxième partie:**

### **Ajustement des systèmes de production cacaoyère aux variations des prix des produits agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien.**

#### **1- Quelques considérations théoriques: emploi et optimisation des facteurs de production.**

Face à une dégradation violente du prix des principaux produits commercialisés, les paysans sont bien sûr amenés à modifier sensiblement leur système de production. Dans le contexte particulier de l'économie de plantation ivoirienne, plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour interpréter les options prises par les planteurs dans la conduite de cet ajustement:

- Le capital que représente la plantation. Il s'agit du capital constitué par la somme de travail investi durant les années précédant l'entrée en production, mais aussi du capital correspondant à la rente différentielle liée à la mise en valeur du milieu forestier (pluviométrie abondante, fertilité et capacité de rétention en eau du sol favorables, faible enherbement). Détruire la plantation c'est perdre ce capital. Le risque est encore plus grand lorsque le statut du planteur est imprécis et que la destruction de la plantation peut conduire à une remise en question de son droit d'accès à la terre (cas d'une grande partie des planteurs allochtones). Le choix de substituer une production par une autre a donc des implications beaucoup plus lourdes que dans le cas de cultures annuelles.

- L'accès aux marchés dont disposent les planteurs. Une différenciation existe entre les paysans, liée au volume de production (à l'avantage des grands planteurs qui peuvent négocier des contrats avec les traitants ou les usiniers) ou à la proximité des routes et des centres de collecte: il existe une rente différentielle liée à l'enclavement des exploitations qui se répercute sur le niveau des prix bord-champ. L'appartenance ou non à un GVC joue également, même si la répartition des ristournes dépend à un degré majeur de l'influence du planteur au sein du GVC et donc, ici encore, de son volume de production.

- Le coût de la main d'œuvre. C'est à ce niveau qu'existent les facteurs de différenciation les plus importants. Le coût de la journée de travail de la main d'œuvre non familiale dépend largement de la nature du contrat: métayage au tiers (abusan), salariés mensuels, "6 mois", contractuels à la tâche ou journaliers. Les études menées au milieu des années 1980 dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire<sup>10</sup> avaient classé ces différents types de main d'œuvre par coût croissant: les travailleurs mensuels, les "6 mois", les métayers "abusan" (alors que le kg de cacao s'achetait à 350 F cfa), les journaliers et, en dernière position, les contractuels payés à la tâche.

Ces différences induisent de gros écarts à l'avantage des grandes exploitations qui emploient un volant étendu de main d'œuvre permanente (salariés annuels) ou semi-permanente (abusans, "6 mois") et bénéficient d'un rapport productivité/coût du travail salarié favorable, quand les petites exploitations autochtones disposant d'une main d'œuvre familiale réduite doivent faire appel à des tâcherons ou des travailleurs journaliers pour faire face aux pointes de travail du calendrier agricole<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> F. RUIF (1988) cit., Tome 2 p.45.

<sup>11</sup> Une telle différenciation se retrouve également dans le taux d'exploitation des métayers (ou taux de plus value réalisée par le planteur sur la production de son métayer) qui peut atteindre 200% sur les exploitations les plus grandes, bénéficiant de niveaux de production importants (plus de 700 kg de cacao par hectare), alors qu'il descend fréquemment en dessous de 100 et même de 50% sur les vieilles plantations, qui correspondent souvent aux exploitations autochtones les plus extensives.



## Les systèmes de production agricole du Sud-Ouest ivoirien

- Le coût des intrants. Limité en ce qui concerne l'outillage de base (machettes, limes, haches, dabas) ce coût s'élève dès que l'on s'oriente vers un système de production plus intensif et que l'on procède à des traitements phytosanitaires sur les plantations (insecticides anti-mirides, plus rarement fongicides, carburant et appareil de pulvérisation: un atomiseur coûte entre 130 et 180 000 F cfa).

Il est bien évident que le comportement du planteur et ses choix techniques dépendent à un degré majeur de son accès aux marchés (des produits, des intrants, du travail et de la terre). La chute des prix du café et du cacao depuis la campagne 1988-89 a bien sûr eu des répercussions sur le coût des différents facteurs de production. Si le prix des intrants n'a pas varié en l'absence d'une politique de subvention, augmentant même dans certains cas, celui de la terre aurait dû baisser, sa valeur potentielle diminuant avec les prix du cacao. Cela n'a pas été le cas dans la région Sud-Ouest, où l'accroissement de la pression foncière favorise le maintien du prix de la terre et même son augmentation dans le cas des friches à *Chromolaena odorata*, de plus en plus convoitées pour la production vivrière. En fait, seul le coût d'accès à la main d'œuvre a suivi des évolutions sensibles:

- La rémunération des métayers a évidemment chuté fortement, mais pas autant que le prix du cacao dans la mesure où une composante de cette rémunération est constituée par l'alimentation fournie par le planteur ou provient de la parcelle que celui-ci alloue au métayer pour qu'il y produise son vivrier.

- Les travailleurs mensuels et les "6 mois" ont également subi un ajustement sensible des salaires: entre 20 et 25%, en tenant compte de la part de leur rémunération qui provient de l'alimentation (le salaire versé en numéraires est passé de 120-140 000 F cfa à 70-80 000 F pour les travailleurs annuels et de 70-80 à 50-55 000 F en ce qui concerne les "6 mois").

- En revanche, le coût du contrat à la tâche a peu varié, se maintenant à 15 000 F cfa par hectare pour le défrichage d'une parcelle ou le sarclage d'une plantation, ou passant éventuellement à 12 500-13 000 F (soit une baisse de 13 à 16,5%). Et le salaire des journaliers est resté constant.

Ces évolutions pénalisent au premier chef les petits planteurs, et les planteurs autochtones en particulier, qui ont subi une augmentation du coût relatif de la main d'œuvre non familiale beaucoup plus importante qu'elle a pu l'être pour les grandes exploitations baoulé ou nordistes. Par contre, les planteurs se trouvent dans une situation similaire (hors les différences liées à la possibilité d'accéder à des prix de gros pour les plus grands planteurs) quant à l'accroissement du coût relatif des intrants.

Dans ces conditions, comment les planteurs réagissent-ils à la chute des prix du café et du cacao, sachant que leur objectif demeure d'optimiser le revenu familial en ajustant l'emploi d'intrants et de main d'œuvre salariée en fonction de l'accroissement du produit monétaire que cet emploi autorise ?

**Tableau 2:** Evolution des rendements cacaoyers en exploitation paysanne en fonction de l'intensité des entretiens dans le Sud-Ouest ivoirien.

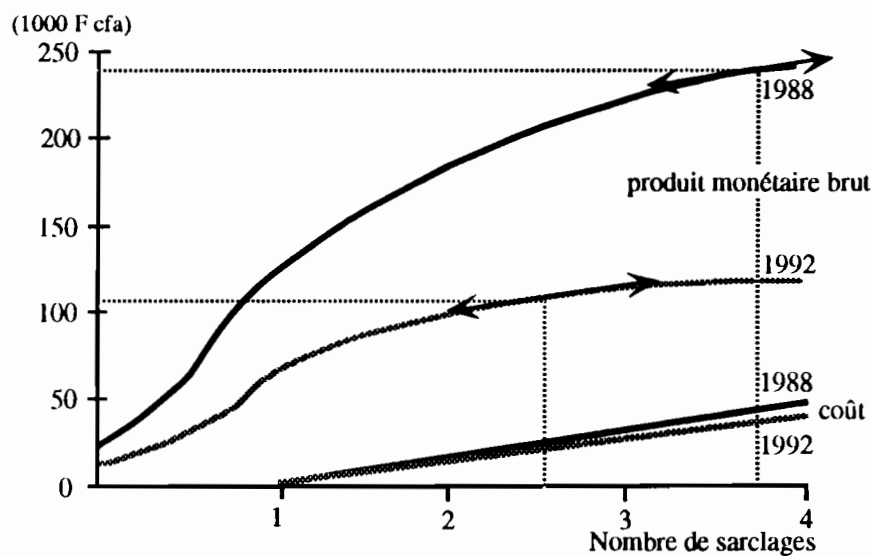
	sans traitement phytosanitaire	1 traitement phytosanitaire	2 traitements phytosanitaires	3 traitements phytosanitaires	4 traitements phytosanitaires
1 sarclage	200 kg/ha	300 kg			
2 sarclages	350 kg/ha	450 kg	520 kg	570 kg	600 kg
3 sarclages	450 kg/ha	550 kg	620 kg	670 kg	700 kg
4 sarclages	500 kg/ha	630 kg	700 kg	750 kg	770 kg

Source: Enquêtes sept. 1991-juil. 1992.

## Ajustement des systèmes de production cacaoyère aux variations des prix

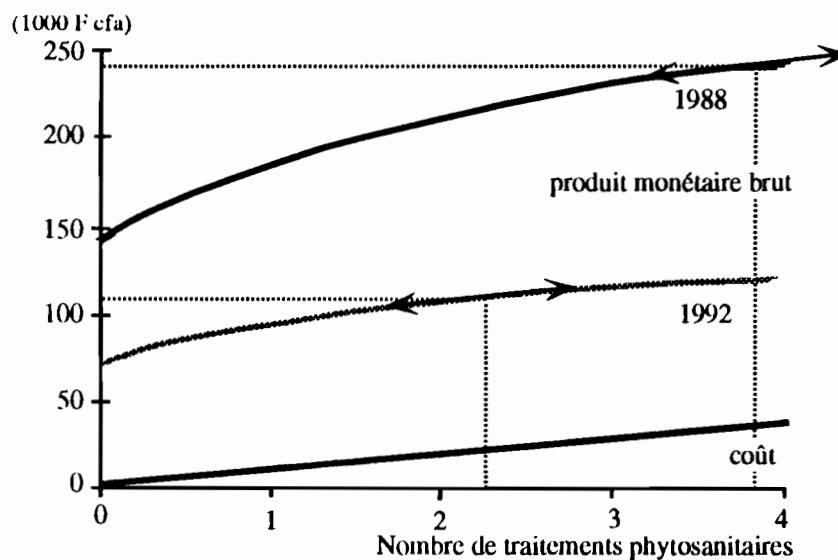
Considérant le rendement physique (production de cacao par hectare), le gain de production obtenu d'un accroissement du travail ou de l'emploi d'intrants devient de plus en plus marginal à mesure que les systèmes s'intensifient. On atteint bientôt un optimum économique qui correspond au point où la courbe de production présente une pente identique à celle du coût des facteurs de production. Entre 1988 (où le cacao s'achetait à 400 F cfa le kg) et 1992 (cacao à 200 F/kg), cet optimum s'est déplacé de façon sensible:

**Figure 2:** Evolution du produit brut obtenu d'un hectare de cacaoyère en fonction de l'intensité du travail (dans l'hypothèse où un traitement phytosanitaire est réalisé et où la force de travail familiale permet d'effectuer un sarclage sans recourir à la main d'œuvre salariée).



Sources: Tableau 2 et enquêtes.

**Figure 3:** Evolution du produit monétaire brut obtenu d'un hectare de cacaoyère en fonction de l'intensité de l'emploi d'intrants (dans l'hypothèse où deux sarclages sont réalisés).



Sources: Tableau 2 et enquêtes.

Tout se passe comme si la division par deux des prix du café et du cacao entre 1988 et 1989, conjuguée à une diminution beaucoup plus faible, voire nulle du coût des facteurs de production jouait en faveur d'une "extensification" des systèmes de production. Les différents groupes de producteurs ne bénéficiant pas d'un accès égal à ces facteurs de production, voyons comment ces différences jouent sur les stratégies mises en place à l'échelle des plantations pour faire face à la crise.

## **2- Impact de la baisse des prix garantis sur la gestion des plantations.**

### **2.1. Pour les systèmes de production semi-intensifs en capital.**

Au sein d'un groupe relativement homogène, constitué d'exploitations de grande taille (entre 20 et 200 hectares), les systèmes de production mis en place reposent sur l'emploi de main d'œuvre salariée pour plus du tiers de la force de travail totale. Il s'agit généralement d'une main d'œuvre permanente (salariés annuels) ou semi-permanente (abusans et "6 mois"): les manoeuvres contractuels représentent moins de 5% de la force de travail.

La chute des prix de 1988-89 a entraîné une réduction sensible du nombre de ces travailleurs. L'ajustement a surtout porté sur les salariés (annuels, "6 mois"), que l'on a cherché à remplacer par des métayers, mais le nombre total de métayers a lui même souvent diminué. La substitution relative des travailleurs salariés par des métayers est une réaction logique à la baisse des prix, mais il convient d'en nuancer la portée car elle correspond également à une évolution normale en phase de saturation foncière: la superficie défrichée chaque année tendant à diminuer et la production des plantations à stagner puis à diminuer avec l'âge, l'emploi de salariés présente de moins en moins d'intérêt face à celui de métayers se consacrant presque exclusivement aux plantations. En ce sens, les deux facteurs de crise évoqués en introduction (saturation foncière et chute des prix) se sont probablement conjugués pour favoriser cette évolution des rapports de production.

A l'échelle des exploitations, la réduction globale du niveau de la force de travail non familiale se traduit par un accroissement de la superficie moyenne allouée par métayer, qui est passée de 2 hectares en général à 3, voire 4 hectares aujourd'hui, de façon à réduire les frais d'entretien de cette main d'œuvre (logement et nourriture). En contrepartie, il est souvent exigé une participation accrue des métayers aux travaux effectués hors de la plantation (1 jour de service obligatoire par semaine, plus le devoir de sarcler un hectare de cacaoyère pour leur patron à la conclusion du contrat).

Cela a permis aux grands planteurs de compenser partiellement la diminution globale du nombre de leurs salariés: entre 1988 et 1992, le volume de main d'œuvre a été réduit en moyenne de 20% et la superficie par actif est passée d'une fourchette de 3 à 4,5 hectares (moyenne de 3,6 hectares) à 3,5 - 6 hectares (moyenne 4,25). L'évolution des contrats de métayage et l'existence d'un important volant de main d'œuvre permet cependant de réaliser des "économies d'échelle" non négligeables en mobilisant ponctuellement un nombre important de travailleurs.

En ce qui concerne les soins apportés aux plantations,

- il y a eu en général maintien du nombre de sarclages, souvent au détriment de la qualité du travail effectué (qui est liée à la superficie allouée à chaque métayer). Mais seules quelques exploitations sont passées de trois à deux entretiens. Cette stabilité relative dans les travaux d'entretien est liée au fait que les métayers restent généralement plusieurs saisons sur l'exploitation (ils y ont intérêt car les rendements sont élevés: 600 à 650 kg/ha en moyenne). Ils constituent donc une main d'œuvre d'appoint durant la première partie de l'année, souvent bénévole, en contrepartie du logement que leur patron leur octroie. Enfin, les redevances en travail, dues par les colons que ces grands planteurs ont aidé dans leur installation représentent sans doute, même si elles sont très difficiles à évaluer, un appoint saisonnier important.

- les traitements phytosanitaires ont généralement été maintenus à au moins deux passages annuels sur la totalité de la plantation. Certains de ces planteurs continuent également à effectuer des épandages d'engrais, même si les doses ont souvent été réduites. Le maintien de la consommation d'intrants semble ainsi compenser partiellement la baisse du volume de main d'œuvre.

## *Ajustement des systèmes de production cacaoyère aux variations des prix*

Les rendements des plantations ont suivi des tendances diverses: la baisse a pu atteindre 15 à 20% lorsque la réduction de la main d'œuvre salariée avait été importante (elle a concerné jusqu'à 30% de la force de travail totale sur certaines exploitations). Ailleurs, les rendements n'ont que légèrement diminué ou se sont maintenus grâce à l'emploi d'intrants. Le faible impact global d'une réduction pourtant sensible de la force de travail (en moyenne 20%) souligne donc la grande souplesse dont bénéficient les gros planteurs dans la gestion de leur main d'œuvre et les économies d'échelles qu'ils peuvent réaliser à ce niveau.

### **2.2. Pour les systèmes de production intensifs en travail et en capital.**

Sur des exploitations de taille réduite (4 à 12 hectares en incluant la superficie occupée par les cultures vivrières), l'emploi de main d'œuvre salariée était limitée dès avant la chute des prix. L'ajustement, lorsqu'il a eu lieu, a consisté dans le remplacement des salariés permanents (travailleurs annuels) par des métayers de type *abusan*, ce qui permettait de transférer une partie du risque de mauvaise récolte ou de non-achat sur cette main d'œuvre, ou des travailleurs recrutés pour la période d'entretien et de récolte des cacaoyères ("6 mois"). L'emploi de contractuels lors des pointes de travail du calendrier agricole (formule coûteuse) a fortement diminué: il représente aujourd'hui au plus 5% de la force de travail employée sur les exploitations.

Cette faible réduction du volume de main d'œuvre ne concerne donc qu'un nombre limité des exploitations de ce groupe, mais elle correspond à une limitation de la force de travail disponible pour la mise en place des cultures vivrières (février-juin). On observe de même une réduction des travaux réalisés sur les caféières (secteur où la rémunération du travail a le plus chuté), alors que le niveau de main d'œuvre est maintenu pour les travaux d'entretien et de récolte des cacaoyères (juillet-janvier). Cela suppose qu'il est fait un appel accru à la main d'œuvre familiale féminine durant la première partie de l'année, au détriment possible d'autres activités (petit commerce).

L'impact sur l'entretien des plantations a été relativement limité:

- le nombre de sarclages a été maintenu à trois, mais il est possible que la qualité du travail effectué ait baissé, en particulier à l'occasion des entretiens qui suivent la récolte (janvier-mars), lorsque métayers et "6 mois" ont terminé leurs contrats et que les travaux de défrichage et de semis des cultures vivrières mobilisent une grande partie de la main d'œuvre familiale.

- il y a eu réduction du nombre de traitements phytosanitaires, qui passent de 3 à 2 dans presque la moitié des exploitations de l'échantillon. La formule qui se généralise est d'effectuer deux pulvérisations, après chacun des deux sarclages réalisés durant la saison des pluies (juillet et septembre-octobre).

Les niveaux de production semblent avoir été peu affectés par cet ajustement: un seul planteur sur onze enquêtés a déclaré avoir observé une diminution des rendements. Mais une telle appréciation est à considérer avec une certaine prudence dans la mesure où nombre de plantations sont arrivées à pleine maturité depuis la chute des prix de 1989 et que cet accroissement absolu de la production peut avoir biaisé les évaluations des planteurs. Compte tenu des rendements observés (750 kg/ha en moyenne) la baisse semble en tout état de cause avoir été limitée.

### **2.3. Pour les systèmes de production intensifs en travail.**

Comme pour le groupe précédent, le fonctionnement de ces exploitations repose essentiellement sur la main d'œuvre familiale. Lorsque la superficie dépasse 6 à 7 hectares, des métayers *abusan*, parfois des travailleurs annuels ou des salariés recrutés pour "6 mois" complètent la force de travail. Moins de 20% des exploitations enquêtées

avaient recours à des "contractuels" ou des journaliers, pour un volume de travail représentant moins de 5% du total annuel. La chute des prix s'est en effet traduite par une baisse de l'emploi des contractuels, mais il semble que la superficie par actif soit restée à peu près constante: un seul planteur sur 14 a déclaré avoir réduit le volant de main d'œuvre permanente ou saisonnière.

Les conséquences éventuelles se font sentir sur les petites exploitations (qui ne peuvent mobiliser des travailleurs salariés permanents), lorsque les travaux d'entretien des cacaoyères viennent concurrencer la mise en place des cultures vivrières (mois de février-mars). Mais de façon générale, les itinéraires techniques ont été peu modifiés:

- il n'y a eu réduction du nombre de sarclages sur les plantations que dans 4 cas sur 14. Plus aucun planteur n'effectue aujourd'hui 4 sarclages, mais leur nombre s'est maintenu à 3 (60% des exploitations) ou plus rarement 2 pour les planteurs qui ne peuvent plus avoir recours aux contractuels.

- en ce qui concerne les traitements phytosanitaires, l'ajustement a par contre été beaucoup plus sensible: on est passé de 2 pulvérisations à une seule (20% des exploitations), voire aucune (36% de l'échantillon). Aujourd'hui, 11 exploitations sur 14 ne font plus de traitements (contre 3 seulement avant la crise), les autres se limitant à une seule pulvérisation.

Cette évolution semble indiquer que plusieurs exploitations de l'échantillon se situaient avant la chute des prix dans le groupe des systèmes intensifs en travail et en capital: s'agissant de petites exploitations, l'ajustement a porté sur la consommation d'intrants. Cela se vérifie dans l'évolution des rendements cacaoyers: dans les cas où une telle évaluation était possible, la suppression des traitements phytosanitaires aurait induit une diminution des rendements de 15 à 20%. Pour les exploitations qui consommaient peu d'intrants en revanche (et qui n'ont pas ou peu modifié leur système de production), ces rendements semblent être restés stables.

#### **2.4. Pour les systèmes de production semi-extensifs.**

Malgré une hétérogénéité apparente quant à la taille des exploitations qui forment ce groupe (de 5 à plus de 30 hectares), les ajustements qui ont suivi la baisse des prix de 1988-89 relèvent d'une même logique économique. La tendance générale a été de substituer la main d'œuvre permanente par des métayers ou des "6 mois" employés exclusivement sur les plantations. Si l'importance relative des métayers s'est accrue, leur nombre absolu a cependant baissé dans la mesure où la superficie moyenne qui leur était allouée a souvent été revue à la hausse. Afin d'éviter une désaffection générale de cette catégorie de travailleurs, les planteurs ont dû accroître de 50% la taille moyenne des parcelles laissées en métayage (elle passe de 2 à 3 hectares en moyenne sur l'ensemble de l'échantillon). Pour répondre à cette même exigence, les plantations les plus productives sont souvent confiées aux métayers alors que la famille se consacre à l'entretien des plus vieilles cacaoyères.

L'ajustement a conduit à une réduction de la force de travail de 18% en moyenne dans l'échantillon, mais elle a pu représenter jusqu'à 35% sur certaines exploitations. La superficie moyenne par actif est passée de 3 à 3,5 hectares. Ces chiffres dissimulent des trajectoires distinctes. Certaines exploitations sont en fait passées d'un système de production intensif en travail à un système semi-extensif (c'est le cas de 5 planteurs sur un total de 24)<sup>12</sup>, alors que d'autres ont reconduit presque à l'identique le système mis en place avant la crise, accroissant à peine la superficie par actif.

---

<sup>12</sup> Les données recueillies ne permettent pas de situer avec certitude certaines de ces exploitations dans le groupe des systèmes intensifs en travail et en capital avant la chute des prix, mais une telle évolution

## *Ajustement des systèmes de production cacaoyère aux variations des prix*

Ces différences se retrouvent dans l'évolution des itinéraires techniques:

- les exploitations qui développaient autrefois un système plus intensif en travail ont été amenées à réduire l'entretien des plantations, limitant le nombre des sarclages à deux passages, au lieu de trois précédemment. Sur les autres, les entretiens ont été maintenus, mais l'ensemble des planteurs reconnaît que c'est surtout la qualité du travail réalisé qui a été affectée par la limitation de la main d'œuvre: les sarclages sont effectués beaucoup plus rapidement et les adventices ne sont que partiellement fauchées.

- les traitements phytosanitaires ont par contre été fortement réduits, parfois même supprimés, passant de 2 et parfois 3 pulvérisations (une après chaque sarclage) à une seule au plus aujourd'hui: près de la moitié de l'échantillon (11 planteurs sur 24) ne fait plus aucun traitement (contre 20% seulement avant la chute des prix) et 40% n'en font plus qu'un seul, alors qu'avant la crise, 60% de ces planteurs effectuaient deux pulvérisations ou plus. Cette évolution semble indiquer que certaines des grandes exploitations de ce groupe développaient auparavant des systèmes de production semi-intensifs en capital.

L'impact de cet ajustement sur la production cacaoyère a été important: les rendements ont chuté en moyenne de 22%, mais cette baisse a atteint jusqu'à 35% sur les exploitations qui faisaient le plus gros usage d'intrants et de main d'œuvre avant la crise. Il faut insister sur le fait que cette tendance à l'extensification est souvent irréversible: les plantations moins bien entretenues voient leur potentiel productif diminuer, elles ne dégagent plus des profits suffisants pour permettre d'accroître les achats d'intrants, et elles sont d'un faible intérêt pour les métayers qui n'acceptent de s'en occuper que si la superficie qui leur est allouée est importante. Ce qui signifie que leur entretien sera insuffisant pour rétablir leur potentiel; leur vieillissement s'accélère et la chute des rendements se prolonge.

### **2.5. Pour les systèmes de production extensifs.**

Dans ce groupe de grandes et moyennes exploitations (entre 8-10 et 40 hectares), la force de travail est constituée pour une large part (40% en moyenne) par une main d'œuvre non familiale. Comme dans les groupes précédents, la tendance générale face à la chute des prix a été de réduire les charges salariales, ici encore en licenciant l'ensemble des salariés annuels: aucune des exploitations de l'échantillon n'en emploie aujourd'hui. Le nombre de métayers a également diminué en raison de la faible productivité initiale des plantations. Ceux qui sont restés ont obtenu généralement une augmentation substantielle des superficies qui leur étaient allouées (elles s'élèvent aujourd'hui en moyenne à 5 hectares de plantation par métayer).

Sur l'ensemble de l'échantillon, la réduction de la force de travail a été en moyenne de 16%. Elle correspond à un accroissement de 30% de la superficie par actif, qui est passée de 3,6 à une moyenne de 4,7 hectares. Cette évolution reflète a priori le passage d'un système de production semi-extensif à un système extensif, mais elle recoupe différentes trajectoires qui s'insèrent dans un mouvement général d'extensification. Il est probable qu'avant la chute des prix, plus de la moitié des exploitations de l'échantillon appartenaient au groupe précédent.

En ce qui concerne les soins apportés aux plantations, les tendances sont les suivantes:

- alors que 40% des planteurs de l'échantillon recouraient à 3 sarclages avant la crise, plus aucun ne le fait actuellement et le cinquième de l'échantillon n'effectue plus qu'un seul passage. De façon générale, les travaux d'entretien se limitent aujourd'hui à deux sarclages rapides, qui ne détruisent que sommairement les adventices.

---

semble tout à fait plausible. Il est de même possible que certaines grandes exploitations de ce groupe aient développé avant la crise un système de production semi-intensif en capital.

- l'ajustement est encore plus sensible en ce qui concerne les traitements phytosanitaires: alors qu'avant la crise 60% des planteurs enquêtés effectuaient entre 2 et 3 pulvérisations par an (une après chaque sarclage), seulement 20% déclarent avoir effectué une unique pulvérisation en 1991-92. C'est à dire que les quatre cinquièmes (contre 25% en 1988) ne procèdent plus au moindre traitement depuis quatre ans.

L'impact de cette évolution est bien sûr considérable: sur l'ensemble de l'échantillon les rendements ont chuté de 20 à 50%, pour une moyenne de 35%. Une telle chute du revenu par hectare ne peut être compensée que par un accroissement constant de la superficie par actif. C'est à dire que ces exploitations se trouvent engagées dans un mouvement d'extensification, qui s'accélère avec la désaffectation des métayers (les rendements varient entre 250 et 300 kg de cacao par hectare, ce qui représente une rémunération du travail inférieure à 100 kg pour le métayer).

### **3- Conséquences prévisibles de la politique d'achat à la qualité entreprise au cours de la campagne 1992-1993.**

#### **3.1. Modalités d'application.**

Les mesures d'achat à la qualité du cacao et du café ont été mises en place en s'appuyant sur les réseaux d'intermédiaires (pisteurs, traitants, usiniers, exportateurs) existants, sans offrir aux producteurs des structures leur garantissant une relative transparence dans l'évaluation de la qualité des produits et leur permettant d'en connaître la valeur réelle. Dans la pratique, l'achat à la qualité ne s'effectue qu'au niveau du magasin du traitant ou aux portes de l'usine et n'a pu s'étendre à la collecte en brousse. En dehors des magasins SOGEPAG, qui ne captent encore qu'une fraction limitée de la production régionale et s'appuient sur des GVC, à l'exclusion des producteurs indépendants, la faillite du mouvement coopératif après le non achat de la récolte de cacao en 1988 a fait des grands planteurs les seuls producteurs capables d'acheminer leur production jusqu'aux magasins des traitants, voire des usiniers, et de négocier l'octroi des primes de qualité et de collecte.

Cela signifie que pour la grande majorité des planteurs, l'évaluation de la qualité de la production est faite "par défaut" et de façon arbitraire par les pisteurs qui sillonnent la région. L'achat "à la qualité" s'est donc traduit par l'établissement de prix bord-champ "standards", en baisse d'au moins 25% par rapport à ceux qui étaient pratiqués lors de la campagne précédente: 150 F cfa par kg de cacao non trié (au lieu de 200 F en 1991-92), 125 F pour le café vert trié (contre 200 F) et 20 F par kg de café cerise (50 F en 1991). Le cacao trié (débarassé des fèves hors-grades ou moisies) a été acheté à 175 F, ce qui ne constituait pas une véritable valorisation pour les producteurs, alors qu'il était revendu aux traitants 195 à 200 F par les pisteurs.

La conséquence la plus grave de cette politique est qu'elle prive pratiquement les planteurs de toute liquidité au moment où leurs besoins de trésorerie sont les plus élevés, puisque la période d'entretiens et de traitements des plantations suit immédiatement la récolte intermédiaire. Ce sont les revenus obtenus de cette "petite traite" qui permettaient aux paysans de financer ces travaux. Les niveaux d'emploi de main d'œuvre salariée et d'intrants devaient donc connaître une nouvelle réduction sensible. Des formes de contrats à crédit se sont certes mises en place, mais de façon secondaire, et uniquement au profit des planteurs que l'on estime solvables. Il est probable qu'une partie de la récolte intermédiaire sera commercialisée, mais dans des conditions extrêmement défavorables pour les planteurs: les achats clandestins qui ont lieu depuis la clôture officielle de la campagne sont réalisés sur la base de 50 F cfa par kg de cacao trié. Les acheteurs employant leurs propres balances, les tricheries à la pesée (jusqu'à 30% du poids total selon les mesures effectuées) réduisent en fait le prix réel à 35-40 F/kg. Une fois de plus, ce sont les planteurs qui vont devoir supporter l'essentiel de l'ajustement, alors que les

intermédiaires qui disposent d'une certaine capacité de stockage et de séchage pourront réaliser de substantielles plus-values à l'ouverture de la campagne 1993-1994.

### 3.2. Impact de la politique d'achat à la qualité sur les différents systèmes de production.

Alors que la baisse des prix durant la récolte principale a touché de façon uniforme l'ensemble des exploitations cacaoyères, la suppression des achats (ou l'achat au rabais) de la récolte intermédiaire devrait pénaliser de façon sélective les différents systèmes de production: la petite traite représente en effet jusqu'au quart de la production cacaoyère des exploitations les plus intensives (25% en moyenne dans les systèmes intensifs en travail et en capital, 20% pour les systèmes intensifs en travail ou semi-intensifs en capital), alors qu'elle ne constitue qu'une portion mineure de la récolte dans les systèmes extensifs (autour de 15% pour les systèmes semi-extensifs et moins de 10% pour les exploitations les plus extensives).

Dans l'hypothèse où les paysans ne pourraient commercialiser leur récolte intermédiaire et si les systèmes de production étaient reconduits en l'état, la politique d'achat à la qualité devrait avoir les conséquences suivantes:

- Les grands planteurs ayant développé un système de production semi-intensif en capital devraient subir l'érosion la plus importante de leurs revenus (- 35% en moyenne), malgré un accès plus facile au marché. Mais leur niveau de productivité se maintiendra probablement nettement au dessus du seuil de reproduction. Il reste à savoir s'ils pourront stabiliser une main d'œuvre composée principalement de métayers, dont la rémunération a sans doute chuté de façon considérable.

- Les planteurs développant un système de production intensif en travail et en capital devraient voir leur productivité du travail chuter de 30% en moyenne. Cela signifie que si l'on se situe par rapport à un seuil de reproduction de 200 000 F cfa par actif et par an (soit environ 300 000 F pour une famille nucléaire), les deux tiers de l'échantillon enquêté (65%) devraient se retrouver en dessous de ce revenu "de survie".

- Pour les planteurs faisant un usage intensif de la main d'œuvre, la chute de la productivité serait moindre et devrait dépasser 20%, essentiellement parce que, s'agissant de petites exploitations, les productions vivrières constituent une part importante du produit brut. Mais cette érosion aurait des conséquences tout aussi dramatiques puisque 65% de l'échantillon se trouverait entraîné en-deçà du seuil de reproduction théorique.

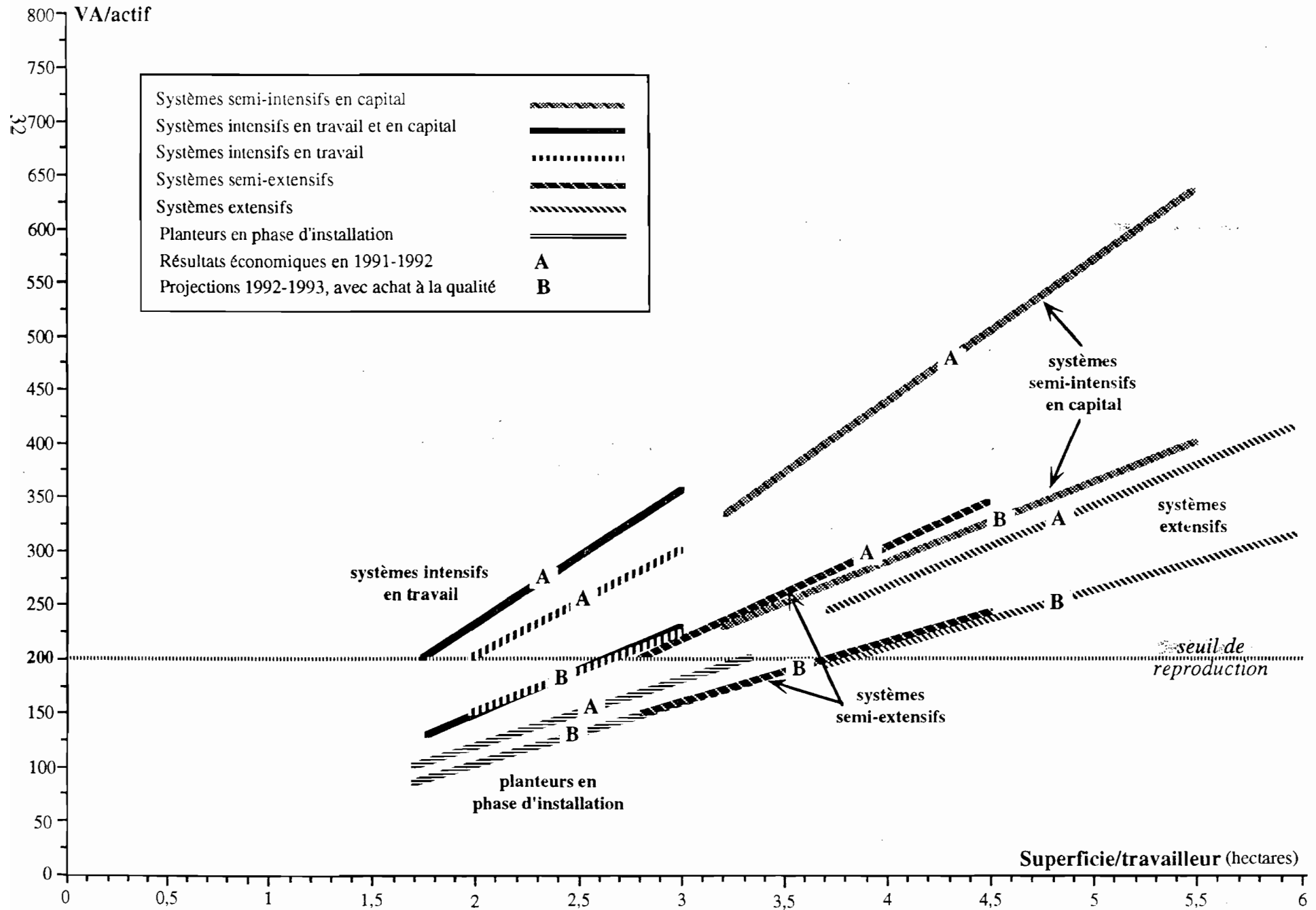
- les exploitations faisant un usage semi-extensif des facteurs de production devraient voir leur productivité chuter de presque 25%. L'impact de cette baisse serait considérable plus de la moitié des exploitations enquêtées (13 sur 24) obtiendraient une rémunération du travail inférieure à 200 000 F cfa par actif.

- les systèmes de production les plus extensifs sont ceux qui seront le moins affectés par cette nouvelle chute des revenus. Dépendant dans une moindre mesure de la récolte intermédiaire (moins de 10% de leur production de cacao), ces exploitations verraient malgré tout leur productivité chuter de 15 à 20%, mais 80% d'entre elles demeureraient au dessus du seuil de reproduction.

La première conséquence de cette politique d'achat à la qualité est évidente: ce sont les systèmes les plus intensifs qui sont les premiers pénalisés. Si les grandes exploitations sont celles qui subissent dans l'absolu les plus fortes dégradations, leur survie est peu menacée en raison des niveaux de productivité qu'elles avaient atteint. En revanche, les petites exploitations, et surtout celles des groupes C II et C III, devraient se trouver entraînées dans un processus de paupérisation et de décapitalisation rapide.

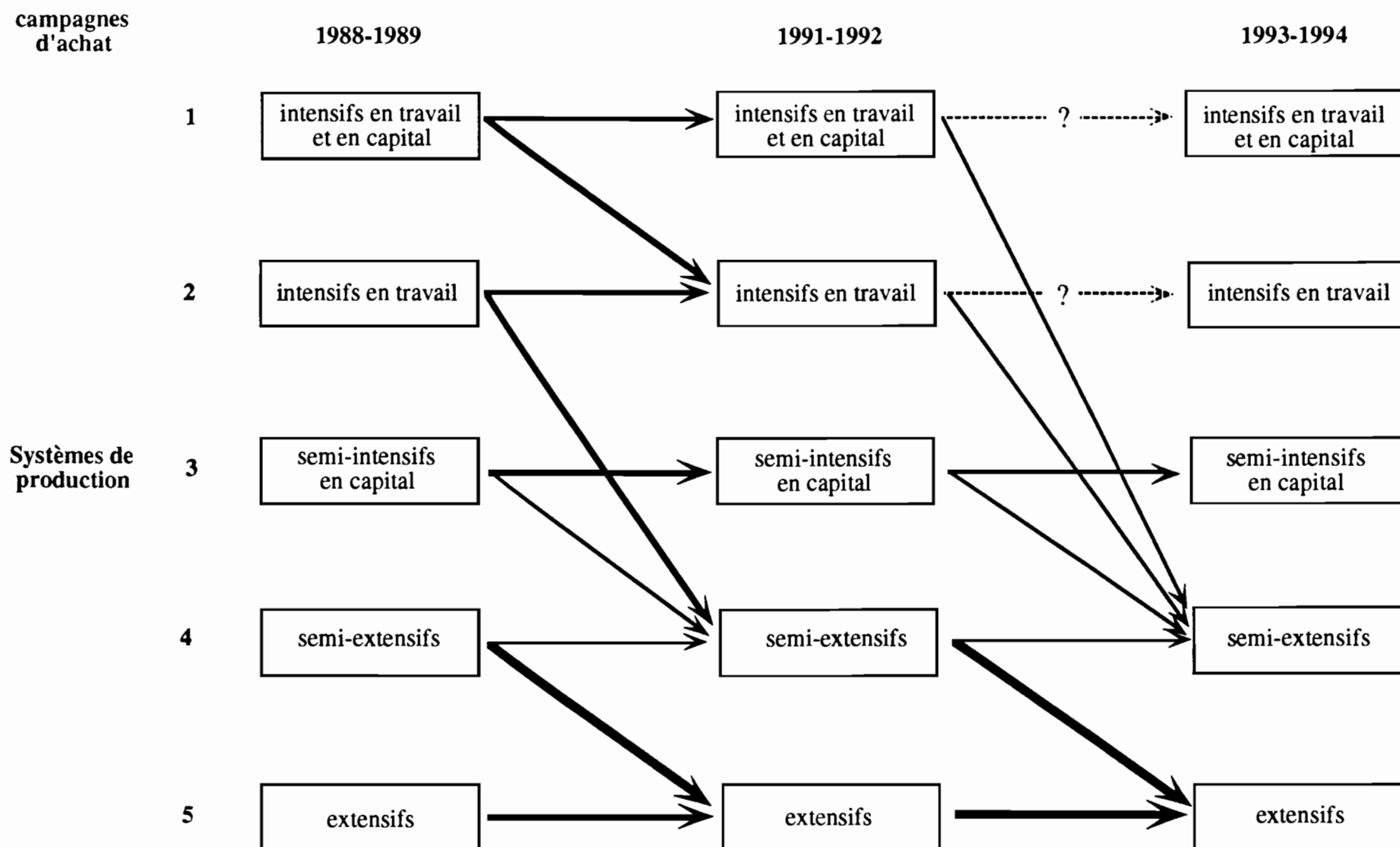


**Figure 4:** Effets prévisibles de la politique d'achat à la qualité sur les résultats économiques des exploitations cacaoyères



Les systèmes de production agricole du Sud-Ouest ivoirien

**Figure 5:** Typologie évolutive des exploitations cacaoyères dans le Sud-Ouest ivoirien



Ajustement des systèmes de production cacaoyère aux variations des prix

La seule alternative, compte tenu du désengagement de l'Etat et de l'absence de tout soutien aux producteurs, est d'évoluer vers des structures d'exploitation de plus en plus extensives: dans les conditions où la campagne d'achat s'est déroulée, la superficie minimale par actif qui permet d'atteindre le seuil de reproduction passerait de 2 à 2,8 hectares en ce qui concerne les systèmes intensifs ou semi-intensifs et de 2,7 à 3,7 hectares pour les systèmes de production semi-extensifs ou extensifs. Le processus d'extensification observé depuis 1989 devrait donc s'accélérer et son coût social s'aggraver (expulsion de métayers et de manœuvres, disparition des exploitations trop petites pour permettre la survie d'une famille).

Mais l'extensification, si elle constitue une parade immédiate à la dégradation des revenus prend aussi la forme d'une décapitalisation dans la mesure où elle affecte directement ce capital-plantation qui constitue la première richesse des exploitations. L'évolution suivie depuis 1989 par les unités les plus extensives le démontre: en réduisant les travaux d'entretien et en supprimant les traitements phytosanitaires, c'est le potentiel productif du verger, mais aussi sa durée de vie que l'on affecte. Les rendements diminuant rapidement, il devient de plus en plus difficile de fixer des métayers ou de payer des travailleurs salariés et la dégradation des plantations se prolonge pour aboutir à l'abandon des vergers les plus atteints: c'est exactement ce qui s'est produit pour la plupart des plantations calézières dans la région du Sud-Ouest. Il s'agit donc bien d'un processus de décapitalisation.

Mais une telle stratégie est elle-même hors de portée des plus petites exploitations dont la main d'œuvre est essentiellement familiale. A défaut de leur proposer de fortes subventions à l'achat d'intrant (produits de traitements phytosanitaires, herbicides pouvant se substituer à la main d'œuvre salariée, fertilisants), il est probable que ces familles seront précipitées dans un cycle de paupérisation rapide: le seuil de rupture pourrait être rapidement atteint. D'autant plus que les possibilités d'emploi en dehors de l'exploitation, et donc les sources de revenus complémentaires, vont être de moins en moins nombreuses.

Il convient certes de relativiser la notion de seuil de reproduction. La crise, par son ampleur et sa brutalité, a contraint les planteurs à modifier leur conception des besoins sociaux considérés comme minimaux. Peu de sociétés ont dû, en si peu d'années, renoncer à la scolarisation, à la médecine des Blancs, limiter les dépenses de santé à ceux qui peuvent apporter un revenu, remettre en cause les dépenses relatives aux fêtes traditionnelles (funérailles), qui pourtant étaient présentées comme l'expression la plus profonde de leur culture... Un replis sur la cellule familiale s'est opéré dans le cadre réduit du village ou du campement. L'auto-suffisance alimentaire devient alors la première condition de survie et la place assignée au cacao dans l'économie familiale est bien entendue reconsidérée.

Si en 1990-91, pour une famille nucléaire de deux adultes et trois ou quatre enfants, un revenu de 300 000 F cfa pouvait être considéré comme un "minimum incompressible", ce seuil a sans doute sensiblement diminué depuis (suppression des dépenses de scolarisation et de santé, réduction des rations caloriques et surtout protéiques) et baissera sans doute encore dans les années à venir. "Passer en dessous du seuil de reproduction" ne signifie donc pas disparaître immédiatement. Mais à terme, la compression des dépenses ne pourra plus porter que sur l'outillage de base (machettes, dabas) et sur l'alimentation, conduisant à une moindre aptitude au travail physique (en particulier lors des périodes de soudure) et une plus grande vulnérabilité aux problèmes de santé.

L'ampleur des mécanismes de décapitalisation est donc difficile à prévoir. Quels sont les groupes sociaux qui seront les mieux armés pour y résister ? On peut déjà percevoir l'émergence d'une rente foncière qui devrait favoriser plus spécifiquement les autochtones, mais aussi les très grands planteurs. Les immigrants originaires des zones soudaniennes sont parvenus de leur côté à maintenir le contrôle qu'ils exerçaient sur la

force de travail, ce qui leur permet d'abaisser leurs coûts de production, mais ils demeurent défavorisés dans les rapports d'échange avec les autres communautés et avec les commerçants. En fait, les groupes les plus vulnérables pourraient être constitués par les petits et moyens planteurs d'origine baoulé qui se trouvent aujourd'hui coupés de leurs réserves de main d'œuvre et dans une situation de blocage foncier aigu.

### **3.3. Implications sur la filière.**

Sous couvert d'une politique visant la qualité, c'est le label du cacao provenant de Côte d'Ivoire qui risque d'être affecté et la position du pays sur le marché mondial qui pourrait se dégrader de façon irréversible. Telle qu'elle est menée, sans offrir aux paysans les outils de transparence permettant de mener à bien une véritable politique d'achat à la qualité, en les privant d'une source de revenus disponible lorsque leurs besoins de trésorerie sont les plus importants, et sans leur apporter le moindre soutien à l'acquisition d'intrants, la campagne 1992-1993 risque d'aboutir à un résultat exactement opposé à l'objectif qui était poursuivi.

Car elle pénalise en premier lieu les exploitations les plus intensives qui sont souvent celles qui produisaient le cacao de meilleure qualité. A l'opposé, le mouvement d'extensification, qui conduit à une dégradation rapide de l'état des plantations et à la multiplication des problèmes phytosanitaires, va se traduire par une baisse de la qualité du cacao produit (augmentation du pourcentage de petites fèves, de fèves pourries ou moisies etc.). Et ce d'autant plus que le cacao récolté durant la petite traite, sensé être de moindre qualité, risque fort d'être acheté à vil prix par des intermédiaires peu scrupuleux, stocké et remis sur le marché dès l'ouverture de la campagne 1993-1994: seul les paysans auront fait les frais de la politique de rigueur prônée au niveau national.

Outre le fait qu'elle "torpille" la petite production paysanne, la politique d'achat à la qualité va donc affecter directement le capital-plantation et le potentiel de production du verger ivoirien: on risque en définitive de couper la branche sur laquelle repose l'ensemble de la filière et de perdre la confiance des clients. A court terme, c'est non seulement le *leadership* de la Côte d'Ivoire sur le marché mondial qui sera menacé, mais aussi sa capacité à bénéficier d'une reprise des cours lorsque celle-ci se profilera: la souplesse des systèmes d'exploitation familiale, dont on a souligné à juste titre les capacités de résistance et d'adaptation à la crise, a aussi ses limites. L'Etat peut-il de cette façon espérer préserver ses marges ?



### **Troisième partie:**

#### **La reproduction sur le long terme des exploitations cacaoyères: replantation, diversification, reconversion.**

Le vieillissement des plantations cacaoyères et la diminution de leur production est un problème auquel tous les planteurs sont tôt ou tard confrontés. A terme, la baisse de la productivité du travail sur ses plantations contraint le paysan à refondre son système de production, soit en réalisant de nouvelles plantations, soit en se spécialisant sur de nouvelles cultures. Mais sur des sols qui ont déjà été cultivés (friches ou vieilles plantations), la mise en place du cacao pose de gros problèmes liés à la destruction de l'environnement forestier: moindre fertilité, moindre disponibilité en eau pour les plantes, enherbement important. Elle requiert alors un travail considérable pour lutter contre les adventices et entraîne des surcoûts qui sont difficilement surmontables. Elle exige donc que l'on dispose d'une main d'œuvre importante, qui accepte une faible rémunération pour son travail. Jusqu'à présent, ces contraintes avaient été levées par le biais de la migration et la colonisation de nouvelles terres forestières. La plupart des exploitations baoulé de la région Sud-Ouest ont ainsi été créées par des paysans originaires des vieilles régions cacaoyères de l'Est du pays (Boucle du Cacao), qui trouvaient sur le front pionnier l'occasion de constituer une plantation à un coût très inférieur.

Cette problématique dépasse largement le cadre des vieilles exploitations cacaoyères. Elle concerne également tous les jeunes qui cherchent à s'installer dans des zones où la saturation foncière est avancée et où l'épuisement des réserves forestières ne permet plus de planter le cacao avec une forte probabilité de succès. Nous avons vu les contraintes qui pèsent sur ces paysans et limitent leur capacité d'accumulation. De façon générale, ce sont les jeunes générations qui sont confrontées au problème de la replantation ou de la reconversion, dans la mesure où le cycle de vie des cacaoyères s'identifie souvent avec celui du planteur: le verger mis en place par un paysan dans la force de l'âge (entre 30 et 40 ans) deviendra improductif une trentaine d'années plus tard, et la tâche de reformuler le système de production incombera aux héritiers de ce planteur.

Les plantations touchées par la limite d'âge sont encore très rares sur l'ancien front pionnier du Sud-Ouest, où la plupart des exploitations ont été créées il y a moins de 20 ans. Mais le problème se pose depuis déjà plusieurs années dans l'arrière pays de Sassandra, où des migrants baoulé ou "dyula" s'étaient implantés dès les années 1950 aux côtés des autochtones godié. Au cours des deux dernières décennies, les problèmes liés à l'épuisement des réserves forestières et à l'installation des jeunes avaient été résolus, là aussi, par la migration et la création de petits fronts pionniers dans la forêt classée de la Niégré et les cantons kodia ou bakwé de la sous-préfecture de Sassandra<sup>13</sup>. Au milieu des années 1980, ces fronts "orientaux" ont fini par rejoindre celui qui s'était propagé depuis Soubré vers San Pedro.

Les dernières réserves forestières épuisées, les paysans tentent aujourd'hui de se raccrocher aux programmes mis en place par deux complexes agro-industriels implantés dans l'arrière pays de Sassandra: Palmindustrie et le Consortium des Agrumes (COCI). L'existence d'axes routiers d'importance régionale ou nationale (Sassandra-Gagnoa, Soubré-San Pedro, San Pedro-Abidjan) a également permis à certains producteurs de se spécialiser sur des productions vivrières ou maraîchères dégageant une importante valeur ajoutée à l'hectare. Les problèmes relatifs à la reconversion des exploitations, ou à l'installation des paysans qui n'ont plus accès à la culture cacaoyère, seront donc abordés par le biais de trois alternatives: les productions vivrières, celle de palmistes et celle d'agrumes pour l'exportation.

---

<sup>13</sup> Voir E. LEONARD et J. G. IBO (1992): *Colonisation agricole et gestion de l'espace agro-forestier: une proposition de réhabilitation de la forêt classée de la Niégré*. SODEFOR-ORSTOM, 15 p. multig.

**Tableau 3:** Les systèmes spécialisés sur les productions vivrières, d'agrumes ou de palmistes.

	Systèmes vivriers (V)			Systèmes spécialisés sur les agrumes				Systèmes spécialisés sur les palmistes		
	polycultures vivrières- élevage	production commerciale d'ignames	systèmes bas-fonds	exploitations capitalistes (A I)	grandes expl. familiales (A II)	moyennes expl. familiales (A III)	en phase d'installation (A IV)	spécialisation stricte (P I)	syst. mixtes de plantations (P II)	en cours de reconversion (P III)
Sup. cultivée (ha)	3-7 (5)	1-3 (1,5)	1-3 (1,5)	20-130 (57)	20-75 (45)	7-15 (10)	4-15 (9)	15-35 (20)	11-18 (14)	5-40 (15,7)
Sup. plantations	1-6 (2,5)	0-0,5	0-1	20-130 (55)	18-60 (36)	6-12 (8)	3-12 (7,5)	12-30 (18)	9-16 (11,5)	2-38 (14,5)
Actifs familiaux	1-2,5 (1,8)	1-1,5 (1,2)	1-2 (1,3)	1	2-6 (3,7)	1-2 (1,5)	1-3 (1,7)	1-2 (1,5)	2-4 (3)	1,5-4,5 (2,9)
UMO salariées	0-0,5	0-0,5	0-0,5	6-25 (16)	3-10 (7,7)	0-2 (1)	0-2 (0,7)	2-5 (2,6)	0-3 (1,5)	0-4 (1,2)
Sup. par actif	1,5-3	0,8-1,2	0,5-1,5	3-4	3,5-5	3,5-5	2,5-4	4-5,5	3-4	2,5-4,5
Capital const/ha*	9,5	25,7	60	17,5	17	15,5	14	3,2	9,5	4
Produit Brut*	520	575	555	10800	5300	900	650	1800	1450	740
VA/UMO*	240	310	300	425	380	370	210	400	310	220
VA/ha cultivé*	108	300	370	114	95	75	65	82	97	65
Rev./actif fam.*	260	345	340	4950	770	405	205	530	365	215
Nb enquêtes	7	3	12	4	4	4	6	4	5	8

\* en milliers de Francs cfa.

Source: Enquêtes auprès des producteurs.

## **1- Les systèmes spécialisés sur les productions vivrières ou maraîchères.**

Ces systèmes sont mis en place par des paysans d'origines très différentes, mais qui ont été amenés à effectuer des choix semblables de spécialisation ou de reconversion. Il s'agit d'une part d'allochtones qui n'ont eu accès qu'à de très petites superficies, où la culture du cacao est impossible ou serait trop coûteuse à entreprendre. Ces paysans se sont lancés dans des productions intensives en main d'œuvre, porteuses de fortes valeurs ajoutées à l'hectare, pourvu que l'accès aux marchés urbains soit garanti (igname, riz de bas-fond inondé ou irrigué, maraîchage). On trouve d'autre part un certain nombre de vieux planteurs autochtones, ou de fils de planteurs, dont la production cacaoyère est devenue symbolique et qui, par manque de main d'œuvre et de capitaux, ne peuvent se lancer dans la replantation ou dans des productions intensives en travail. Ils adoptent donc un système associant des cultures vivrières moins exigeantes en travail (riz pluvial, manioc, banane, palmiers naturels) et un petit élevage extensif (porcs, volailles) dont l'excédent est commercialisé. Il est évident que la mise en place de tels systèmes, quelque soit leur degré d'intensification, est conditionnée par la proximité d'un marché: toutes les exploitations de l'échantillon sont situées en bordure de route (axes Soubré-San Pedro et Sassandra-Gagnoa) ou proches d'un centre urbain (Soubré, Sassandra ou Méadji).

On constate un "déterminisme culturel" marqué dans le choix de ces spécialisations, qui correspond à des savoir faire techniques différents. Si le système riz-manioc-palmier-élevage de porcs caractérise les autochtones bakwé et godié, la culture commerciale de l'igname ne semble être entreprise que par des jeunes baoulé, alors que la mise en valeur des bas-fonds (riz, maraîchage) est surtout le fait des populations "dyula" (Ivoiriens du Nord, Maliens, Guinéens, Burkinabé). La maîtrise de la force de travail semble moins intervenir dans ces choix, dans la mesure où les surfaces cultivées demeurent réduites (2,7 hectares en moyennes, seules les exploitations autochtones, plus "extensives" dépassant le seuil de 3 hectares), de même que la main d'œuvre totale (rarement plus de 2 UMO).

### **1.1. Les systèmes autochtones de polyculture vivrière-élevage.**

De nombreux autochtones se trouvent aujourd'hui à la tête de petites cacaoyères vieillissantes (moins de 3 hectares) dont les rendements sont inférieurs à 200 kg et ne cessent de décroître, mais disposent d'une surface en friches suffisante pour étendre leurs cultures vivrières et même louer des terres aux immigrés qui en manquent. Il s'agit de vieux villageois, qui ne sont jamais parvenus à constituer une plantation importante, soit parce qu'ils avaient une occupation salariée (navigation, chauffeur, magasinier en ville) qui les maintenait éloignés du village, soit parce que leur position de cadets de lignage ne leur a jamais permis d'acquérir l'autonomie suffisante pour accumuler davantage. A leur côté, on trouve des jeunes qui ont hérité d'une vieille plantation, mais pas des terres forestières qui leur permettraient de planter le cacao sans surcoût.

N'étant soumis à aucune contrainte foncière majeure, l'objectif de ces paysans est de maximiser *la productivité du travail familial sur la surface en friches qu'ils contrôlent*. La main d'œuvre familiale étant limitée, les plantations sont délaissées au profit des cultures vivrières dans la mesure où elle ne peuvent plus procurer une rémunération du travail comparable à ces dernières. L'entretien des cacaoyères se limite donc à un sarclage sommaire permettant d'accéder aux arbres pour la cueillette. En revanche, la superficie vivrière dépasse deux hectares, généralement semés de riz pluvial, auquel succède un cycle de manioc sur une moitié de la parcelle. Plus rarement, certains jeunes cultivent également un petit champ d'igname pour la commercialisation. Les friches ainsi mises en valeur ont rarement plus de trois ans car le travail de défriche constitue l'un des blocages principaux de ce système. Il semble que pour une surface de deux hectares, un recru de trois ans soit le meilleur compromis entre les exigences de renouvellement de la fertilité et le travail de défriche qu'un homme seul peut fournir.



Ce système de culture garantit l'approvisionnement vivrier de la famille et fournit un surplus structurel qui est commercialisé directement (riz) ou après une transformation destinée à accroître sa valeur marchande (le manioc est souvent vendu sous forme d'attiéké). La rémunération du travail que procure l'association riz-manioc est pourtant généralement insuffisante pour permettre l'entretien d'une famille, même réduite: dans les conditions du marché vivrier au cours de la campagne 1991-92, il fallait cultiver près de 3 hectares (ou 2 hectares par actif) pour atteindre le seuil de reproduction avec ce système. Les paysans ont donc recours à d'autres activités productives. La collecte de palmistes et l'extraction du vin de palme (*bangui*) sont fréquentes dans les zones où les palmeraies naturelles abondent (arrière pays de Sassandra). Les femmes participent largement à cette activité en extrayant l'huile de la pulpe des palmistes et en vendant cette huile et les amandes aux commerçantes qui viennent de San Pedro ou d'Abidjan les jours de marché. Les palmiers et les pousses naturelles sont bien sûr soigneusement préservés lors des travaux de défriche et de brûlis. Le revenu de ces activités de cueillette peut parfois représenter plus de la moitié des rentrées monétaires des exploitations concernées.

Mais l'activité la plus répandue, en particulier chez les vieux villageois, est la mise en place d'un petit élevage extensif de porcs. Il s'agit d'animaux de races locales, dont la croissance est lente, mais qui exigent très peu de soins et se nourrissent en divaguant dans les villages. Les distributions d'aliments se limitent aux déchets de cuisine (le son de riz en particulier) ou aux surplus de manioc ou de banane. Les pertes sont nombreuses du fait des vols, des piégeages lors de divagations, des morsures de serpents etc: 80% des porcelets n'arrivent pas à un âge permettant leur commercialisation. La rentabilité d'un tel élevage est pourtant élevée: avec 4 truies, on parvient à vendre chaque année une douzaine de jeunes d'un poids de 20 à 25 kg et d'une valeur moyenne de 13 000 F cfa. Soit un produit brut de 155 000 F pour un coût pratiquement nul. Les porcs présentent également l'avantage de constituer un petit capital qu'il est facile de mobiliser pour faire face à des besoins de trésorerie ponctuels. Mais cet élevage soulève beaucoup d'hostilité dans les villages où les porcs sont accusés de transmettre des parasites et de provoquer de gros dégâts dans les parcelles les plus proches. C'est une des causes principales de la forte mortalité et un facteur qui interdit leur présence dans les campements baoulé, où les cultures vivrières sont très proches des habitations. Ces blocages limitent la diffusion d'un élevage pourtant adapté aux moyens et aux besoins des petits producteurs, mais qui reste souvent le privilège des vieux autochtones dont l'autorité permet d'imposer la présence des porcs à l'ensemble de la communauté villageoise.

La combinaison de plusieurs activités extensives en travail, permet de maintenir une productivité supérieure au seuil de reproduction. La perception d'une rente foncière qui peut atteindre 70 000 F sur certaines exploitations, vient compléter ce revenu. Il existe donc une légère marge d'accumulation qui est parfois employée pour mettre en place des cultures pérennes s'accommodant de sols appauvris. De petites surfaces sont alors plantées d'agrumes, de palmiers ou d'hévéas. Le surcroît de travail qui en résulte, et qui ne peut être assumé par les paysans, est alors transféré à des migrants à qui l'on permet de cultiver du maïs et de l'arachide dans les inter-rangs en échange de l'entretien de la jeune plantation. Si celle-ci suit un bon développement, elle sera ensuite reprise en main par le planteur. Dans le cas contraire, le manque à gagner sera minime puisqu'il n'y aura investi qu'un travail limité à la mise en place des jeunes plants.

## 1.2. Les systèmes spécialisés sur la culture commerciale de l'igname.

Il s'agit d'un groupe relativement marginal statistiquement, mais qui peut être appelé à se développer avec l'installation des jeunes générations baoulé. Les stratégies d'occupation totale de l'espace par les plantations cacaoyères ont conduit en effet à un déficit et une demande croissantes pour l'igname parmi les allochtones baoulé. Trois jeunes producteurs ont été enquêtés, qui se sont installés récemment (après 1986) et n'ont pu obtenir que de petites superficies de friches situées près d'un marché important. Cette

proximité au marché semble indispensable pour qui compte effectuer une telle spécialisation sans disposer d'importantes capacités de stockage et de transport.

Sur des recrues de moins de trois ans, la préparation du sol et l'entretien du champ d'igname réclament beaucoup de travail et la mise en œuvre de techniques distinctes de celles qu'emploient les Baoulé pour la mise en place des cacaoyères (association igname-cacao). La superficie cultivée varie entre 0,75 et 1 hectare par actif, soit la limite correspondant à la capacité de buttage et d'entretien d'un homme seul. Les variétés sont les mêmes que celles employées sur sol forestier (ignames tardives *Bete-bete* et *Florida*), mais les densités sont beaucoup plus élevées: alors qu'en système pionnier, du fait de l'abondance des racines et pour permettre le développement des cacaoyers, les densités varient entre 15 et 20 000 pieds par hectare, elles atteignent ici 50 à 80 000 buttes. Des légumes (piment, gombo, aubergines, tomates) et quelques pieds de maïs sont également semés. L'association avec le manioc est plus rare et dépend des conditions d'accès au foncier. Pour les paysans sans terre, le loyer exigé pour des cultures de cycle long est en effet beaucoup plus élevé que pour les céréales: 20 000 F cfa pour cultiver l'igname contre 10 000 seulement pour un cycle de riz. La mise en place d'une culture de manioc, qui occupera l'espace pendant plus de 9 mois, entraîne une majoration du loyer qui peut alors atteindre 30 000 F. Une charge financière que certains paysans refusent d'assumer. Par contre, si l'accès à la terre est garanti, un second cycle de culture est entrepris après la récolte de l'igname, qui met à profit l'ameublissement du sol lié à la destruction des buttes. Du maïs ou de l'arachide sont alors semés avant l'arrivée des pluies, de façon à les commercialiser en période de soudure, lorsque les prix sont maximaux.

La majeure partie de la production est commercialisée, seule une provision est faite pour l'auto-consommation et la reconstitution du stock de semences. Dans la mesure du possible, les ventes d'igname n'ont lieu qu'à partir des mois de mai ou juin, à l'époque de la mise en place de la culture, lorsque la demande en tubercules s'accroît. Pour attendre la période de soudure (août-novembre), il faut disposer d'une capacité de stockage suffisante et pouvoir financer des traitements de DDT contre les ravageurs (insectes, rats). Seuls les paysans qui ont atteint un certain niveau d'accumulation y parviennent. Mais même dans le cas contraire, la culture de l'igname procure des revenus relativement élevés, pourvu que l'accès au marché soit assuré: dans les trois cas étudiés, la valeur ajoutée à l'hectare et la productivité du travail dépassaient 300 000 F cfa. Ces paysans disposent donc d'une marge d'accumulation, mais celle-ci reste limitée par la superficie qu'un homme seul peut cultiver. Au-delà d'un hectare, il est nécessaire de faire appel à des travailleurs salariés pour tous les travaux, et la rentabilité de la culture devient inférieure à celle du cacao. Les problèmes de stockage, de conservation de la récolte et les risques de mévente s'accroissent également avec la surface. Aussi, plutôt que d'étendre leurs cultures, les producteurs d'igname tentent de mettre à profit leurs liens avec les commerçants de la région pour installer un petit commerce de détail au village et diversifier leurs sources de revenus.

### 1.3. Les systèmes spécialisés sur l'exploitation des bas-fonds (riziculture et maraîchage).

Les bas-fonds ont longtemps constitué des milieux peu valorisés du fait de leur inaptitude à la culture cacaoyère et de la pénibilité des travaux que l'on y entreprend. Avec la saturation foncière, leur mise en valeur est devenue plus systématique, mais elle a souvent pour but de garantir l'approvisionnement vivrier des planteurs. Leur exploitation à des fins commerciales est le fait de groupes qui ont un accès limité au foncier et sont amenés à *maximiser le revenu obtenu par hectare cultivé*. Il s'agit de paysans originaires de la zone des savanes ivoiriennes ou des régions soudaniennes limitrophes (Mali, Guinée, Burkina Faso). Certains se sont installés dès le début des années 1970 sur les bas-fonds aménagés par la Soderiz à la périphérie des villes de Sassandra, San Pedro ou Soubré. Avec la densification de la population, de nouvelles vagues de migrants ont ensuite mis en valeur des bas-fonds proches des principaux axes de communication, de façon à faciliter l'écoulement des produits vers les centres urbains de la région.

L'accès à la terre est souvent précaire. Dans les bas-fonds aménagés par les pouvoirs publics, il s'agit d'un droit d'usage qui est périodiquement remis en question par les populations autochtones, dépositaires traditionnels du foncier. Les municipalités de Soubré, San Pedro ou Sassandra et les administrations de la CIDV ou de la Sodefel garantissent généralement une certaine sécurité aux paysans, mais dès que l'on s'éloigne des bourgs ou de l'aire d'intervention des structures d'encadrement, l'accès au foncier est souvent conditionné au paiement d'une rente saisonnière. Il s'agit bien sûr d'un obstacle majeur à l'aménagement et à l'entretien des systèmes hydrauliques.

De la sorte, la maîtrise de l'eau est rarement assurée et ne permet pas d'effectuer deux cycles de culture du riz. Tout au plus peut-on réaliser en saison sèche quelques planches de cultures maraîchères (choux, salades, oignons, concombres) aux emplacements les plus humides. Ces produits maraîchers sont vendus au détail, sur de courtes distances en raison de leur fragilité et des coûts que leur transport implique; il s'agit essentiellement d'une culture péri-urbaine ou circonscrite à la périphérie des plus gros marchés. Cependant, lorsqu'une maîtrise des circuits de commercialisation et des niveaux de production suffisants sont atteints, les ventes sont parfois effectuées sur de plus longues distances, vers des marchés où les bénéfices sont beaucoup plus importants (San Pedro, Gagnoa). Mais cette opportunité ne concerne qu'un très petit nombre de producteurs. En l'absence de tels débouchés, le champ des possibilités se réduit à la seule culture qui puisse être stockée et bénéficie d'un réseau de commercialisation facilement accessible: le riz. Ce groupe se divise donc en deux catégories selon que les paysans ont la possibilité ou non de cultiver et commercialiser des produits maraîchers.

Les producteurs de riz *stricto sensu* sont bien sûr les plus nombreux. Tant que les structures d'encadrement, SODERIZ, SODEPALM puis CIDV ont disposé de budgets d'appui à la production, certains de ces paysans ont bénéficié d'intrants (semences et engrais) subventionnés et d'un bon entretien des aménagements hydrauliques. Mais depuis 1990-91, l'intervention de la CIDV se limite à une assistance technique et les riziculteurs ont dû restreindre considérablement l'emploi des intrants lorsqu'ils n'y ont pas renoncé. La maîtrise de l'eau est devenue de plus en plus aléatoire et ne permet souvent qu'un seul cycle de culture, durant la saison des pluies. En ce sens, la situation des paysans "encadrés" et celle des producteurs installés sur des bas-fonds qui n'ont pas été aménagés tendent à se rejoindre.

Les systèmes de production reposent sur l'emploi intensif de la main d'œuvre et ne font appel qu'à un capital technique limité (machette, faucilles, daba). Les herbicides, qui seraient utiles sur des parcelles cultivées annuellement, sont peu employés, en raison de leur coût et d'une mauvaise maîtrise des techniques et des calendriers de traitement. Selon la disponibilité en eau et les possibilités de submerger ou non la culture de riz, le paysan fait une pépinière de jeunes plants qui seront ensuite repiqués, ou bien procède à un semis direct, en poquets. Tant les travaux de préparation du sol, que le semis, le repiquage ou les désherbages sont très exigeants en main d'œuvre. A défaut de pouvoir employer des salariés<sup>14</sup>, il faut bénéficier d'une organisation du travail permettant la mobilisation d'une main d'œuvre nombreuse à l'occasion des pointes de travail. La plupart des riziculteurs enquêtés font partie d'un groupe d'entraide qui se réunit deux fois par semaine sur les parcelles des différents membres. A condition que les travaux soient bien programmés au niveau du groupe, cette organisation permet de franchir à moindre coût les goulots d'étranglement du calendrier agricole. A défaut, une parfaite maîtrise des techniques d'irrigation, de fertilisation et de désherbage chimique est nécessaire. Ces contraintes limitent bien sûr la superficie cultivée par actif: elle dépasse rarement un hectare en système irrigué, et deux hectares lorsqu'il y a semis direct après une friche courte.

---

<sup>14</sup> Les travaux dans les bas-fonds aménagés sont payés à la tâche, l'unité de superficie correspondant à un "casier" de 400 m<sup>2</sup>. Le coût d'un contrat est le même, qu'il s'agisse de travaux de labour, de repiquage ou de désherbage: entre 1000 et 1500 F cfa par casier, soit 12 000 à 18 000 F par hectare, un tarif supérieur de 20% à celui qui est en vigueur pour les cultures pluviales.

### *Replantation, diversification, reconversion.*

Les rendements varient bien sûr sensiblement selon les techniques employées. En irrigation, avec fertilisation et désherbages chimique et manuel, ils atteignent 3 à 4 tonnes de paddy par cycle. Mais dans la majorité des cas, ils ne dépassent pas 2 tonnes lorsqu'il y a repiquage sans apport d'intrants, et 1,8 tonnes en semis direct. Dans ces cas, avec une superficie limitée à un hectare par actif et un prix de vente qui varie entre 60 et 80 F par kg de paddy, les paysans ne peuvent obtenir une rémunération du travail suffisante. Ils tentent d'y remédier de plusieurs façons. Lorsque l'exploitation est proche d'un marché important et d'un moulin, la récolte est souvent décortiquée, puis vendue au détail par la ou les femmes du paysan. On obtient ainsi une valeur ajoutée supérieure de 75% à celle que procure la vente du riz paddy<sup>15</sup>. Si l'éloignement des marchés ne permet pas une telle valorisation, il reste au producteur à diversifier ses productions avec des cultures pluviales qui ne concurrencent pas l'exploitation du bas-fonds. Des petites superficies (0,5 hectare en général) de maïs ou de manioc sont alors cultivées en association avec des légumes, qui permettent de renforcer la sécurité alimentaire de la famille et de consacrer une part supérieure de la récolte de riz à la commercialisation.

De façon générale, les riziculteurs obtiennent une productivité du travail supérieure au seuil de reproduction (260 000 F cfa par actif en moyenne). Beaucoup cependant sont installés sur des bas-fonds cultivés sans interruption depuis près de 20 ans, où des problèmes de salinisation commencent à apparaître (c'est le cas autour de Sassandra) et où le désengagement de la CIDV risque d'avoir des conséquences dramatiques. Compte tenu de leurs faibles marges d'accumulation, ces paysans ne peuvent en effet se procurer les intrants qui leur étaient autrefois fournis avec de fortes subventions. En l'absence de structure de crédit, la dégradation de la fertilité pourrait à terme les amener à délaisser momentanément leur parcelle et à encourir une remise en question de leurs droits fonciers par les populations autochtones riveraines.

Les producteurs maraîchers bénéficient de perspectives d'accumulation très supérieures. Il s'agit toutefois d'une spécialisation qui requiert un savoir faire important et des débouchés absolument sûrs. Une parfaite maîtrise technique est indispensable et ces paysans ont généralement une longue expérience, souvent acquise dans leur pays d'origine. Des cultures comme celles de la salade, de la tomate ou du chou exigent la réalisation de planches labourées et fertilisées, la mise en place d'une pépinière puis le repiquage des jeunes plants; des épandages d'engrais organiques (fumier collecté dans les abattoirs municipaux ou à dans les rues des villages) et chimiques doivent être réalisés périodiquement, tout comme les traitements phytosanitaires adaptés aux différents ravageurs et aux maladies qui affectent les cultures. Les travaux d'arrosage puis de récolte mobilisent en outre une main d'œuvre abondante, pratiquement en permanence.

Il s'agit donc de systèmes très intensifs en travail, mais aussi en capital. La superficie occupée par les cultures maraîchères ne dépasse pas 0,5 hectare et le capital constant nécessaire à sa mise en valeur (intrants, renouvellement des outils, location du terrain) varie entre 50 et 200 000 F cfa. La force de travail et la trésorerie des exploitations sont ainsi mobilisées en permanence. Une telle spécialisation ne permet donc qu'une très faible diversification. Celle-ci concerne des productions vivrières, destinées à garantir l'auto-suffisance de l'exploitation, qui sont entreprises en saison des pluies, lorsque le maraîchage devient moins rentable (les légumes associés aux cultures pluviales abondent sur les marchés alors que l'engorgement rend difficile leur maturation dans les bas-fonds). Il s'agit généralement d'une culture de riz, pratiquée sur le même bas-fonds, parfois d'un petit champ d'igname ou de manioc.

Les produits du maraîchage sont généralement commercialisés par les paysans eux-mêmes sur les marchés villageois ou urbains de proximité. En période de récolte, les

---

<sup>15</sup> Le sac de riz paddy de 80 kg était acheté 5000 F cfa en 1991-92 en bordure de route. En faisant décortiquer ce riz pour un coût de 1600 F (20 F par kg de paddy), on obtient environ 65 kg de riz blanc qui pouvait être vendu alors pour 160 F cfa/kg sur les marchés urbains de la région, soit un revenu de 8800 F par sac.

ventes ont lieu deux ou trois fois par semaine et concernent de petits volumes que l'on est certain d'écouler dans la journée. Aussi, dès que les distances s'accroissent, les coûts de transport en taxi brousse grèvent vite les marges réalisées sur la vente de trois ou quatre paniers. Plus rarement cependant, les producteurs parviennent à s'associer avec les hôteliers ou les grossistes de centres régionaux comme San Pedro ou Gagnoa et à accéder ainsi à des marchés beaucoup plus rémunérateurs. Cela conduit à se spécialiser sur les productions qui sont l'objet de la plus forte demande (salades ou tomates) et à fragiliser le système de production dans la mesure où il n'est plus possible de répartir les risques de destruction de la récolte entre plusieurs cultures. De façon générale, les producteurs maraîchers sont donc amenés à s'adresser à des marchés de capacité réduite, qui sont vite engorgés par les productions pluviales, et qui s'avèrent peu rémunérateurs dès que les distances et les coûts d'acheminement s'accroissent.

Le maraîchage permet cependant une valorisation sans équivalent de la main d'œuvre familiale sur de très petites superficies. La valeur ajoutée obtenue à l'hectare (productions vivrières incluses) varie entre 350 et 750 000 F cfa, et la productivité du travail demeure nettement supérieure au seuil de reproduction: entre 275 et 600 000 F par actif (330 000 F en moyenne). Les producteurs maraîchers disposent donc d'une marge d'accumulation qui peut être importante lorsqu'ils sont installés à proximité des principaux bourgs, mais qui dépend de leur droit d'accès aux terrains "péri-urbains". La plupart d'entre eux se sont d'ailleurs installés depuis peu de temps sur le bas-fonds qu'ils exploitent et ont été amenés à se déplacer plusieurs fois auparavant, ce qui limite nécessairement les investissements (petit commerce, achat de terre) qu'ils peuvent réaliser.

## **2- Les systèmes spécialisés sur la production d'agrumes.**

A l'échelle du Sud-Ouest ivoirien, c'est dans l'arrière pays de Sassandra que le problème de la reconversion des vieilles exploitations cacaoyères et caféières s'est posé le plus tôt et avec le plus d'acuité. Jusqu'au milieu des années 1980, l'Etat a financé des reconversions dans les régions de plantations anciennes, dans le Sud-Est en particulier: Plans palmier, Plan cocotier, hévéaculture villageoise, petite production d'ananas<sup>16</sup>. Par l'intermédiaire de la SODEPALM, puis de Palmindustrie, les pouvoirs publics sont également intervenus dans la région de Sassandra, nous le verrons plus loin. Mais la dissolution de la rente cacaoyère et les politiques d'ajustements structurels qui sont en cours limitent aujourd'hui considérablement les interventions de l'Etat en ce domaine. Dans la région Sud-Ouest, cette fonction est désormais partiellement assumée par des sociétés privées ou à capitaux mixtes: SAPH (hévéaculture) dans l'arrière pays de San Pedro et COCI (Consortium des agrumes de Côte d'Ivoire) près de Sassandra.

Si le volet "plantations villageoises" de la SAPH décolle avec difficulté, en raison des délais qui précèdent l'entrée en production des hévéas (7 ans) et dissuadent beaucoup de paysans, la culture des agrumes connaît un fort engouement autour de Sassandra, où le COCI a lancé un programme d'extension des vergers, fournissant à crédit les plants et les engrais nécessaires. 2000 hectares devaient ainsi être plantés entre 1988 et 1992, mais cette superficie a sans doute été largement dépassée, de nombreux paysans ayant entrepris de créer ou d'étendre leur plantation sans l'assistance du COCI. Dans un contexte de dégradation générale des termes de l'échange qui touche l'ensemble des productions agricoles, vivrier compris, depuis 1988, les agrumiculteurs font en effet figure de privilégiés, qui bénéficient de rentrées d'argent presque mensuelles et ont vu les prix d'achat du citron se maintenir au cours des dernières années.

L'entreprise n'est pas accessible à tous pour autant. La mise en place des citronniers et leur entretien au cours des quatre années qui précèdent l'entrée en production requièrent beaucoup de travail car les densités de plantation prescrites par le COCI sont faibles (110

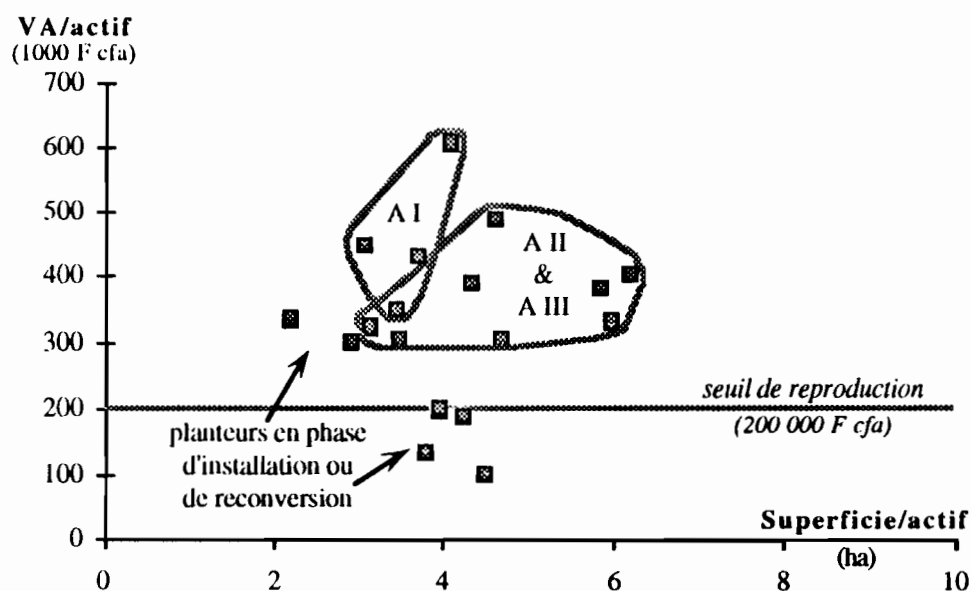
---

<sup>16</sup> Voir J.-Ph. COLIN (1990): *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*. Editions de l'ORSTOM, Collection A Travers Champs, Paris, 284 p.

pieds à l'hectare) et permettent un développement important des adventices. Les planteurs doivent assurer 4 à 5 sarclages par an, sous peine de voir les jeunes arbres étouffés sous les herbes. Il en va de même des opérations de taille du *Laurethus*, une plante parasite qui se fixe à la fourche des arbres et les épuise. Les attaques de criquets et de termites obligent enfin les producteurs à effectuer des traitements insecticides fréquents sur les nouvelles plantations. Ces contraintes qui pèsent sur la force de travail familiale et la trésorerie des exploitations ont été aggravées par la sécheresse qui a sévi dans l'arrière pays de Sassandra de 1989 à 1992<sup>17</sup>. Le déficit hydrique a obligé les paysans à intensifier les entretiens afin de réduire la compétition avec les adventices, en même temps qu'il retardait l'entrée en production des jeunes vergers. La mise en place du programme d'extension des plantations a donc eu lieu dans des conditions écologiques (sécheresse) et économiques (effondrement des revenus cacaoyers et caféiers) très défavorables.

Ces contraintes et des impératifs politiques autant qu'économiques (la nécessité pour le COCI de conserver ses clients sur le marché international des huiles essentielles et des pectines malgré la chute de production provoquée par la sécheresse) ont conduit à une sélection très particulière des candidats qui ont bénéficié de l'appui du COCI. Afin de limiter les coûts de collecte et d'acheminement des fruits, la superficie minimum à planter a été fixée à 5 hectares, ce qui soumet les paysans à un effort financier considérable, même si les travaux de plantation peuvent être étalés sur trois ou quatre ans. Cet effort est d'autant plus important que, depuis 1991, COCI-Coopagrumme (la coopérative réunissant les producteurs) a cessé, pour des raisons financières, de faire les avances de fertilisants qui étaient incluses dans le programme de plantation. Ces diverses contraintes ont orienté le choix des candidats vers des groupes sociaux présentant des garanties quant à leur assise économique et leur solvabilité: les employés du COCI, des fonctionnaires et des notables de la ville de Sassandra. Près de 40% de la surface nouvellement plantée appartient à des "non-agriculteurs", qui représentaient en 1992 plus du tiers des membres de Coopagrumme. Cette évolution implique bien sûr une forte hétérogénéité quant aux intérêts des différents planteurs. Elle correspond, de fait, à une fragilisation de l'entité Coopagrumme face aux exigences de son partenaire, le complexe industriel, et des bailleurs de fonds.

**Figure 6:** Evolution de la productivité du travail dans les systèmes spécialisés sur la production d'agrumes (chaque point représente une enquête).



<sup>17</sup> La pluviométrie annuelle est passée d'une moyenne de 1600 mm à moins de 1000 mm au cours des trois dernières années.

## 2.1. Les exploitations de type capitaliste (groupe A I).

Sous ce titre générique sont regroupées des exploitations dont le fonctionnement repose presque exclusivement sur l'emploi de travailleurs salariés et qui ont été créées par des acteurs dont les capitaux provenaient d'autres secteurs d'activité (employés de la fonction publique ou du secteur privé, commerçants, entrepreneurs). Les fonctionnaires et les notables de la région sont largement représentés; ils forment un groupe de planteurs absentéistes pour lesquels le verger d'agrumes représente une source de revenus parmi d'autres, extra-agricoles. On y trouve également quelques planteurs européens, dont certains s'étaient lancés dans la culture de la banane douce dans les années 1950-1960 et se sont reconvertis dans la production d'agrumes après la fermeture de l'escale bananière de Sassandra. Il n'est pas rare que ces propriétaires aient également investi dans la création d'une palmeraie, à l'occasion de l'un des "plans palmier" mis en œuvre dans la région depuis 1968. Il s'agit d'une groupe dont le poids économique est considérable dans les activités du COCI, et s'est accru avec le programme d'extension des vergers.

La superficie en exploitation dépasse 20 hectares et peut atteindre 150 ha sur les plus grandes unités. Elle est occupée presque en totalité par les plantations: les cultures vivrières sont rarement entreprises et se limitent à quelques hectares de maïs ou de riz, destinés à l'alimentation des manœuvres permanents. Ceux-ci constituent la quasi-totalité de la force de travail et la gestion technique de l'exploitation est elle-même confiée à un contremaître lorsque l'activité principale du propriétaire ne permet que des visites épisodiques sur la plantation. La superficie par travailleur est généralement inférieure à celle que l'on observe sur les exploitations familiales. Elle varie entre 3 et 4 hectares, ce qui représente de lourdes charges salariales pour les propriétaires: entre 50 et 60 000 F cfa par hectare. Dans la majorité des cas les travaux sont effectués manuellement et font appel à un outillage limité: sécateurs, machettes, dabs. Mais sur les plus grandes unités (plus de 100 hectares), on observe parfois un début de substitution de la main d'œuvre par le capital technique (tracteur équipé d'une faucheuse et d'un broyeur, emploi de désherbants chimiques). Les travaux d'entretien (sarclages, taille des arbres, élimination des parasites aériens) sont effectués avec beaucoup de régularité, de même que les épandages d'engrais ou les traitements insecticides. Cette relative intensité des entretiens autorise des niveaux de production sensiblement supérieurs à ceux des exploitations familiales: malgré la sécheresse, les rendements dépassaient 7 tonnes de fruits par hectare en 1991-92, contre une moyenne de 6 tonnes dans les groupes suivants. Mais il est évident que ces résultats requièrent que l'on dispose d'une trésorerie importante et de revenus réguliers.

Un troupeau de moutons (jusqu'à 300 têtes sur les plus grandes exploitations), plus rarement de bovins, est souvent entretenu sur la plantation, de façon à valoriser l'espace disponible entre les arbres et à réduire l'importance des travaux de désherbage. Quelle que soit la taille de ce troupeau, le produit brut des exploitations est toujours supérieur à 2'500 000 F cfa et ce minimum devrait augmenter avec l'entrée en production des vergers plantés depuis 1988. La valeur ajoutée obtenue à l'hectare dépasse 100 000 F (114 000 F en moyenne) et la productivité du travail est toujours supérieure à 300 000 F cfa par salarié (elle peut atteindre 500 000 F sur certaines exploitations). Le taux d'exploitation de la main d'œuvre variant entre 80 et 160% (alimentation et logement compris), les propriétaires s'assurent ainsi d'un revenu qui peut dépasser 20 millions de F cfa sur les plus grandes exploitations.

Ces producteurs sont donc particulièrement bien armés pour accroître rapidement leurs surfaces et leurs niveaux de production: en 1992, les planteurs disposant de plus de 30 hectares d'agrumes représentaient 8% à peine des membres de Coopagrumes, mais près de 40% de la superficie plantée et une part sans doute plus importante encore de la production régionale<sup>18</sup>. Ce poids économique constitue cependant un danger potentiel

---

<sup>18</sup> D'après les chiffres aimablement fournis par Mr Eichman, responsable du "secteur production" à la Coopagrumes.

pour le COCI et Coopagrume, dans la mesure où *le comportement d'un grand nombre de ces planteurs est dicté par la rentabilité relative du capital investi dans la plantation d'agrumes par rapport aux autres secteurs d'investissement* (immobilier, transports, autres cultures commerciales). Des fluctuations importantes des cours des huiles essentielles ou des pectines peuvent donc avoir des répercussions immédiates sur les niveaux de production du complexe et sa capacité à conserver ses clients. Une préoccupation qui était à l'origine du plan d'extension des vergers.

## 2.2. Les grandes et moyennes exploitations familiales (groupes A II et A III).

Cette catégorie regroupe des planteurs de niveaux économiques différents, mais dont les trajectoires sont proches. Il s'agit généralement de paysans originaires de l'ancienne Haute Volta ou de l'ouest de la Côte d'Ivoire (Guéré dans leur majorité), venus dans la région de Sassandra à l'époque de sa prospérité (années 1960 et début des années 1970) pour s'employer sur les grandes plantations européennes de bananes et d'agrumes. Ce sont ces revenus salariés, patiemment épargnés, qui leur ont permis de racheter, au départ de leur patron, une partie ou la totalité de son verger ou de constituer leur propre plantation. La taille de leur exploitation est directement liée à leur date d'installation dans la région et au type d'emploi qu'ils occupaient. Ainsi, les plus grands planteurs (groupe A II, plus de 20 hectares cultivés) sont généralement arrivés au cours des années 1960 et ont travaillé comme contremaîtres ou comme ouvriers qualifiés avant de s'installer à leur compte, au début des années 1970. Les exploitations de taille plus réduite (entre 8 et 15 hectares, groupe A III) ont en revanche été créées par des paysans arrivés plus tardivement, qui n'ont eu accès qu'à des postes de manœuvres. Pour eux, l'accumulation a été plus lente et l'accès à la terre plus tardif: ils ont souvent dû réaliser eux même leur plantation, généralement après 1975. Les moyennes d'âge au sein des deux groupes reflètent ces différences: 60 ans chez les grands planteurs contre 53 ans pour les chefs d'exploitations du groupe A III.

Les systèmes de production mis en place sont en revanche très semblables. Ils visent à *maximiser la rémunération d'une force de travail familiale importante* (jusqu'à 6 actifs sur les plus grosses unités). La famille ne suffit pourtant pas à assurer l'entretien des vergers d'agrumes. Il est donc fait appel à des manœuvres permanents ainsi qu'à un nombre variable de journaliers à l'occasion des récoltes des fruits. La sécheresse qui a sévi dans l'arrière pays de Sassandra entre 1989 et 1992 a cependant entraîné de sérieuses difficultés pour payer ces travailleurs et a souvent contraint les planteurs à limiter leur masse salariale. De façon générale, les systèmes de production sont donc moins intensifs en travail que sur les exploitations de type capitaliste: la superficie par travailleur varie entre 3,5 et 6 hectares et les travaux d'entretien des vergers sont limités à deux ou trois sarclages par an. Aussi, malgré une consommation d'intrants qui demeure élevée grâce aux avances faites par le complexe COCI-Coopagrume (16 000 F cfa par hectare contre 17 500 F sur les exploitations capitalistes), les rendements en fruits sont logiquement plus faibles: 6,3 tonnes par hectare en moyenne.

Les incertitudes qui pèsent sur la production d'agrumes et la présence d'une importante main d'œuvre permanente conduisent ces planteurs à s'assurer d'une base vivrière confortable. La surface destinée aux cultures alimentaires représente entre 15 et 20% de la superficie totale et dépasse 6 hectares sur les plus grandes exploitations. Maïs et manioc dominent les assolements dans la mesure où ils s'accommodent de friches de courte durée, ils exigent peu de travail et permettent de nourrir les manœuvres à peu de frais. Les excédents vivriers sont couramment vendus, de même que les produits d'un petit élevage de moutons et de chèvres qui pâturent sur les plantations. Même si certaines exploitations sont en situation de blocage foncier, tout est donc fait pour garantir l'auto-suffisance de la famille et limiter les coûts d'entretien de la main d'œuvre. Ce souci de limiter les risques économiques peut déboucher sur une relative diversification au sein des cultures pérennes: de petites plantations de cacao, plus rarement de palmiers, sont parfois mises en place, quitte à les laisser ensuite à la charge de métayers. La spécialisation sur la



production d'agrumes n'est cependant pas mise en question: les ventes de citron, de bergamote ou de bigarade représentent entre 70 et 90% du produit brut des exploitations et 90% en moyenne de leur revenu monétaire..

Les différences entre grandes et moyennes exploitations résident donc surtout dans leur capacité d'accumulation et d'expansion. La productivité du travail varie relativement peu avec la taille de la plantation: 380 000 F cfa en moyenne sur les unités de plus de 20 hectares, pour 370 000 F par travailleur lorsque que la superficie est inférieure à 15 hectares. Ce sont donc le taux d'exploitation de la main d'œuvre salariée et la superficie par actif familial qui déterminent le niveau de rémunération du travail familial. Or le statut et les salaires des manœuvres évoluent peu d'une exploitation à l'autre: les variations observées dans les systèmes de production cacaoyère jouent peu ici dans la mesure où les salariés n'ont que peu d'espoir d'accéder au foncier. Tout se passe donc comme si, au-delà d'un seuil de superficie qui correspond à la capacité de travail de la famille, tout accroissement de la surface plantée procurait à terme une augmentation proportionnelle du revenu familial.

Cela explique l'importance des vergers récemment créés. Il s'agit d'une catégorie de producteurs qui s'est largement engagée dans le programme d'extension des plantations d'agrumes depuis 1988. Sept planteurs sur les huit qui composent l'échantillon avaient mis en place des jeunes vergers et certains producteurs du groupe A III avaient poussé l'extension de leur plantation jusqu'à occuper presque en totalité le foncier disponible, ne conservant qu'une petite parcelle pour assurer l'alimentation de la force de travail. Il est évident qu'une telle entreprise exige un effort financier qui ne peut être assumé que dans la mesure où les planteurs ont déjà atteint un niveau de production important (presque toujours supérieur à 50 tonnes, soit un produit brut qui dépasse 1'100 000 F cfa). Les perspectives de développement de ces exploitations restent cependant souvent limitées au foncier déjà acquis. Avec le programme d'extension des plantations lancé par le COCI, le prix des terres a en effet considérablement augmenté dans l'arrière pays de Sassandra et les petites et moyennes unités paysannes ne peuvent concurrencer sur ce marché les grands planteurs et les "non-agriculteurs".

### 2.3. Les planteurs en phase d'installation ou de reconversion (groupe A IV).

La création d'une plantation d'agrumes pose aux paysans des difficultés difficilement surmontables dès lors qu'ils ne disposent pas de revenus stables et réguliers leur permettant de financer l'entreprise. C'est le cas de la majorité des producteurs qui ont mis en place des vergers au cours des dernières années. Il s'agit de jeunes qui ont créé leur exploitation dans la seconde moitié des années 1980, souvent après un échec en ville, et des planteurs dont les vieux vergers de café ou de cacao ne fournissent plus qu'une très faible production. L'effondrement des prix du café et du cacao depuis 1989 a été très violemment ressenti par ces planteurs, en même temps qu'il rendait plus urgente encore leur reconversion dans la production d'agrumes.

Un grand nombre de ces paysans se sont installés dans la région au cours des années 1960 ou au début des années 1970, souvent en rachetant une vieille plantation caféière ou cacaoyère. Les rendements de ces plantations ne dépassent plus aujourd'hui 300 kg sur les cacaoyères ou 350 kg de café cerise. Il s'agit en majorité de paysans d'origine burkinabé, qui disposent d'une superficie variant entre 8 et 15 hectares et donc de réserves foncières qui devraient leur permettre d'effectuer une reconversion "en douceur" vers la production d'agrumes, sans avoir à se priver des revenus que leur procurent encore les vieilles cacaoyères. Mais ils se sont souvent lancés dans un programme très ambitieux de plantation (la surface plantée depuis 1988 varie entre 4 et une dizaine d'hectares), qui les oblige à sacrifier l'entretien des vieux vergers de café ou de cacao et à limiter leur production vivrière aux besoins de leur famille.

### *Replantation, diversification, reconversion.*

De nombreux jeunes sont dans une situation similaire. Ils sont revenus au village dans le courant des années 1980, après avoir hérité d'une petite cacaoyère (1 à 2 hectares) et d'une superficie de friches qui varie entre 5 et une douzaine d'hectares. A ces paysans originaires de la région (autochtones ou "allogènes" de la seconde génération) s'ajoute un petit groupe de "jeunes agriculteurs modernes" (selon la terminologie officielle) venus de différents horizons, installés sur un périmètre aménagé par l'administration agricole. Ils ont reçu une dotation de 7 hectares dont 6 sont destinés à la mise en place du verger d'agrumes. Leurs disponibilités foncières sont donc plus réduites et ils ont très peu de possibilités de diversifier leurs productions agricoles.

Le comportement de ces planteurs semble guidé par le souci *d'assurer au mieux le développement des vergers d'agrumes et de maximiser leur production*, parfois au détriment de la rémunération immédiate du travail familial. L'essentiel de la force de travail et de la trésorerie des exploitations est ainsi consacré à la plantation d'agrumes: des épandages d'engrais et des traitements insecticides sont réalisés régulièrement, trois à quatre sarclages sont effectués chaque année. Cet effort permet d'obtenir des rendements beaucoup plus élevés que dans les autres groupes: ils dépassent toujours huit tonnes et même 10 tonnes sur la moitié des exploitations de l'échantillon. Mais ces soins intensifs ont un coût élevé car la taille du verger dépasse généralement 4 hectares et seule une fraction de cette superficie (35% en moyenne) est en production. Les consommations d'intrants et les charges salariales peuvent ainsi représenter 40% du produit brut de ces planteurs et bon nombre d'entre eux sont dans une situation économique précaire.

Car la plantation d'agrumes est souvent leur seule source de revenus. Compte tenu de la charge en travail que représente l'entretien des jeunes citronniers, ces paysans sont généralement dans l'impossibilité de se consacrer à d'autres cultures commerciales ou de s'employer hors de l'exploitation. Au contraire, ils font fréquemment appel à de la main d'œuvre contractuelle pour effectuer à temps les travaux de sarclage et de taille du verger. Les cultures vivrières se limitent ainsi à la superficie qu'il est indispensable de cultiver pour assurer l'auto-suffisance de la famille: la surface vivrière varie entre 0,5 et 0,75 hectare par actif agricole et permet rarement de dégager un surplus significatif (les ventes d'aliments s'élèvent en moyenne à 16 000 F par exploitation). De même, les vieilles plantations caféières ou cacaoyères sont peu entretenues, parfois abandonnées ou laissées en métayage et leur production est en diminution constante.

Dans ces conditions, il semble que le seuil de 300 000 F cfa permettant à une famille nucléaire de couvrir ses besoins, ne soit atteint que lorsque la superficie en production dépasse 2 hectares. Les deux tiers des exploitations qui constituent l'échantillon se trouvaient encore en dessous de ce seuil. A défaut de disposer d'une source extérieure de capital (autre plantation, revenus extra-agricoles), les paysans qui se lancent dans la mise en place d'un verger d'agrumes doivent donc s'accommoder pendant plusieurs années d'une faible rémunération de leur travail. Seuls certains groupes sociaux acceptent de renoncer ainsi à des besoins souvent considérés comme élémentaires sur une durée qui peut dépasser quatre ans: les paysans enquêtés étaient presque tous originaires du Burkina Faso ou des régions déshéritées du Nord et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Mais à terme, ce sacrifice initial est payant. Au dessus de deux hectares en rapport, les niveaux de production enregistrés permettent une progression rapide de la productivité du travail, qui peut alors atteindre et dépasser 300 000 F cfa par actif. Avec l'entrée en production de l'ensemble du verger, il est probable que les plus grandes unités de ce groupe évolueront vers un système de production plus extensif, proche de celui mis en place sur les exploitations familiales de taille moyenne (groupe A III).

### **3- Les systèmes spécialisés sur la production de palmistes.**

Jusqu'en 1990, l'Etat ivoirien, par l'intermédiaire du complexe Palminindustrie de Bolo (à environ 60 km au nord de Sassandra), s'est directement impliqué dans la reconversion des vieilles exploitations caféières et cacaoyères situées de part et d'autre des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota. Deux "plans palmier" ont été lancés (entre 1967 et 1978, puis de 1983 à 1990) qui ont abouti à la création d'environ 5200 hectares de palmiers à huile par 1034 planteurs. Jusqu'au début des années 1980 pourtant, la culture du palmier n'a connu qu'un faible engouement et le premier plan palmier a démarré très lentement: tant que des terres forestières ont été disponibles dans la région, les paysans et leurs enfants ont préféré créer de nouvelles plantations cacaoyères, au besoin en se déplaçant vers les fronts pionniers les plus proches<sup>19</sup> (forêt classée de la Niégré, ancienne "route des crêtes", sud-ouest de la sous-préfecture de Fresco). Ce n'est qu'au cours des années 1980, lorsque les dernières réserves forestières ont été épuisées et que la production des cacaoyères et des caféières plantées dans les années 1950 et 1960 a commencé à sérieusement décliner, que la culture du palmier a été envisagée pour valoriser les friches où la mise en place du cacao aurait été trop coûteuse.

Le deuxième plan palmier a donc eu un impact beaucoup plus important, concernant 571 planteurs et 3371 hectares, dont les trois quarts ont été plantés à partir de 1986. Mais il a également eu lieu dans un contexte économique défavorable: érosion rapide des revenus caféiers et cacaoyers due au vieillissement des plantations dans cette région, puis à l'effondrement des prix au producteur; mise en place des programmes d'ajustement structurel qui impliquaient une réduction drastique des subventions de Palminindustrie à la production paysanne (avances d'intrants, primes à la création de plantations et au rendement) et une diminution de l'encadrement; baisse du prix d'achat au producteur qui est passé en 1988 de 16 F cfa par kg de palmistes à 12,5 F et oscille depuis entre 12 F et 12,5 F; enfin, interruption du programme d'extension des plantations paysannes, temporaire en 1988-89 et devenue définitive après 1990, la fourniture de matériel végétal étant désormais limitée au renouvellement des plantations déjà existantes.

Comme dans le cas du programme COCI-Coopagrume, ces contraintes économiques ont eu une incidence évidente sur la sélection des producteurs bénéficiaires du second plan palmier. Un nombre important de non-agriculteurs (fonctionnaires, retraités, cadres originaires de la région résidant à Abidjan, notables de Sassandra, etc.) ont été incorporés au programme, recevant des permis de plantation qui pouvaient dépasser plusieurs dizaines d'hectares. Entre 1986 et 1990, 14 personnes ont ainsi bénéficié de financements au titre des "petites et moyennes entreprises agricoles" ou des "plantations villageoises modernes", pour une superficie totale de 884 hectares, soit le tiers de la surface plantée au cours de cette période<sup>20</sup>. A ces chiffres, il faut y ajouter les cadres originaires des villages ou des campements de la région, dont les exploitations ont été enregistrées au titre des "plantations villageoises". Ce type de sélection, qui correspond à une gestion autant politique qu'économique des financements de Palminindustrie, a évidemment conduit à une forte concentration des surfaces par une petite élite. Ainsi, en 1992, 3% des planteurs recensés détenaient près du tiers de la superficie totale plantée, ce qui correspondait à une surface moyenne de 50 hectares par domaine. A l'opposé, 80% des paysans enregistrés avaient une palmeraie de moins de 5 hectares (2,5 hectares en moyenne)<sup>21</sup>.

Cette distribution a évidemment une incidence sur la répartition des subventions accordées par Palminindustrie au "secteur villageois", en particulier depuis que les restrictions budgétaires ont conduit à limiter les crédits de campagne et à sélectionner les bénéficiaires. Aujourd'hui, les avances en engrais ne sont plus accordées qu'aux

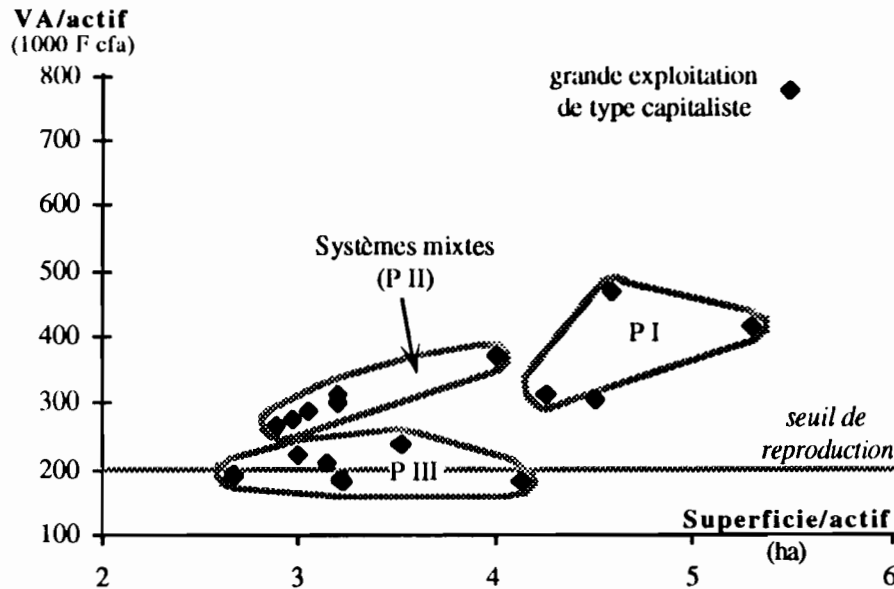
<sup>19</sup> Voir E. LEONARD et J. G. IBO (1992) cit.

<sup>20</sup> D'après les chiffres contenus dans le Rapport annuel d'activité 1990/91 de l'unité agro-industrielle de Bolo, p. 23.

<sup>21</sup> Ibid., p. 28.

producteurs dont les rendements dépassent 7 tonnes et dont l'endettement est limité. Ce qui conduit à exclure les planteurs qui disposent d'un verger en début de production (entre 4 et 6 ans) et ne présentent pas des garanties de solvabilité suffisantes, c'est à dire la plus grande partie des petits producteurs qui ont participé au deuxième plan palmier.

Figure 7: Evolution de la productivité du travail dans les systèmes spécialisés sur la culture du palmier (chaque point représente une enquête).



### 3.1. Les exploitations de type capitaliste.

Bien que peu représenté au sein de l'échantillon (une seule exploitation) et largement minoritaire dans les effectifs des planteurs de palmiers, ce groupe a donc un poids considérable tant au niveau de la production que dans la définition des politiques d'appui de Palmindustrie. Les caractéristiques évoquées au sujet des grandes exploitations agrumicoles de type capitaliste sont également valides pour ce groupe; un certain nombre de ces producteurs sont d'ailleurs impliqués dans les deux types de spéculations. Seules les caractères principaux de ces exploitations seront donc rappelées ici; la logique qui sous-tend leur orientation et leur organisation reste la même: il s'agit de *maximiser la rémunération du capital investi*, ce qui suppose une certaine mobilité de ce capital, au sein du secteur agricole (palmier, agrumes, hévéa...), aussi bien qu'entre ce secteur et les autres secteurs d'activités, en fonction des taux de rentabilité que l'on peut y escompter.

Les traits dominants du système de production sont donc: une superficie en plantation variant entre 20 hectares et plus de 100 hectares; une très faible diversification des cultures, si l'on excepte la création éventuelle d'un verger d'agrumes - les cultures vivrières se limitent à de petites surfaces destinées à limiter les coûts d'alimentation de la main d'œuvre; le fonctionnement de l'exploitation repose sur des travailleurs salariés, mais des formes de métayage à la moitié de la récolte semblent se développer, qui permettent aux propriétaires de réduire considérablement les mouvements de trésorerie, les métayers devant pourvoir eux-mêmes à leur équipement, à leur logement et à leur alimentation; une relative intensité des entretiens, conformément aux directives de Palmindustrie - trois à quatre sarclages et des épandages d'engrais sont effectués, la consommation de capital constant dépassant 10 000 F cfa par hectare et par an; les soins accordés à la plantation permettent d'obtenir des rendements en palmistes élevés (10 à 12 tonnes par hectare en 1991-92) et une valeur ajoutée qui dépasse 100 000 F cfa par hectare.

Quelle peut être, pour ce type d'acteur, la rémunération du capital investi dans une plantation de palmiers ? Si l'on considère une exploitation de 20 hectares, occupés en totalité par la palmeraie, où les travaux sont effectués par 4 salariés employés à temps complet, les résultats économiques sont les suivants: le produit brut (10 tonnes par hectare, vendues à Palminindustrie 12 000 F par tonne) s'élève à 2'400 000 F; les charges salariales (120 000 F par an, plus les coûts d'alimentation, 200 F par travailleur et par jour) sont d'environ 200 000 F par actif, soit 800 000 F sur l'ensemble de l'exploitation; le coût des intrants et la consommation annuelle de capital fixe s'élèvent à 200 000 F cfa environ (10 000 F par hectare). La productivité du travail dépasse alors 500 000 F par actif et le revenu net du propriétaire s'établit à 1'400 000 F cfa, soit la rémunération d'un capital monétaire de 14 millions placé à 10%. Or les coûts de mise en place de la plantation et de son entretien au cours de quatre années précédant l'entrée en production ne dépassent pas 8 à 9 millions dans l'hypothèse où l'appui de Palminindustrie serait limité et où l'accès au foncier serait difficile<sup>22</sup>. Même dans une période de conjoncture basse, alors que le prix d'achat des palmistes a été réduit et que les subventions de Palminindustrie ont fortement diminué, la rémunération du capital investi dans la plantation demeure donc élevée, justifiant le calcul des "non-agriculteurs" et leur participation importante au second plan palmier. Elle peut être accrue grâce à l'entretien d'un petit troupeau de moutons dans les inter-rangs de la plantation, ou la culture d'une petite surface de maïs et de manioc permettant de limiter les coûts d'entretien de la main d'œuvre.

### 3.2. Les exploitations familiales strictement spécialisées sur la production de palmistes (groupe A D).

Il s'agit ici encore d'une minorité de producteurs, qui s'est lancée très tôt dans la culture du palmier à huile (dans le courant des années 1970), souvent sur des surfaces importantes (entre une douzaine et une trentaine d'hectares). Ce choix de spécialisation, à une époque où la culture cacaoyère était adoptée par l'immense majorité des paysans, peut surprendre. Il correspond à deux types de situations particulières. On trouve d'une part des exploitations qui ont été créées au début des années 1950, dont les plantations caféières et cacaoyères périllicitaient lorsque le premier plan palmier a été mis en place, mais qui conservaient des revenus relativement élevés à une époque où les prix du café et du cacao étaient en augmentation régulière. Ces ressources propres et les subventions généreusement allouées par SODEPALM à cette époque (fourniture d'intrants, primes à la plantation et à l'entretien), leur ont permis d'entreprendre une reconversion rapide et complète. Certaines personnes originaires de la région, qui bénéficiaient alors d'un emploi salarié ou de revenus extra-agricoles ont également profité de cette conjoncture favorable pour mettre en place une palmeraie. Revenues au village dans le courant des années 1980, souvent après la perte de leur emploi, elles s'occupent désormais de cette plantation qui fournit l'essentiel de leurs revenus.

Compte tenu de la taille des exploitations, la main d'œuvre familiale constitue le facteur limitant (elle ne dépasse pas 2 actifs) et ne permet pas de s'orienter vers un système intensif. Le système de production mis en place vise donc à *maximiser la rémunération du travail familial* et conduit à une spécialisation presque exclusive sur la

---

<sup>22</sup> Suivant le barème des temps de travaux et les normes d'entretien établis par Palminindustrie, les coûts de mise en place et d'entretien au cours des quatre années précédant l'entrée en production s'établissent de la façon suivante: - coût du terrain (hypothèse haute correspondant à l'achat d'une forêt): 100 000 F/ha, soit 2'000 000 F cfa  
- coût du matériel de plantation (palmiers et plante de couverture, grillages de protection) 300 à 400 000 F cfa  
- coûts de mise en place la première année (60 jours de travail par hectare à 1000 F/jour) 1'200 000 F cfa  
- coûts d'entretien de la seconde à la quatrième année (4 manœuvres à temps plein, plus 200 000 F cfa de consommation annuelle de capital constant: 4'000 000 F cfa  
Total: 7'600 000 F cfa

culture du palmier, peu exigeante en main d'œuvre dès lors que la plantation assure une bonne couverture du sol. La force de travail est généralement composée de métayers rémunérés à la moitié de la production, qui doivent assurer eux-mêmes leur alimentation et leur équipement, et prennent en charge la plus grande partie de la plantation. Ces rapports de production cadrent avec le souci partagé par l'ensemble de ces propriétaires de limiter au maximum les avances de trésorerie, et s'accordent avec un très faible niveau de consommations intermédiaires: 3000 F cfa par hectare en moyenne. La prise de risque économique est donc limitée au maximum. La surface moyenne par actif dépasse toujours 4 hectares et peut s'élever jusqu'à 5,5 hectares, ce qui implique une faible intensité des entretiens (sarclages, élagages) des palmeraies. Bien que la totalité de la plantation soit à maturité, les niveaux de production reflètent cette conduite extensive: le rendement moyen s'élevait à 6,7 tonnes en 1991-92, une année qui fut relativement favorable.

En dehors des inspections régulières sur les plantations, la main d'œuvre familiale est surtout employée à la production vivrière. L'auto-suffisance demeure un objectif prioritaire et la superficie destinée aux cultures alimentaires dépasse fréquemment 1,5 hectare par actif familial. Elle permet de dégager un léger surplus, commercialisé sur les marchés villageois. Si la valeur ajoutée obtenue par unité de superficie demeure faible (autour de 80 000 F cfa par hectare), ce système autorise une productivité du travail toujours supérieure à 300 000 F cfa et permet une rémunération élevée de la main d'œuvre familiale (530 000 F en moyenne), malgré la part du produit brut consacrée à la rémunération des métayers (près de 220 000 F cfa par actif). Bien que ces planteurs disposent donc d'une marge d'accumulation substantielle et de réserves foncières parfois importantes, les faibles effectifs de la main d'œuvre familiale semblent avoir été un obstacle majeur à leur engagement dans le deuxième plan palmier. Les terres disponibles sont plutôt incorporées à la sole vivrière, de façon à accroître les temps de recru, à réduire l'enherbement et à permettre une meilleure reconstitution de la fertilité. Les investissements hors du secteur agricole ont été de même extrêmement limités.

Ces exploitations risquent d'être confrontées dans les années à venir à deux problèmes majeurs, liés à leur dépendance excessive vis à vis d'une unique source de revenus. Il s'agit d'une part de la saturation du marché mondial de l'huile de palme, qui s'est déjà traduite par des sérieux ajustements au sein de Palmindustrie et par une baisse sensible du prix d'achat des palmistes. D'autre part, ces planteurs sont menacés à terme par le vieillissement de leur palmeraie: le faible niveau de la main d'œuvre familiale (accentué par leur propre vieillissement) et le désengagement de l'Etat pourraient alors compromettre toute nouvelle tentative de replantation ou de reconversion.

### 3.3. Les systèmes mixtes de plantations (groupe P II).

Ces systèmes de production correspondent à des exploitations dont l'histoire et les structures définissent un cadre très homogène. Les unités sont de taille moyenne (entre 12 et 18 hectares cultivés) et une forte diversification existe entre les cultures pérennes: les plantations de café, de cacao et de palmiers occupent à part relativement égales l'essentiel de la superficie et contribuent de façon équivalente à la composition du produit brut. Ces exploitations ont été créées par des jeunes originaires de la région (autochtones ou fils de migrants) à la fin des années 1960 ou au début des années 1970, à une époque où la pression foncière était limitée et des terres forestières étaient encore disponibles. Ces planteurs ont suivi le schéma de spécialisation qui était généralement adopté à cette époque, en réalisant d'abord des plantations de café puis, à partir du milieu des années 1970, des cacaoyères. Ils sont ainsi parvenus à créer un verger de 4 à 10 hectares. Au début des années 1980, s'appuyant sur une main d'œuvre familiale relativement abondante (entre 2 et 4 actifs), ils développaient un système de production intensif en travail, similaire à ceux qui sont décrits dans la première partie de cette étude, et disposaient d'une marge d'accumulation parfois importante.

Ce sont les revenus générés par les plantations caféières et cacaoyères qui ont permis de financer, dès le début des années 1980 et le lancement du second plan palmier, la création d'une palmeraie. Cette diversification était une occasion de valoriser les friches disponibles, mais elle correspondait également au souci d'optimiser l'emploi et la productivité de la main d'œuvre familiale. L'élaéculture s'avère en effet très complémentaire des productions de café et de cacao dans la mesure où elle se caractérise par un calendrier de travail et de récolte (donc de revenus) réparti sur l'ensemble de l'année, par opposition avec la périodicité marquée des autres cultures pérennes. Les temps morts du calendrier imposé par les cultures cacaoyère et caféière sont donc mis à profit pour l'entretien des palmeraies, alors que les revenus provenant des ventes mensuelles de palmistes alimentent régulièrement la trésorerie et sont particulièrement précieux en période de soudure, lorsqu'il faut financer les travaux de sarclage et les traitements phytosanitaires du café et du cacao<sup>23</sup>. La culture du palmier permet donc une valorisation supérieure du travail familial, en même temps qu'elle autorise un accès élargi aux intrants.

Le système de production mis en place repose donc sur une utilisation relativement intensive de la main d'œuvre (la superficie par travailleur varie entre 3 et 4 hectares) et du capital (les consommations intermédiaires s'élèvent à près de 10 000 F cfa par hectare, soit trois fois plus que dans le groupe précédent). Cette orientation ne semble pas avoir été remise en cause par la chute des prix du café et du cacao: les travaux d'entretien et les traitements phytosanitaires ont été maintenus sur les vieilles plantations à un niveau similaire à celui qu'ils avaient avant la crise. Il faut sans doute y voir un effet de la souplesse que l'élaéculture (et ses revenus réguliers) confère à ces systèmes. Une autre preuve de cette souplesse est apportée par le niveau des rendements caféiers et cacaoyers (500 kg de cacao et 650 kg de café marchand par hectare en moyenne), équivalent à celui que l'on observe dans les systèmes cacaoyers intensifs en travail, malgré une superficie par actif supérieure ici de 50% (voir la première partie). Les rendements en palmistes sont également supérieurs à ceux que l'on observe sur les autres exploitations familiales et se rapprochent de ceux des unités de type capitaliste (ils s'élevaient en moyenne à 9,5 tonnes en 1991-92).

La chute des prix du café et du cacao a eu cependant certaines incidences sur l'organisation des exploitations. Les manœuvres annuels qui étaient autrefois employés ont été licenciés dans la plupart des cas. La main d'œuvre familiale s'est généralement reportée sur les palmeraies, qui fournissent une part croissante du revenu monétaire, et les caféières, qui exigent beaucoup de travail, pendant que les cacaoyères étaient fréquemment confiées à des métayers au tiers (*abusan*). Les recrutements de main d'œuvre salariée se limitent aujourd'hui à l'emploi de journaliers qui effectuent le portage des régimes de palmistes au moment des récoltes et sont payés directement en graines. Les planteurs évitent ainsi de faire appel à leur trésorerie. Ce même souci conduit à rechercher l'auto-suffisance dans l'alimentation de la famille et des métayers. La superficie vivrière varie entre 2 et 4 hectares, soit en moyenne le cinquième de la surface totale. Elle permet généralement de dégager un petit surplus qui est commercialisé sur les marchés de proximité. La crise n'a en revanche pas freiné la création de nouvelles palmeraies: la moitié des exploitations enquêtées comptaient des plantations de moins de trois ans, qui pouvaient représenter jusqu'à la moitié du verger total.

Mais les niveaux de production atteints sur les vergers (café, cacao, palmiers) adultes permettent d'assumer sans difficulté majeure la charge que représentent ces jeunes plantations. La valeur ajoutée obtenue à l'hectare (près de 100 000 F en moyenne) autorise une forte rémunération du travail, malgré l'importance de la main d'œuvre employée sur l'exploitation: la productivité du travail dépasse généralement 300 000 F cfa

---

<sup>23</sup> Dans la région de Sassandra, la production de palmistes est maximale entre les mois de mars et mai, c'est à dire à l'époque de mise en place des cultures vivrières (forte demande en main d'œuvre) et juste avant la période estivale des traitements des cacaoyères qui toutes deux sollicitent beaucoup la trésorerie des exploitations.

et le revenu net par actif familial (coûts salariaux déduits) est supérieur à celui qu'obtiennent les planteurs de cacao sur les exploitations de taille équivalente (365 000 F cfa en moyenne en 1991-92). La politique d'achat à la qualité du cacao ne devrait pas bouleverser ces niveaux de rémunération et l'organisation générale du système de production. Les planteurs se sont déjà adaptés à des mesures similaires concernant la production caféière (la plupart effectuent aujourd'hui eux-mêmes le décorticage et le triage de leur récolte) et les revenus fournis par les palmeraies devraient permettre de surmonter les problèmes de trésorerie créés par le non achat de la récolte intermédiaire de cacao. L'ensemble des plantations étant encore jeune, ces systèmes de production devraient donc peu évoluer dans les années à venir.

### 3.4. Les paysans en phase d'installation ou de reconversion (groupe P III).

Parmi les producteurs ayant participé au second plan palmier, seule une minorité a pu le faire dans de bonnes conditions, sans être amenée à transformer radicalement les systèmes de production qui étaient en place. Pour la plupart des planteurs, il s'est agi d'une reconversion sous la pression de l'érosion rapide des revenus caféiers et cacaoyers. Ces exploitations avaient été créées dans le courant des années 1950 ou dans la première moitié des années 1960, et avaient mis en place un système mixte de plantations café-cacao sur des surfaces souvent réduites (entre 6 et une douzaine d'hectares), mais aussi parfois sur de grandes superficies (jusqu'à 45 hectares). Malgré les subventions et les incitations de SODEPALM puis de Palmindustrie, la spécialisation sur les productions caféière et cacaoyère est longtemps apparue beaucoup plus rémunératrice à ces planteurs, d'autant que la mise en place d'une palmeraie aurait impliqué une fragilisation des exploitations en les amenant à recruter une main d'œuvre supérieure ou à réduire les entretiens (et donc limiter la production) des plantations déjà existantes. Il a fallu que ces plantations vieillissent, puis que les prix du café et du cacao s'effondrent, pour que ces planteurs tentent, dans un contexte économique très défavorable, une reconversion. Ces difficultés sont partagées par des jeunes qui ont hérité des vieilles plantations de leur père ou cherchent à créer leur propre exploitation sur les friches disponibles. La reconversion dans l'élaéculture correspond ainsi souvent à une phase de transition préparant ou suivant l'installation d'une nouvelle génération de paysans: les planteurs enquêtés avaient plus de 55 ans ou bien entre 25 et 35 ans.

La surface plantée de palmiers varie généralement entre 2 et 4 hectares mais, sur les plus grandes exploitations du groupe, elle peut atteindre une dizaine d'hectares. Quelles que soient la taille et l'assise financière de l'exploitation, ces jeunes plantations mobilisent une part importante de la main d'œuvre disponible et leur entretien rend souvent difficile celui des vieilles caféières et cacaoyères. Or les rendements sur ces plantations sont aujourd'hui trop faibles pour fournir une rémunération suffisante à des travailleurs salariés ou à des métayers: ils sont en moyenne de 175 kg de café marchand ou 300 kg de café cerise et de 220 kg/ha pour le cacao. Sur les exploitations de taille petite ou moyenne (moins d'une quinzaine d'hectares), la main d'œuvre familiale permet généralement d'assurer un entretien minimum des vieux vergers (la surface par actif varie entre 2,5 et 3,5 hectares). Sur les plus grandes unités en revanche, les niveaux de main d'œuvre sont beaucoup plus faibles (entre 4 et 5 hectares par travailleur) et la création d'une palmeraie a souvent obligé les producteurs à abandonner une partie plus ou moins importante des vieilles plantations, les caféières en particulier. Ces parcelles ne sont plus l'objet que d'un rapide débroussaillage destiné à permettre la cueillette et leur production se dégrade très vite.

Les palmeraies entrées en production viennent certes compléter le revenu monétaire des exploitations, mais le produit brut cumulé de l'ensemble des plantations atteint rarement 400 000 F cfa et s'avère insuffisant pour couvrir les besoins de familles qui ont souvent plus de 10 membres en raison de l'âge du chef de ménage. L'auto-suffisance alimentaire constitue donc une préoccupation centrale au sein de ce groupe: la superficie destinée aux cultures vivrières dépasse généralement un hectare par actif familial. Les



cultures pratiquées recourent les clivages ethniques communs en zone forestière: riz et manioc pour les autochtones godié, igname chez les Baoulé et riz-maïs pour les populations d'origine soudanaise. Elles permettent parfois de dégager un surplus utile pour alimenter la trésorerie des exploitations. Un petit élevage extensif remplit la même fonction: quelques chèvres, moutons ou porcs étaient entretenus sur plus de la moitié des unités enquêtées. Les ventes des produits de cet élevage ou de l'excédent vivrier peuvent dépasser dans certains cas 150 à 200 000 F et représentent en moyenne 20% du revenu monétaire de ces planteurs.

Cette recherche de revenus annexes ne suffit pourtant pas pour permettre aux planteurs d'échapper à une situation économique précaire. Les rendements obtenus sur les palmeraies sont certes supérieurs à 7 tonnes dans la plupart des cas (7,5 tonnes en moyenne), mais la surface en rapport est encore trop faible (entre 1 et 3 hectares) pour autoriser un début d'accumulation. C'est particulièrement vrai pour les jeunes qui tentent de s'installer et qui ne peuvent compter sur la cueillette des reliquats de café et cacao que fournissent les vieilles plantations. Si les producteurs qui bénéficient de plusieurs sources de revenus (palmistes, café et cacao, vivrier et élevage) et de superficies importantes obtiennent généralement une rémunération du travail supérieure au seuil de reproduction, la mise en place d'une palmeraie sans le support de vieilles plantations soumet les candidats à de très faibles revenus pendant plusieurs années.

Les performances économiques ne sont de toute façon jamais élevées: la valeur ajoutée obtenue par hectare cultivé atteint à peine une moyenne de 65 000 F cfa; c'est le plus faible niveau enregistré parmi tous les systèmes de production identifiés dans le Sud-Ouest ivoirien. La productivité du travail et le revenu moyen par actif familial dépassent à peine le seuil de reproduction: respectivement 220 et 215 000 F. Il est évident que la poursuite des ajustements dans la filière café-cacao ou toute révision du prix des palmistes risquent d'avoir des conséquences graves sur ces exploitations, en provoquant une accélération des processus de décapitalisation sur les vieilles plantations et en compromettant les efforts consentis pour créer de nouvelles palmeraies. En revanche, lorsque le cap des premières années de mise en place est franchi, ces producteurs s'orientent vers une exploitation intensive des palmeraies et peuvent obtenir des résultats économiques remarquables (jusqu'à 12 tonnes de palmistes par hectare et une productivité du travail atteignant 300 000 F cfa sur une des exploitations de ce groupe). Encore faut-il leur en laisser le temps et les moyens.

## Bibliographie

- Y. S. AFFOU et K. TANO (1992): *Migration rurale et dynamique socio-économique. De la Boucle du Cacao au Sud-Ouest ivoirien*. Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques-ORSTOM, 36 p., multigr.
- J.-P. COLIN (1990): *La mutation d'une économie de plantation en Basse Côte d'Ivoire*. Paris, Editions de l'ORSTOM, Col. A Travers Champs, 284 p.
- J.-P. CHAUVEAU et J.-P. DOZON (1985): Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire. Paris, *Cahiers ORSTOM des sciences humaines*, vol. XXI, n°1, 1985, pp. 63-80.
- P. de LA VAISSIERE (1981): *Structures et typologie des exploitations agricoles de la zone forestière de Côte d'Ivoire*. CIRES-GERDAT-ENSA, 3 vol.
- P. LENA (1979): *Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien*. Thèse de troisième cycle à l'Université de Paris-X, 345 p., miméo.
- E. LEONARD et J. G. IBO (1992): *Colonisation agricole et gestion de l'espace agroforestier: une proposition de réhabilitation de la forêt classée de la Niégré*. SODEFOR-ORSTOM, 15 p. multigr.
- B. LOSCH (1992): La relève incertaine de régulation étatique dans les filières cacao et café en Côte d'Ivoire. Communication faite à la table ronde sur *Les dimensions sociales et culturelles de l'ajustement structurel*, 1-4 décembre 1992, Bingerville, Côte d'Ivoire, GIDIS-CI, 16 p. (actes en processus d'édition).
- F. RUF (1988): *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*. Thèse de troisième cycle à l'Université de Paris-X, 6 tomes, multigr.
- F. RUF (1991): Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? Paris, *Cahiers d'études africaines*, 121-122, XXXI-1-2, 1991, pp. 83-134.
- F. RUF (1992): Crises et ajustements structurels spontanés. le cacao et le département d'Abengourou (Côte d'Ivoire). Communication faite à la table ronde sur *Les dimensions sociales et culturelles de l'ajustement structurel*, 1-4 décembre 1992, Bingerville, Côte d'Ivoire, GIDIS-CI, 22 p. (actes en processus d'édition).
- A. SCHWARTZ (1993): *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*. Paris, Editions de l'ORSTOM, Col. Etudes et Thèses, 490 p.

## **Annexes**

<b>Annexe 1:</b> Tableaux récapitulatifs des enquêtes réalisées dans la région Sud-Ouest	59
<b>Annexe 2:</b> Essai de modélisation des performances économiques des systèmes de production cacaoyère identifiés dans la région Sud-Ouest (figures 1 et 4)	84

## Systèmes cacaoyers semi-intensifs en capital

	Cc 13	Cc 14	Cc 11	Cc 12	Cc 15	Cc 19
Groupe	Ba	Ba	Ba	Ba	Ba	Ba
Lieu	Méadji	Méadji	Méadji	Méadji	Méadji	Méadji
Age	51	68	63	61	57	43
Sup. cultivée	68	61	178	101	76	27
Sup. Cacao	65 (62)	60 (56)	176 (170)	100 (97)	73 (65)	26 (26)
Sup. Café	0	0	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	2	0,5	0	0	0	0,5
Sup. Igname	2	400 buttes	2+1000 buttes	1+300 buttes	2+300 buttes	0,5+300 buttes
Sup. Manioc	0	0	"	0	"	0
Sup. Maïs	2	0,5	0	0	1	0
Sup. Friches	3	8	70	20	2	0
Sup. Forêt	0	2	10	0	0	0
Elevage	0	0	0	chèvres+porcs	moutons	0
MO familiale	1	6	8,5	3	4	3,5
Salariés annuels	8	0	0	0	0	0
Métayers	20	5	35 (abousan)	35	30	5
"6 mois"	0	2	5	0	0	0
Journaliers	0	0	2	1,5	0	0
<b>UMO tot.</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>34</b>	<b>25,5</b>	<b>22</b>	<b>6,5</b>
Sup. métayage	40	13	105	93	63	20
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>3,6</b>	<b>6,1</b>	<b>5,2</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>4,2</b>
N° sarclages	3	2	2 à 3	3	3	3
N° traitements	3	2	2	3	2 à 3	2
Fertilisants	**	**	*	*	0	*
GVC	oui	oui	oui	non	oui	oui
Prod. cacao	57 t.	30 t.	118 t.	57 t.	47 t.	18 t.
Prod. café	0	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	12312	6540	25475	11400	10340	3675
P. B. vivrier	800	530	950	550	920	540
Ventes vivrier	0	0	0	0	0	0
Ventes élevage	0	0	0	650	125	0
Ventes tot.	12312	6540	25475	12050	10465	3675
Rente foncière	0	0	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	1400	220	1000	300	0	0
Coût métayage	3800	665	4860	4580	4000	1150
Tot. Cap. Var.	5200	885	5860	4880	4000	1150
Ch. prop.	2235	2210	2600	1250	900	275
Ch. fixes	180	40	250	100	90	30
<b>CP+CF/ha</b>	<b>35,5</b>	<b>36,9</b>	<b>16,0</b>	<b>13,4</b>	<b>13,0</b>	<b>11,3</b>
Produit Brut	13112	7070	26425	12600	11385	4215
VA	10697	4820	23575	11250	10395	3910
<b>VA/UMO</b>	<b>563,0</b>	<b>482,0</b>	<b>693,4</b>	<b>441,2</b>	<b>472,5</b>	<b>601,5</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>157,3</b>	<b>79,0</b>	<b>132,4</b>	<b>111,4</b>	<b>136,8</b>	<b>144,8</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>4,4</b>	<b>2,1</b>	<b>8,3</b>	<b>8,3</b>	<b>10,5</b>	<b>12,8</b>
Revenu net	5497	3935	17715	6370	6395	2760
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>5497,0</b>	<b>655,8</b>	<b>2084,1</b>	<b>2123,3</b>	<b>1598,8</b>	<b>788,6</b>
Autres activités	immob. transp.	immob.	immob.	?	immob. transp.	immob.
Prox. route	oui	non	non	non	non	oui

**Systèmes cacaoyers semi-intensifs en capital**

	Cc I 6	Cc I 11	Cc I 8	Cc I 16	C III 18
Groupe	Ba	Bu	Bu	Bu	Bu
Lieu	Méadji	Méadji	Kodia	Méadji	Méadji
Age	52	43	45	60	46
Sup. cultivée	52	24	40	21	11
Sup. Cacao	50 (48)	22 (22)	34 (30)	19 (19)	7 (5)
Sup. Café	0	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0
Sup. Riz	0	1,5	2	0,5	2
Sup. Igname	2+100 buttes	300 buttes	1	300 buttes	0
Sup. Manioc	"	0	1	0	1
Sup. Maïs	0	0,5	2	1,5	1
Sup. Friches	0	3	9	2	0
Sup. Forêt	0	1	5	2	0
Élevage	0	0	0	0	2 ch. 3 m.
MO familiale	6	4	4	1	2,5
Salariés annuels	0	0	4	3	0
Métayers	5	2	6	5	0
"6 mois"	0	0	0	0	0
Journaliers	0	1	0,4	0	0,4
<b>UMO tot.</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>11,4</b>	<b>7</b>	<b>2,9</b>
Sup. métayage	20	6	12	12	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>5,8</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,8</b>
N° sarclages	3	3	3	3	3
N° traitements	2	2	2	2	2
Fertilisants	0	0	0	0	0
GVC	non	non	non	non	non
Prod. cacao	27 t.	15 t.	17 t.	11 t.	2,5 t.
Prod. café	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0
P. B. plantations	5400	3000	3400	2200	500
P. B. vivrier	675	580	650	420	450
Ventes vivrier	0	0	0	0	300
Ventes élevage	0	0	0	0	0
Ventes tot.	5400	3000	3400	2200	800
Rente foncière	0	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0
Coût salariés	0	250	800	450	115
Coût métayage	1250	400	520	615	0
Tot. Cap. Var.	1250	650	1320	1065	115
Ch. prop.	510	225	365	150	115
Ch. fixes	40	30	30	50	30
<b>CP+CF/ha</b>	<b>10,6</b>	<b>10,6</b>	<b>9,9</b>	<b>9,5</b>	<b>13,2</b>
Produit Brut	6075	3580	4050	2620	950
VA	5525	3325	3655	2420	805
<b>VA/UMO</b>	<b>613,9</b>	<b>554,2</b>	<b>320,6</b>	<b>345,7</b>	<b>277,6</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>106,3</b>	<b>138,5</b>	<b>91,4</b>	<b>115,2</b>	<b>73,2</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>10,0</b>	<b>13,0</b>	<b>9,3</b>	<b>12,1</b>	<b>5,6</b>
Revenu net	4275	2675	2335	1355	690
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>712,5</b>	<b>668,8</b>	<b>583,8</b>	<b>1355,0</b>	<b>276,0</b>
Autres activités	immob.	pisteur, immob.	0	transp.	pisteur
Prox. route	non	non	non	non	oui

## Systèmes cacaoyers intensifs en travail et en capital

	Cc II 8	Cc III 3	Cc III 10	Cc III 2	Cc III 14	Cc III 18
Groupe	Bu	Ma	Bu	Bu	Bu	Bu
Lieu	Méadji	Ga-Sdra	Méadji	Méadji	Méadji	Méadji
Age	45	50	60	39	30	46
Sup. cultivée	15,5	13	13	13	9,5	9
Sup. Cacao	14 (14)	6 (6)	4 (4)	10 (10)	7 (5,5)	5 (5)
Sup. Café	0	4 (4)	6 (6)	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	1,5	1 irr. + mar.	1	1,75	0,25+mar.	2
Sup. Igname	300 buttes	0	0	0,5	0	0
Sup. Manioc	0	0	1	0	0	1
Sup. Maïs	0	2	1	0,5	2	1
Sup. Friches	2,5	0	1,5	3,5	2	0
Sup. Forêt	0	0	0	2	0	0
Élevage	0	10 m.	15 m.	6 m.	9 m.	2 ch. 3 m.
MO familiale	4	4	3,5	1,5	2,5	2,5
Salariés annuels	0	0	2	2	0	0
Métayers	2	0	0	2	3	0
"6 mois"	0	0	0	1	0	0
Journaliers	0,2	0,6	0	0,1	0,1	0,4
<b>UMO tot.</b>	<b>5,2</b>	<b>4,6</b>	<b>5,5</b>	<b>6</b>	<b>4,1</b>	<b>2,9</b>
Sup. métayage	9	0	0	9	5,5	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>3,1</b>
N° sarclages	3	3	3	3	3	3
N° traitements	2	1	3	2	2	2
Fertilisants	*	0	*	0	0	0
GVC	non	oui	oui	oui	oui	non
Prod. cacao	7 t.	3 t.	3,5 t.	6,5 t.	3,5 t.	2,5 t.
Prod. café	0	2 t. cerise	3 t. vert	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	1400	700	1300	1365	700	500
P. B. vivrier	500	750	350	420	300	450
Ventes vivrier	210	530	80	140	150	300
Ventes élevage	0	60	110	32	80	0
Ventes tot.	1610	1290	1490	1537	930	800
Rente foncière	0	0	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	45	165	330	500	40	115
Coût métayage	360	0	0	260	220	0
Tot. Cap. Var.	405	165	330	760	260	115
Ch. prop.	150	100	170	120	80	115
Ch. fixes	20	35	30	15	30	30
<b>CP+CF/ha</b>	<b>11,0</b>	<b>10,4</b>	<b>15,4</b>	<b>10,4</b>	<b>11,6</b>	<b>16,1</b>
Produit Brut	1900	1510	1760	1817	1080	950
VA	1730	1375	1560	1682	970	805
<b>VA/UMO</b>	<b>332,7</b>	<b>298,9</b>	<b>283,6</b>	<b>280,3</b>	<b>236,6</b>	<b>277,6</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>111,6</b>	<b>105,8</b>	<b>120,0</b>	<b>129,4</b>	<b>102,1</b>	<b>89,4</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>10,2</b>	<b>10,2</b>	<b>7,8</b>	<b>12,5</b>	<b>8,8</b>	<b>5,6</b>
Revenu net	1325	1210	1230	922	710	690
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>331,3</b>	<b>302,5</b>	<b>351,4</b>	<b>614,7</b>	<b>284,0</b>	<b>276,0</b>
Autres activités	boutique	0	immob.	pisteur, boutiq.	0	pisteur
Prox. route	non	oui	non	oui	oui	oui

Systèmes cacaoyers intensifs en travail et en capital

Groupe	Cc IV 1	Cc IV 6	Cc IV 15	Cc IV 13	Cc IV 16	Cc IV 19
Lieu	Ba Méadji	Ma Ga-Sdra	A Méadji	Bu Lobak.	Bu Méadji	Ba Méadji
Age	32	40	46	33	35	38
Sup. cultivée	6	9,5	7,5	5	5,5	4
Sup. Cacao	4,5 (4,5)	3 (2)	4 (3)	2,5 (2,5)	3 (3)	2,5 (2,5)
Sup. Café	0	2 (2)	0	1,5 (1)	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	0,5	1 irr.	2	0,5	2,5	0
Sup. Igname	0,5+60 buttes	0,5	0	100 buttes	100 buttes	1,5+100 buttes
Sup. Manioc	"	0	1	0,5	0	"
Sup. Maïs	0,5	3	0,5	"	0	0
Sup. Friches	0	2	>10	0	0	0
Sup. Forêt	0	0	4	0	0	0
Elevage	0	3 m. 4 ch.	0	0	0	0
MO familiale	1,5	3	3	1	3	2,4
Salariés annuels	1	0	0	1	0	0
Métayers	1	0	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0	0	0,1	0	0	0
<b>UMO tot.</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2,4</b>
Sup. métayage	2	0	0	0	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>2,0</b>	<b>3,2</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>
N° sarclages	3	3	3	3	3	3
N° traitements	2	2	3	2	0	1
Fertilisants	0	0	0	0	**	0
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	3 t.	1,3 t.	2,2 t.	1,75 t.	4 t.	1,4 t.
Prod. café	0	3,5 t. cerise	0	0,72 t. cerise	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	600	430	440	385	800	280
P. B. vivrier	380	520	370	225	375	350
Ventes vivrier	120	225	125	40	170	90
Ventes élevage	0	0	0	0	0	0
Ventes tot.	720	655	565	425	970	370
Rente foncière	0	0	*	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	160	0	70	160	15	0
Coût métayage	130	0	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	290	0	70	160	15	0
Ch. prop.	55	60	80	50	240	30
Ch. fixes	35	50	10	10	40	15
<b>CP+CF/ha</b>	<b>15,0</b>	<b>11,6</b>	<b>12,0</b>	<b>12,0</b>	<b>50,9</b>	<b>11,3</b>
Produit Brut	980	950	810	610	1175	630
VA	890	840	720	550	895	585
<b>VA/UMO</b>	<b>296,7</b>	<b>280,0</b>	<b>240,0</b>	<b>275,0</b>	<b>298,3</b>	<b>243,8</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>148,3</b>	<b>88,4</b>	<b>96,0</b>	<b>110,0</b>	<b>162,7</b>	<b>146,3</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>9,9</b>	<b>7,6</b>	<b>8,0</b>	<b>9,2</b>	<b>3,2</b>	<b>13,0</b>
Revenu net	600	840	650	390	880	585
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>400,0</b>	<b>280,0</b>	<b>216,7</b>	<b>390,0</b>	<b>293,3</b>	<b>243,8</b>
Autres activités	boutique	0	0	tailleur	0	0
Prox. route	oui	oui	oui	non	non	non

### Systèmes cacaoyers intensifs en travail

	Cc II 1	Cc II 2	Cc III 17	Cc III 9	Cc IV 4	Cc IV 20	Cc IV 26
Groupe	Ba	Ba	Ba	A	Bu	A	A
Lieu	Méadji	Niégré	Méadji	Niégré	Méadji	Méadji	Kodia
Age	44	45	40	29	41	30	45
Sup. cultivée	24	19	9	9,5	7,5	5,5	5,25
Sup. Cacao	21 (13)	18 (14)	8 (6)	7 (7)	6 (4)	4 (2)	3,5 (2)
Sup. Café	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	1	0	0	2	1,25	1	1
Sup. Igname	2+500 buttes	1	1	0	0,5	0	0,5
Sup. Manioc	"	"	"	0,5	0	0,5	"
Sup. Maïs	0	0	0	0	0,5	0	0,25
Sup. Friches	0	0	0	>5	0	6	2
Sup. Forêt	5	0	3	0	2	0	4
Élevage	0	0	0	0	0	10 t.	volailles
MO familiale	3,5	4,5	2	2,5	2	2	2
Salariés annuels	2	0	1	0	0	0	0
Métayers	2	4	2	2	1	0	0
"6 mois"	6	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0	0	0	0,2	0	0,1	0
<b>UMO tot.</b>	<b>9,5</b>	<b>6,5</b>	<b>4</b>	<b>3,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,1</b>	<b>2</b>
Sup. métayage	6,5	14	5	4	3	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>2,5</b>	<b>2,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>
N° sarclages	2	3	3	2	3	3	2
N° traitements	1	1	0	0	0	0	0
Fertilisants	0	0	0	0	0	0	0
GVC	non	oui	non	non	oui	non	non
Prod. cacao	8 t.	9,6 t.	3,3 t.	5 t.	1,8 t.	0,9 t.	0,8 t.
Prod. café	0	0	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	1600	1960	660	1000	360	180	160
P. B. vivrier	1340	320	360	280	340	130	270
Ventes vivrier	780	0	150	50	120	0	70
Ventes élevage	0	0	0	0	0	180	15
Ventes tot.	2380	1960	810	1050	480	360	245
Reute foncière	0	0	0	*	0	20	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	820	0	180	50	24	25	0
Coût métayage	400	760	220	267	86	0	0
Tot. Cap. Var.	1220	760	400	317	110	25	0
Ch. prop.	105	90	30	20	18	15	20
Ch. fixes	30	20	5	10	15	5	5
<b>CP+CF/ha</b>	<b>5,6</b>	<b>5,8</b>	<b>3,9</b>	<b>3,2</b>	<b>4,4</b>	<b>3,6</b>	<b>4,8</b>
Produit Brut	2940	2280	1020	1280	700	490	445
VA	2805	2170	985	1250	667	470	420
<b>VA/UMO</b>	<b>295,3</b>	<b>333,8</b>	<b>246,3</b>	<b>337,8</b>	<b>256,5</b>	<b>223,8</b>	<b>210,0</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>116,9</b>	<b>114,2</b>	<b>109,4</b>	<b>131,6</b>	<b>88,9</b>	<b>85,5</b>	<b>80,0</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>20,8</b>	<b>19,7</b>	<b>28,1</b>	<b>41,7</b>	<b>20,2</b>	<b>23,5</b>	<b>16,8</b>
Revenu net	1585	1410	585	933	557	445	420
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>452,9</b>	<b>313,3</b>	<b>292,5</b>	<b>373,2</b>	<b>278,5</b>	<b>222,5</b>	<b>210,0</b>
Autres activités	0	0	0	0	0	0	pêche
Prox. route	oui	non	oui	non	oui	oui	non



**Systèmes cacaoyers intensifs en travail**

Groupe	Ce IV 27	Ce IV 2	Ce IV 23	Ce IV 29	Ce IV 3	Ce inst. 2	Ce inst. 4
Lieu	Λ	Ba	Nord	Bu	Bu	A	Ma
	Kodia	Méadji	Lobak.	Ga-Sdra	Lobak.	Méadji	Méadji
Age	63	37	27	40	40	25	34
Sup. cultivée	5,25	7,5	4	3,5	7,25	4	4
Sup. Cacao	3 (2)	6 (4)	3 (2)	0	5 (4)	1,5 (1,5)	2,5 (1,5)
Sup. Café	0	0	0	2 (2)	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	1 (0)	0
Sup. Riz	2	0,5	0,5	0	1	0,5	0,5 irr.
Sup. Igname	0	1	0,5	0	0,25	arach.-tomat	0
Sup. Manioc	0,25	"	"	0,5	1	0	0,5
Sup. Maïs	0	0	0	1	"	0	0,5
Sup. Friches	7	0	1	0	1	6	1,5
Sup. Forêt	6	0	0	1	2	4	0
Elevage	7 ch.	0	0	0	0	2 t.	volailles
MO familiale	1,5	3	1,6	1,5	3,5	1,5	2
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0	0
Métayers	0	0	0	0	0	1	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0,5	0	0	0	0	0	0
<b>UMO tot.</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>3,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Sup. métayage	0	0	0	0	0	1	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
N° sarclages	3	2	3	2	2	3	3
N° traitements	0	0	0	0	1	2	0
Fertilisants	0	0	0	0	0	*	0
GVC	non	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	1,2 t.	2 t.	0,7 t.	0	2 t.	1 t.	0,6 t.
Prod. café	0	0	0	0,65 t. vert	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	240	400	140	150	400	200	120
P. B. vivrier	200	400	230	100	300	230	280
Ventes vivrier	50	210	0	15	115	180	130
Ventes élevage	35	0	0	0	0	70	35
Ventes tot.	325	610	140	165	515	450	285
Rente foncière	0	0	0	0	0	W	0
Revenu salarié	0	0	0	24	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	110	35	20	0	0	12	0
Coût métayage	0	0	0	0	0	90	0
Tot. Cap. Var.	110	35	20	0	0	102	0
Ch. prop.	10	15	15	7	50	35	15
Ch. fixes	5	15	5	10	15	5	15
<b>CP+CF/ha</b>	<b>2,9</b>	<b>4,0</b>	<b>5,0</b>	<b>4,9</b>	<b>9,0</b>	<b>10,0</b>	<b>7,5</b>
Produit Brut	475	800	370	250	700	500	435
VA	460	770	350	233	635	460	405
<b>VA/UMO</b>	<b>230,0</b>	<b>256,7</b>	<b>218,8</b>	<b>155,3</b>	<b>181,4</b>	<b>230,0</b>	<b>202,5</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>87,6</b>	<b>102,7</b>	<b>87,5</b>	<b>66,6</b>	<b>87,6</b>	<b>115,0</b>	<b>101,3</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>30,7</b>	<b>25,7</b>	<b>17,5</b>	<b>13,7</b>	<b>9,8</b>	<b>11,5</b>	<b>13,5</b>
Revenu net	350	735	330	233	635	358	405
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>233,3</b>	<b>245,0</b>	<b>206,3</b>	<b>155,3</b>	<b>181,4</b>	<b>238,7</b>	<b>202,5</b>
Autres activités	retraité	0	colporteur	0	0	0	0
Prox. route	non	oui	non	oui	non	oui	oui

## Systèmes cacaoyers semi-extensifs

	Cc I 7	Cc I 10	Cc I 14	Cc I 15	Cc II 6	Cc II 4
Groupe	Nord	Nord	Ba	Nord	A	Nord
Lieu	Méadji	Méadji	Méadji	Méadji	Lobak.	Méadji
Age	52	45	40	40	38	60
Sup. cultivée	60	31	23	23,5	23	21,5
Sup. Cacao	55 (50)	27 (24)	22 (18)	20 (16)	16,5 (12)	16 (16)
Sup. Café	0	2 (2)	0	0	4 (3)	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	1	0,5	0	1,5	2	0
Sup. Ighame	3	1,5	0,5+100 buttes	1	0	0,5+100 buttes
Sup. Manioc	0	0	"	1	0,5	"
Sup. Maïs	1	0,5	0,5	1	0	1
Sup. Friches	5	0	0	3	**	2
Sup. Forêt	15	1	4	5	10	2,5
Elevage	volailles	0	0	25 m.	0	0
MO familiale	4	3	3,5	1,5	1,5	4
Salariés annuels	1	0	0	2	1	0
Métayers	6	9	2	3	9	2
"6 mois"	9	0	1	0	0	4
Journaliers	0	0	0,2	0,3	0	0
UMO tot.	13,5	7,5	5,7	5,5	7	7
Sup. métayage	19	22	4	10	16	4
Sup./ actif perm.	4,4	4,1	4,0	4,3	3,3	3,1
N° sarclages	3	3	3	3	3	2
N° traitements	1	1	1	1	1	1
Fertilisants	0	0	0	0	0	0
GVC	oui	oui	non	non	non	oui
Prod. cacao	22 t.	14 t.	9 t.	11 t.	6,5 t.	7 t.
Prod. café	0	0,6 t. vert	0	0	3,5 t. cerise	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	4620	2975	1800	2200	1560	1435
P. B. vivrier	840	500	360	550	300	350
Ventes vivrier	0	200	0	0	50	0
Ventes élevage	60	0	0	75	0	0
Ventes tot.	4680	3175	1800	2275	1610	1435
Rente foncière	0	0	0	0	**	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	950	6	250	340	195	400
Coût métayage	800	1130	205	540	515	260
Tot. Cap. Var.	1750	1136	455	880	710	660
Ch. prop.	450	175	135	120	70	75
Ch. fixes	50	50	15	25	15	15
CP+CF/ha	8,3	7,3	6,5	6,2	3,7	4,2
Produit Brut	5520	3475	2160	2825	1860	1785
VA	5020	3250	2010	2680	1775	1695
VA/UMO	371,9	433,3	352,6	487,3	253,6	242,1
VA/ha cult.	83,7	104,8	87,4	114,0	77,2	78,8
VA/CP+CF	10,0	14,4	13,4	18,5	20,9	18,8
Revenu net	3270	2114	1555	1800	1065	1035
Rev. net/actif fam.	817,5	704,7	444,3	1200,0	710,0	258,8
Autres activités	transp.	transp.	0	transp.	0	0
Prox. route	non	oui	non	non	oui	non

**Systèmes cacaoyers semi-extensifs**

	Cc II 12	Cc II 7	Cc III 13	Cc III 15	Cc III 8	Cc III 12
Groupe	Bu	Nord	A	Ba	Bu	Ba
Lieu	Ga-Sdra	Ga-Sira	Kodia	Kodia	Niégré	Niégré
Age	53	50	42	40	51	38
Sup. cultivée	16,5	19	9	9	14	10,5
Sup. Cacao	3 (1)	7 (7)	6 (6)	8 (5,5)	10 (8)	8 (7)
Sup. Café	11 (10)	9 (9)	0	0	0	1 (1)
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	1	1 irr.	2	0,5	2	0
Sup. Igname	0,5	0	0	0,5	0	0,5
Sup. Manioc	1	0	1	"	"	"
Sup. Maïs	1	2	0	0	2	1
Sup. Fiches	0	2	5	2	2	3
Sup. Forêt	2	0	5	4	0	0
Élevage	7 ch.	0	0	0	20 m.	0
MO familiale	5	2	2,5	2	3	2
Salariés annuels	0	2	0	0	0	0
Métayers	0	2	1	1	2	2
"6 mois"	0	0	0	1	0	0
Journaliers	0,35	0	0,3	0	0,2	0
<b>UMO tot.</b>	<b>5,35</b>	<b>5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,2</b>
Sup. métayage	0	12	2,5	2,5	6	7
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,9</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>
N° sarclages	3	2	3	3	3	2
N° traitements	0	2	0	0	2	2
Fertilisants	0	0	0	0	0	0
GVC	oui	oui	non	oui	non	oui
Prod. cacao	0,3 t.	3,4 t.	2 t.	2 t.	4 t.	2,8 t.
Prod. café	3,8 t. vert	8,4 t. cerise	0	0	0	1 t. cerise
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	895	1225	400	400	800	620
P. B. vivrier	350	370	260	220	300	265
Ventes vivrier	40	30	25	0	0	115
Ventes élevage	30	0	0	0	70	0
Ventes tot.	965	1255	425	400	870	735
Rente foncière	0	0	*	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	84	264	75	85	50	15
Coût métayage	0	335	45	130	245	250
Tot. Cap. Var.	84	599	120	215	295	265
Ch. prop.	125	95	15	15	110	55
Ch. fixes	15	20	5	10	15	10
<b>CP+CF/ha</b>	<b>8,5</b>	<b>6,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>8,9</b>	<b>6,2</b>
Produit Brut	1275	1595	660	620	1170	885
VA	1135	1480	640	595	1045	820
<b>VA/UMO</b>	<b>212,1</b>	<b>296,0</b>	<b>193,9</b>	<b>191,9</b>	<b>248,8</b>	<b>256,3</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>68,8</b>	<b>77,9</b>	<b>71,1</b>	<b>66,1</b>	<b>74,6</b>	<b>78,1</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>8,1</b>	<b>12,9</b>	<b>32,0</b>	<b>23,8</b>	<b>8,4</b>	<b>12,6</b>
Revenu net	1051	881	520	380	750	555
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>210,2</b>	<b>440,5</b>	<b>208,0</b>	<b>190,0</b>	<b>250,0</b>	<b>277,5</b>
Autres activités	boutique	boutique	0	0	0	0
Prox. route	oui	oui	non	non	non	non

## Systèmes cacaoyers semi-extensifs

	Cc III 4	Cc III 6	Cc III 20	Cc IV 22	Cc IV 5	Cc IV 7
Groupe	A	A	A	Bu	A	A
Lieu	Kodia	Méadji	Lobak.	Méadji	Méadji	Fresco
Age	55	55	35	38	42	47
Sup. cultivée	13,5	11	7,5	4,25	8	7
Sup. Cacao	10 (7,5)	9 (7)	3,5 (3,5)	3 (2)	5 (4,5)	4 (3)
Sup. Café	0	0	3 (3)	0	0	1 (1)
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	3	1	0,5	0,25	1	1
Sup. Igname	0	0	0	50 buttes	0	0
Sup. Manioc	0,5	1	0,5	1	0,75	1
Sup. Maïs	0	0	0	"	0,5	0
Sup. Friches	**	**	15	0	8	*
Sup. Forêt	10	2	8	0	3	?
Elevage	0	0	0	0	0	0
MO familiale	2,5	1,5	1,5	1	1,5	1,5
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0
Métayers	3	2	0	0	1	1
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0,1	0,2	0,4	0,1	0,1	0
<b>UMO tot.</b>	<b>4</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2</b>
Sup. métayage	7,5	7	0	0	3	2
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>3,4</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>	<b>3,5</b>
N° sarclages	3	3	2	3	2	2
N° traitements	0	1	0	1	0	1
Fertilisants	0	0	0	0	0	0
GVC	non	oui	non	non	non	non
Prod. cacao	2,7 t.	3 t.	1,2 t.	0,8 t.	2,2 t.	1,2 t.
Prod. café	0	0	2 t. cerise	0	0	0,5 t. cerise
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	540	600	340	160	440	260
P. B. vivrier	280	155	120	200	240	280
Ventes vivrier	40	30	0	70	75	180
Ventes élevage	0	0	0	0	0	0
Ventes tot.	580	630	340	230	515	440
Rente foncière	*	*	W=37	0	0	*
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	70	35	55	30	30	0
Coût métayage	180	200	0	0	130	50
Tot. Cap. Var.	250	235	55	30	160	50
Ch. prop.	15	50	10	30	15	35
Ch. fixes	5	15	5	15	5	15
<b>CP+CF/ha</b>	<b>1,5</b>	<b>5,9</b>	<b>2,0</b>	<b>10,6</b>	<b>2,5</b>	<b>7,1</b>
Produit Brut	820	755	460	360	680	540
VA	800	690	445	315	660	490
<b>VA/UMO</b>	<b>200,0</b>	<b>255,6</b>	<b>234,2</b>	<b>286,4</b>	<b>314,3</b>	<b>245,0</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>59,3</b>	<b>62,7</b>	<b>59,3</b>	<b>74,1</b>	<b>82,5</b>	<b>70,0</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>40,0</b>	<b>10,6</b>	<b>29,7</b>	<b>7,0</b>	<b>33,0</b>	<b>9,8</b>
Revenu net	550	455	390	285	500	440
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>220,0</b>	<b>303,3</b>	<b>260,0</b>	<b>285,0</b>	<b>333,3</b>	<b>293,3</b>
Autres activités	0	0	0	0	0	0
Prox. route	non	oui	non	oui	oui	oui

**Systèmes cacaoyers semi-extensifs**

	Cc IV 9	Cc IV 10	Cc IV 8	Cc IV 25	Cc IV 11	Cc IV 18
Groupe	A	Nord	A	A	Ba	A
Lieu	Niégré	Fresco	Méadji	Lobak.	Ga-Sdra	Méadji
Age	28	55	63	43	25	54
Sup. cultivée	8	6,5	6,25	5	6	4,5
Sup. Cacao	4 (2)	4 (4)	4 (3)	2 (2)	2 (2)	2,5 (2,5)
Sup. Café	1 (1)	1 (0)	0	1,5 (0,5)	2 (2)	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	2,5	0	1	1,5	0	1
Sup. Igname	0	0,5	0	0	0	0
Sup. Manioc	0,5	"	0,25	0,25	1	1
Sup. Maïs	0	1	1	0	"	0
Sup. Friches	4	0	**	3	1	0
Sup. Forêt	0	0	?	9	0	0
Elevage	0	0	4 t.	0	0	0
MO familiale	2	1,5	1,2	1	1,7	1,5
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0
Métayers	0	0	1	1	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0,1	0,4	0,3	0,1	0	0
<b>UMO tot.</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>2</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>
Sup. métayage	0	0	2	2	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>3,8</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>
N° sarclages	2	3	2	2	2	3
N° traitements	0	0	0	0	0	0
Fertilisants	0	0	0	0	0	0
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	0,65 t.	1,5 t.	1,3 t.	0,55 t.	0,6 t.	0,75 t.
Prod. café	0,4 t. cerise	0	0	0,6 t. cerise	1,2 t. cerise	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	150	300	260	140	180	150
P. B. vivrier	340	180	170	170	425	160
Ventes vivrier	100	35	35	80	300	35
Ventes élevage	0	0	165	0	0	0
Ventes tot.	250	335	460	220	480	185
Rente foncière	*	0	45	**	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	55	110	70	20	0	10
Coût métayage	0	0	90	37	0	0
Tot. Cap. Var.	55	110	160	57	0	10
Ch. prop.	15	10	35	10	15	5
Ch. fixes	5	5	5	5	45	5
<b>CP+CF/ha</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>6,4</b>	<b>3,0</b>	<b>10,0</b>	<b>2,2</b>
Produit Brut	490	480	595	310	605	310
VA	470	465	555	295	545	300
<b>VA/UMO</b>	<b>223,8</b>	<b>244,7</b>	<b>277,5</b>	<b>173,5</b>	<b>320,6</b>	<b>200,0</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>58,8</b>	<b>71,5</b>	<b>88,8</b>	<b>59,0</b>	<b>90,8</b>	<b>66,7</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>23,5</b>	<b>31,0</b>	<b>13,9</b>	<b>19,7</b>	<b>9,1</b>	<b>30,0</b>
Revenu net	415	355	395	238	545	290
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>207,5</b>	<b>236,7</b>	<b>329,2</b>	<b>238,0</b>	<b>320,6</b>	<b>193,3</b>
Autres activités	0	0	immob.	0	0	0
Prox. route	non	non	oui	non	oui	oui

**Systèmes cacaoyers extensifs**

	Cc I 13	Cc I 12	Cc II 3	Cc II 5	Cc II 9	Cc II 10	Cc II 11
Groupe	A	Ba	Ba	A	A	Ba	Bu
Lieu	Méadji	Lobak.	Méadji	Méadji	Kodia	Fresco	Kodia
Age	55	40	45	47	65	32	60
Sup. cultivée	27,5	43	20	16,5	16,5	16,5	20
Sup. Cacao	25 (22)	40 (35)	19 (12)	15 (15)	14 (14)	14,5 (12)	15 (11)
Sup. Café	0	0	0	0	0	0	3 (3)
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	1,5	1	0,5	1	2	1	2
Sup. Igname	0,5	1	0,25	0	0	1	60 buttes
Sup. Manioc	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	"	0
Sup. Maïs	0	0,5	0	0	0	0	0
Sup. Friches	7	5	7	8	>20	2	3
Sup. Forêt	6	20	0	5	0	10	1
Elevage	0	0	0	0	6 ch.	0	0
MO familiale	2,5	2	1,5	2,5	1,5	2	4
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0	0
Métayers	3	7	2	1	4	2	3
"6 mois"	0	5	1	0	0	0	0
Journaliers	0,4	0	0,2	0,3	0,1	0,5	0
<b>UMO tot.</b>	<b>4,7</b>	<b>8,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>5,5</b>
Sup. métayage	20	28	8	12	14	7,5	12
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>5,9</b>	<b>5,1</b>	<b>5,9</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>	<b>4,5</b>	<b>3,6</b>
N° sarclages	3	2	2	3	3	2	3
N° traitements	0	1	0	0	2	0	0
Fertilisants	0	0	0	0	0	0	0
GVC	non	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	10,5 t.	14 t.	5 t.	5 t.	4 t.	4,7 t.	4,5 t.
Prod. café	0	0	0	0	0	0	0,6 t. cerise
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	2100	2800	1000	1000	800	940	930
P. B. vivrier	400	480	330	225	230	375	305
Ventes vivrier	100	0	170	95	0	50	0
Ventes élevage	0	0	0	0	20	0	0
Ventes tot.	2200	2800	1170	1095	820	990	930
Rente foncière	0	0	0	25	*	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	70	520	134	50	20	100	20
Coût métayage	620	960	315	385	267	236	320
Tot. Cap. Var.	690	1480	449	435	287	336	340
Ch. prop.	30	135	35	25	40	20	20
Ch. fixes	15	15	10	10	5	5	25
<b>CP+CF/ha</b>	<b>1,6</b>	<b>3,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,7</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>
Produit Brut	2500	3280	1330	1225	1050	1315	1235
VA	2455	3130	1285	1190	1005	1290	1190
<b>VA/UMO</b>	<b>522,3</b>	<b>368,2</b>	<b>377,9</b>	<b>340,0</b>	<b>279,2</b>	<b>348,6</b>	<b>216,4</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>89,3</b>	<b>72,8</b>	<b>64,3</b>	<b>72,1</b>	<b>60,9</b>	<b>78,2</b>	<b>59,5</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>54,6</b>	<b>20,9</b>	<b>28,6</b>	<b>34,0</b>	<b>22,3</b>	<b>51,6</b>	<b>26,4</b>
Revenu net	1765	1650	836	755	718	954	850
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>706,0</b>	<b>825,0</b>	<b>557,3</b>	<b>302,0</b>	<b>478,7</b>	<b>477,0</b>	<b>212,5</b>
Autres activités	0	?	0	débit boissons	0	0	0
Prox. route	oui	non	non	oui	non	non	non

### Systèmes cacaoyers extensifs

	Cc III 1	Cc III 7	Cc III 11	Cc III 16	Cc III 5	Cc IV 12
Groupe	A	Ba	A	A	A	A
Lieu	Méadji	Ga-Sdra	Méadji	Méadji	Méadji	Méadji
Age	37	30	62	48	50	38
Sup. cultivée	16	10	11,5	13,5	15	8
Sup. Cacao	12 (10)	4 (4)	10 (7)	10 (5)	10 (7)	5 (4)
Sup. Café	0	4 (4)	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	1
Sup. Riz	3	0,5	1	3	4	1,5
Sup. Igname	0	1	0,25	0	0	0
Sup. Manioc	1	1,5	0,25	0,5	1	0,25
Sup. Maïs	0	0	0	0	0	0
Sup. Friches	>20	0	>10	25	8	10
Sup. Forêt	>15	0	8	2	0	5
Elevage	0	0	0	3 t.	0	1 t.
MO familiale	2	2	2	2,5	1,5	1,5
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0
Métayers	1	0	0	0	2	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0,6	0	0,7	0,8	0,3	0,6
<b>UMO tot.</b>	<b>3,2</b>	<b>2</b>	<b>2,7</b>	<b>3,3</b>	<b>3</b>	<b>2,1</b>
Sup. métayage	4	0	0	0	7	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>	<b>5,0</b>	<b>3,8</b>
N° sarclages	2	2	2	2	3	1 à 2
N° traitements	1	0	0	0	0	0
Fertilisants	0	0	0	0	0	0
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	2,8 t.	1 t.	2 t.	2,8 t.	3,2 t.	1 t.
Prod. café	0	0,9 t. cerise	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	560	250	400	560	650	200
P. B. vivrier	360	370	200	310	500	340
Ventes vivrier	95	150	60	90	250	220
Ventes élevage	0	0	0	120	0	0
Ventes tot.	655	400	460	770	900	420
Rente foncière	*	0	*	60	30	W=80
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	160	0	160	200	50	105
Coût métayage	95	0	0	0	215	0
Tot. Cap. Var.	255	0	160	200	265	105
Ch. prop.	65	20	15	25	20	15
Ch. fixes	15	35	5	10	5	5
<b>CP+CF/ha</b>	<b>5,0</b>	<b>5,5</b>	<b>1,7</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>	<b>2,5</b>
Produit Brut	920	620	600	990	1150	540
VA	840	565	580	955	1125	520
<b>VA/UMO</b>	<b>262,5</b>	<b>282,5</b>	<b>214,8</b>	<b>289,4</b>	<b>375,0</b>	<b>247,6</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>52,5</b>	<b>56,5</b>	<b>50,4</b>	<b>70,7</b>	<b>75,0</b>	<b>65,0</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>10,5</b>	<b>10,3</b>	<b>29,0</b>	<b>27,3</b>	<b>45,0</b>	<b>26,0</b>
Revenu net	585	565	420	755	860	415
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>292,5</b>	<b>282,5</b>	<b>210,0</b>	<b>302,0</b>	<b>573,3</b>	<b>276,7</b>
Autres activités	0	0	0	0	0	0
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui

**Planteurs en phase d'installation**

	Cc IV 21	Cc IV 24	Cc IV 28	Cc inst. 5	Cc inst. 7	Cc inst. 15	Cc inst. 6
Groupe	Ba	A	Ma	Bu	A	A	A
Lieu	Méadji	Méadji	Lobak.	Lobak.	Lobak.	Méadji	Méadji
Age	40	37	55	27	41	24	29
Sup. cultivée	4,5	4,5	4,5	3,25	7,5	3	5
Sup. Cacao	4 (2)	2 (2)	0	3 (1,5)	3 (1)	1,5 (0,5)	2,5 (1)
Sup. Café	0	0	2 (2)	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	0	1,5	2	0	4	0,5	1,5
Sup. Igname	0,5	0	0,25	0,25	0	0	0
Sup. Manioc	"	1	0,5	0	0,5	0,5	1
Sup. Maïs	0	"	2	0,25	0	1	0
Sup. Friches	3	8	4	0	**	6	6,5
Sup. Forêt	0	6	0	0	**	0	0
Élevage	0	0	0	0	3 t.	5 t. 3 ch.	0
MO familiale	1	1	1,5	1	2	1,3	2
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0	0
Métayers	0	0	0	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0	0,3	0	0	0,5	0	0
<b>UMO tot.</b>	<b>1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1</b>	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>	<b>2</b>
Sup. métayage	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>4,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,25</b>	<b>3,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>
N° sarclages	3	2	1	3	2	3	2
N° traitements	0	0	0	1	1	0	1
Fertilisants	0	0	0	0	0	0	0
GVC	non	non	non	oui	non	non	non
Prod. cacao	0,8 t.	0,56 t.	0,3 t. cerise	1 t.	0,4 t.	0,1 t.	0,34 t.
Prod. café	0	0	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	160	110	15	200	80	20	70
P. B. vivrier	160	255	260	70	380	160	310
Ventes vivrier	80	130	120	0	150	110	140
Ventes élevage	0	0	0	0	80	150	0
Ventes tot.	240	240	135	200	310	280	210
Rente foncière	0	25	0	0	W	0	*
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	20	70	20	0	115	8	20
Coût métayage	0	0	0	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	20	70	20	0	115	8	20
Ch. prop.	10	10	10	20	20	40	20
Ch. fixes	5	5	5	5	5	5	5
<b>CP+CF/ha</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>7,7</b>	<b>3,3</b>	<b>15,0</b>	<b>5,0</b>
Produit Brut	320	365	275	270	540	330	380
VA	305	350	260	245	515	285	355
<b>VA/UMO</b>	<b>305,0</b>	<b>269,2</b>	<b>173,3</b>	<b>245,0</b>	<b>206,0</b>	<b>219,2</b>	<b>177,5</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>67,8</b>	<b>77,8</b>	<b>57,8</b>	<b>75,4</b>	<b>68,7</b>	<b>95,0</b>	<b>71,0</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>20,3</b>	<b>23,3</b>	<b>17,3</b>	<b>9,8</b>	<b>20,6</b>	<b>6,3</b>	<b>14,2</b>
Revenu net	285	280	240	245	400	277	335
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>285,0</b>	<b>280,0</b>	<b>160,0</b>	<b>245,0</b>	<b>200,0</b>	<b>213,1</b>	<b>167,5</b>
Autres activités	0	0	com. femme	pisteur	0	0	0
Prox. route	non	oui	oui	non	non	oui	oui



## Planteurs en phase d'installation

	Ce inst. 3	Ce inst. 8	Ce inst. 14	Ce inst. 13	Ce inst. 19	Ce inst. 20	Ce inst. 11
Groupe	A	A	A	Autres	Ba	A	A
Lieu	Méadji	Kodia	Méadji	Méadji	Niégré	Méadji	Kodia
Age	60	24	20	33	31	29	28
Sup. cultivée	4,5	4,25	4,25	3,5	3	3	1,5
Sup. Cacao	3 (1,5)	3 (1)	2 (0,75)	2,5 (0,75)	3 (0)	1 (0)	1 (1)
Sup. Café	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	1 (0)	0
Sup. Riz	0,5	1	2	0	0	1	0,5
Sup. Igname	0,25	0	0	0,5	1	0	0
Sup. Manioc	"	0,25	0,25	"	"	"	0,5
Sup. Maïs	0,5	0	0	0,5	0	0	0
Sup. Friches	8	1,5	1	0	0	0	0
Sup. Forêt	0	3	3	1	3	6	4
Élevage	volailles	0	0	0	0	0	0
MO familiale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1
Salariés annuels	1	0	0	0	0	0	0
Métayers	0	0	0	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	1	0	0	0
Journaliers	0	0	0	0	0	0	0
<b>UMO tot.</b>	<b>2,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1</b>
Sup. métayage	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>1,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,5</b>
N° sarclages	4	2	2	3	3	3	3
N° traitements	2	0	0	0	0	0	0
Fertilisants	0	0	0	0	0	0	0
GVC	non	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	0,6 t.	0,37	0,3 t.	0,2 t.	0	0	0,3 t.
Prod. café	0	0	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	120	75	60	40	0	0	60
P. B. vivrier	320	160	210	360	250	240	90
Ventes vivrier	180	30	100	200	130	140	0
Ventes élevage	20	0	0	0	0	0	0
Ventes tot.	320	105	160	240	130	140	60
Rente foncière	0	0	0	0	0	W	0
Revenu salarié	0	0	0	0	35	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	140	15	0	115	0	16	0
Coût métayage	0	0	0	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	140	15	0	115	0	16	0
Ch. prop.	70	7	10	30	8	8	5
Ch. fixes	5	5	5	5	5	5	5
<b>CP+CF/ha</b>	<b>16,7</b>	<b>2,8</b>	<b>3,5</b>	<b>10,0</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>6,7</b>
Produit Brut	460	235	270	400	250	240	150
VA	385	223	255	365	237	227	140
<b>VA/UMO</b>	<b>154,0</b>	<b>148,7</b>	<b>170,0</b>	<b>182,5</b>	<b>158,0</b>	<b>151,3</b>	<b>140,0</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>85,6</b>	<b>52,5</b>	<b>60,0</b>	<b>104,3</b>	<b>79,0</b>	<b>75,7</b>	<b>93,3</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>5,1</b>	<b>18,6</b>	<b>17,0</b>	<b>10,4</b>	<b>18,2</b>	<b>17,5</b>	<b>14,0</b>
Revenu net	245	208	255	250	237	211	140
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>163,3</b>	<b>138,7</b>	<b>170,0</b>	<b>166,7</b>	<b>158,0</b>	<b>140,7</b>	<b>140,0</b>
Autres activités	retraité	pêche	0	boutique	0	0	pêche
Prox. route	oui	non	oui	oui	non	oui	non

Planteurs en phase d'installation

Groupe	Cc IV 17	Cc inst. 10	Cc inst. 16	Cc inst. 21	Cc inst. 18	Cc inst. 17
	Bu	Bu	Bu	Ma	Bu	Bu
Lieu	Niégré	Lobak.	Méadji	Méadji	Kodia	Niégré
Age	29	35	26	28	28	24
Sup. cultivée	6	4,25	6,5	4	4	5
Sup. Cacao	4,5 (2,5)	1 (0)	2 (0,5)	1 (0)	2 (0)	1 (0)
Sup. Café	0	1 (1)	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	1	0	1	0	0,5	1
Sup. Igname	0	0,25+25 buttes	0	0	0	0
Sup. Manioc	0,5	"	0	"	0	0
Sup. Maïs	0	1	1	0	1	0
Sup. Friches	0	1	1	0	0	0
Sup. Forêt	0	0	0	1	2	0
Elevage	0	volailles	0	0	0	0
MO familiale	1,5	1,5	2	1	1	2
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0
Métayers	0	0	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0	0	0	0	0	0
<b>UMO tot.</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Sup. métayage	3	1	2,5	6	1	3
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>4,0</b>	<b>2,8</b>	<b>3,3</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>2,5</b>
N° sarclages	3	3	3	2	3	10
N° traitements	1	2	0	0	0	2
Fertilisants	0	0	0	0	0	0
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	1 t.	0	0,15 t.	0	0	0
Prod. café	0	0,9 t. cerise	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	200	45	30	0	0	0
P. B. vivrier	130	165	180	60	140	90
Ventes vivrier	0	20	60	20	20	15
Ventes élevage	0	10	0	0	0	0
Ventes tot.	200	75	90	20	20	15
Rente foncière	0	0	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	20	75
Produit métayage	135	60	165	140	30	200
Coût salariés	20	0	6	0	0	0
Coût métayage	0	0	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	20	0	6	0	0	0
Ch. prop.	25	17	15	5	3	12,5
Ch. fixes	5	5	5	0	7	5
<b>CP+CF/ha</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>	<b>3,1</b>	<b>1,3</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>
Produit Brut	465	280	375	200	170	290
VA	435	258	355	195	160	272,5
<b>VA/UMO</b>	<b>290,0</b>	<b>172,0</b>	<b>177,5</b>	<b>195,0</b>	<b>160,0</b>	<b>136,3</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>72,5</b>	<b>60,7</b>	<b>54,6</b>	<b>48,8</b>	<b>40,0</b>	<b>54,5</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>14,5</b>	<b>11,7</b>	<b>17,8</b>	<b>39,0</b>	<b>16,0</b>	<b>15,6</b>
Revenu net	415	258	349	195	160	272,5
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>276,7</b>	<b>172,0</b>	<b>174,5</b>	<b>195,0</b>	<b>160,0</b>	<b>136,3</b>
Autres activités	installation	métayer	métayer	métayer	métayer	métayer
Prox. route	non	non	oui	oui	non	non

## Systèmes spécialisés sur la production vivrière ou le maraîchage

	V4	V5	V6	V7	V8	V9
Groupe	Nord	Nord	Ma	Nord	Bu	Bu
Lieu	Sdra	Sdra	Sdra	Sdra	Méadji	Méadji
Age	50	45	60	63	30	30
Sup. cultivée	3	2	1,5	3,5	1	2
Sup. Cacao	0	0	0	0	0	0
Sup. Café	0	0	0	1 (0)	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	2 irr.	2 irr.	1 irr.	1+1 irr.	1 irr.	2 bas-fond
Sup. Igname	0	0	0	0,5	0	0
Sup. Manioc	0	0	0	0	0	1
Sup. Maïs	1	0	0,5	0	0	0
Sup. Friches	0	0,5	0	3	0	0
Sup. Forêt	0	0	0	0	0	0
Élevage	0	0	pigeons	20 ch.	0	0
MO familiale	2	1	1	1	1	1
Salariés annuels	0	0	0	1	0	0
Métayers	0	0	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0,1	0,3	0	0,2	0	0
UMO tot.	2,1	1,3	1	2,2	1	1
Sup. métayage	0	0	0	0	0	0
Sup./ actif perm.	1,4	1,5	1,5	1,6	1,0	2,0
N° sarclages	/	/	/	3	/	/
N° traitements	/	/	/	0	/	/
Fertilisants	**	**	/	*	/	/
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	0	0	0	0	0	0
Prod. café	0	0	0	600 kg cerise	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	0	0	0	30	0	0
P. B. vivrier	500	365	260	700	320	340
Ventes vivrier	390	310	180	470	210	260
Ventes élevage	0	0	20	60	0	0
Ventes tot.	390	310	200	560	210	260
Rente foncière	0	0	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	**	20
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	30	75	10	160	0	8
Coût métayage	0	0	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	30	75	10	160	0	8
Ch. prop.	35	35	27	75	16	25
Ch. fixes	10	10	10	5	15	35
CP+CF/ha	15,0	22,5	24,7	22,9	31,0	30,0
Produit Brut	500	365	280	790	320	340
VA	455	320	243	710	289	280
VA/UMO	216,7	246,2	243,0	322,7	289,0	280,0
VA/ha cult.	151,7	160,0	162,0	202,9	289,0	140,0
VA/CP+CF	10,1	7,1	6,6	8,9	9,3	4,7
Revenu net	425	245	233	550	289	272
Rev. net/actif fam	212,5	245,0	233,0	550,0	289,0	272,0
Autres activités	0	0	0	0	0	0
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui

## Systèmes spécialisés sur la production vivrière ou le maraîchage

	V12	V13	V14	V15	V16	V17
Groupe	Ma	Ma	Ma	Autres	Autres	Ma
Lieu	Ga-Sdra	Soubré	Soubré	Soubré	Soubré	Soubré
Age	41	36	35	27	63	53
Sup. cultivée	0,75	1	1,5	1	1	1
Sup. Cacao	0	0	0	0	0	0
Sup. Café	0	0	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	0,5+0,25 mar.	0,25 mar.	0,5 mar.	0,5 mar.	0,5 mar.	0,5+0,5 mar.
Sup. Igname	0	0,5	0,5	0	0,5	0
Sup. Manioc	0	0,25	0,5	0,5	0	0
Sup. Maïs	0	0	0	"	0	0
Sup. Friches	0	0	0	0	0	0
Sup. Forêt	0	0	0	0	0	0
Elevage	0	0	0	0	0	0
MO familiale	1	1,5	1,5	2	1,5	1
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0
Métayers	0	0	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0,15	0	0,2	0	0,45	0,2
<b>UMO tot.</b>	<b>1,15</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>2</b>	<b>1,95</b>	<b>1,2</b>
Sup. métayage	3 ha café	0	0	0	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>
N° sarclages	2	/	/	/	/	/
N° traitements	0	/	/	/	/	/
Fertilisants	0	/	/	/	/	/
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	0	0	0	0	0	0
Prod. café	1 t. cerise	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	0	0	0	0	0	0
P. B. vivrier	325	535	585	855	825	900
Ventes vivrier	275	435	385	810	650	750
Ventes élevage	0	0	0	0	0	0
Ventes tot.	275	435	385	810	650	750
Rente foncière	0	0	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	25	0	0	0	0	0
Coût salariés	22	20	35	0	106	35
Coût métayage	0	0	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	22	20	35	0	106	35
Ch. prop.	37	110	50	185	65	120
Ch. fixes	5	10	5	15	10	20
CP+CF/ha	56,0	120,0	36,7	200,0	75,0	140,0
Produit Brut	350	535	585	855	825	900
VA	308	415	530	655	750	760
<b>VA/UMO</b>	<b>267,8</b>	<b>276,7</b>	<b>311,8</b>	<b>327,5</b>	<b>384,6</b>	<b>633,3</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>410,7</b>	<b>415,0</b>	<b>353,3</b>	<b>655,0</b>	<b>750,0</b>	<b>760,0</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>7,3</b>	<b>3,5</b>	<b>9,6</b>	<b>3,3</b>	<b>10,0</b>	<b>5,4</b>
Revenu net	286	395	495	655	644	725
<b>Rev. net/actif fam</b>	<b>286,0</b>	<b>263,3</b>	<b>330,0</b>	<b>327,5</b>	<b>429,3</b>	<b>725,0</b>
Autres activités	0	0	0	0	retraité	0
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Systèmes spécialisés sur la production vivrière ou le maraîchage

	V18	V10	V11	V20	V21	V22
Groupe	A	A	A	A	A	A
Lieu	Méadji	Sdra	Sdra	Méadji	Méadji	Méadji
Age	30	55	60	65	65	31
Sup. cultivée	3	7	4	4,25	2,5	5,5
Sup. Cacao	0,5 (0)	0	0	2 (1)	1 (1)	2,5 (0,5)
Sup. Café	0	0	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	bangui	0	0	0	0
Sup. Agrumes	0	4 (0)	1 (1)	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	2 (0)
Sup. Riz	2	2	2	2	1	0,5
Sup. Igname	0	0	0	0	0	0
Sup. Manioc	0,5	1	1	0,25	0,5	"
Sup. Maïs	0	0	0	0	0	0
Sup. Friches	3	>15	**	7	8	**
Sup. Forêt	0	10	10	10	0	3
Élevage	3 truies sélect.	5 t.	3 t.	4 t.	10 t.	7 t.
MO familiale	2	2	2	1	1	1
Salariés annuels	0	0	0	0	0	0
Métayers	0	0	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0,1	0,1	0,2	0,8	0,5	0,6
UMO tot.	2,1	2,1	2,2	1,8	1,5	1,6
Sup. métayage	0	0	0	0	0	0
Sup./ actif perm.	1,4	3,3	1,8	2,4	1,7	3,4
N° sarclages	/	3	3	2	2	2
N° traitements	/	0	0	0	0	0
Fertilisants	/	0	0	0	0	0
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	0	0	0	0,4 t.	0,2 t.	0,35
Prod. café	0	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	5 t.	0	0	0
P. B. plantations	0	0	100	80	40	70
P. B. vivrier	250	420	380	240	125	85
Ventes vivrier	90	160	180	30	0	20
Ventes élevage	800	60	30	130	240	250
Ventes tot.	890	220	310	240	280	340
Rente foncière	0	60	?	*	25	70
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	25	20	45	140	70	10
Coût métayage	0	0	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	25	20	45	140	70	10
Ch. prop.	305	30	40	55	45	10
Ch. fixes	55	5	15	5	5	5
CP+CF/ha	120,0	5,0	13,8	14,1	20,0	2,7
Produit Brut	1050	480	510	450	405	405
VA	690	445	455	390	355	390
VA/UMO	328,6	211,9	206,8	216,7	236,7	243,8
VA/ha cult.	230,0	63,6	113,8	91,8	142,0	70,9
VA/CP+CF	1,9	12,7	8,3	6,5	7,1	26,0
Revenu net	665	425	410	250	285	380
Rev. net/actif fam	332,5	212,5	205,0	250,0	285,0	380,0
Autres activités	0	pêche	retraité	retraité	0	0
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui

## Systèmes spécialisés sur la production vivrière ou le maraîchage

	V19	V1	V2	V3
Groupe	Ba	Ba	Ba	Ba
Lieu	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Méadji	Méadji
Age	27	29	29	30
Sup. cultivée	8	1	3	1
Sup. Cacao	3 (3)	0	0,5 (0)	0
Sup. Café	3 (3)	0	0	0
Sup. Palmiers	sauvages	0	0	0
Sup. Agrumes	0	0	0	0
Sup. Ilévéa	0	0	0	0
Sup. Riz	0,5	0	2	0
Sup. Igbame	1,5	0,5	1,5	1
Sup. Manioc	"	0	"	0
Sup. Maïs	0	0,5	0	0
Sup. Friches	10	0	6	0
Sup. Forêt	0	0	0	0
Elevage	0	0	0	0
MO familiale	3,5	1	1,5	1
Salariés annuels	0	0	1	0
Métayers	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0
Journaliers	0	0	0,4	0,2
<b>UMO tot.</b>	<b>3,5</b>	<b>1</b>	<b>2,9</b>	<b>1,2</b>
Sup. métayage	0	0	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>2,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>
N° sarclages	2	/	/	/
N° traitements	0	/	/	/
Fertilisants	0	/	/	/
GVC	non	non	non	non
Prod. cacao	0,5 t.	0	0	0
Prod. café	0,7 t. cerise	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0
Prod. agrumes	0	0	0	0
P. B. plantations	135	0	0	0
P. B. vivrier	800	340	990	390
Ventes vivrier	540	215	750	300
Ventes élevage	0	0	0	0
Ventes tot.	675	215	750	300
Rente foncière	0	0	0	0
Revenu salarié	30	160	0	0
Produit métayage	0	0	0	0
Coût salariés	0	0	260	40
Coût métayage	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	0	0	260	40
Ch. prop.	15	16	15	15
Ch. fixes	5	15	5	26
CP+CF/ha	2,5	31,0	6,7	41,0
Produit Brut	935	340	990	390
VA	915	309	970	349
<b>VA/UMO</b>	<b>261,4</b>	<b>309,0</b>	<b>334,5</b>	<b>290,8</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>114,4</b>	<b>309,0</b>	<b>323,3</b>	<b>349,0</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>45,8</b>	<b>10,0</b>	<b>48,5</b>	<b>8,5</b>
Revenu net	915	309	710	309
<b>Rev. net/actif fam</b>	<b>261,4</b>	<b>309,0</b>	<b>473,3</b>	<b>309,0</b>
Autres activités	reconversion	0	bar, com. viv.	boutique
Prox. route	oui	oui	oui	oui

### Systèmes spécialisés sur la production d'agrumes

	A 1	A2	A3	A4	A5	A6
Groupe	Autres	Bu	Autres	A	Autres	Bu
Lieu	Sdra	Sdra	Sdra	Sdra	Sdra	Sdra
Age	50	55	75	60	65	65
Sup. cultivée	130	85	73	31	23	43,5
Sup. Cacao	0	0	20 (15)	0	0	0
Sup. Café	0	0	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	15 (15)	0	0
Sup. Agrumes	130 (130)	85	38 (38)	16 (10)	20 (14)	37 (27)
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	0	0	6	0	1,5	1,5
Sup. Igname	0	0	1	0	0	0
Sup. Manioc	0	0	6	0	0	0
Sup. Maïs	0	0	2	0	1,5	5
Sup. Friches	60	0	25	30	6	10
Sup. Forêt	0	0	0	0	0	0
Elevage	300 m.	60 m.	12 m.	0	0	25 m.
MO familiale	1	1	6	1	1	4
Salariés annuels	25	25	6	8	5	6
Métayers	0	0	3	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0	1,6	2	0	0,6	0
<b>UMO tot.</b>	<b>26</b>	<b>27,6</b>	<b>15,8</b>	<b>9</b>	<b>6,6</b>	<b>10</b>
Sup. métayage	0	0	15	0	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>5</b>	<b>3,1</b>	<b>4,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>4,4</b>
N° sarclages	4	4	3	4	4	4
N° traitements	**	0	3	0	**	**
Fertilisants	**	**	**	*	**	**
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	0	0	15 t.	0	0	0
Prod. café	0	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	96 t.	0	0
Prod. agrumes	900 t.	600 t.	200 t.	76 t.	92,5 t.	175 t.
P. B. plantations	19800	13200	7400	3550	2035	3850
P. B. vivrier	0	0	1200	0	220	540
Ventes vivrier	0	0	200	0	0	150
Ventes élevage	4000	450	90	0	0	225
Ventes tot.	23800	13650	7690	3550	2035	4225
Rente foncière	0	0	0	250	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	5400	5430	1980	1630	960	1090
Coût métayage	0	0	1000	0	0	0
Tot. Cap. Var.	5400	5430	2980	1630	960	1090
Ch. prop.	4500	1250	975	400	235	720
Ch. fixes	3500	100	30	15	10	20
CP+CF/ha	61,5	15,9	13,8	13,4	10,7	17,0
Produit Brut	23800	13650	8690	3550	2255	4615
VA	15800	12300	7685	3135	2010	3875
<b>VA/UMO</b>	<b>607,7</b>	<b>445,7</b>	<b>486,4</b>	<b>348,3</b>	<b>304,5</b>	<b>387,5</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>121,5</b>	<b>144,7</b>	<b>105,3</b>	<b>101,1</b>	<b>87,4</b>	<b>89,1</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>2,0</b>	<b>9,1</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>	<b>8,2</b>	<b>5,2</b>
Revenu net	10400	6870	4705	1505	1050	2785
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>10400</b>	<b>6870,0</b>	<b>784,2</b>	<b>1505,0</b>	<b>1050,0</b>	<b>696,3</b>
Autres activités	0	0	0	maquis-hotel	retraité	immob.
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui

### Systèmes spécialisés sur la production d'agrumes

	A7	A8	A9	A10	A11	A12
Groupe	Bu	Bu	Bu	Bu	Bu	Nord
Lieu	Lobak.	Sdra	Sdra	Sdra	Sdra	Lobak.
Age	47	52	60	50	48	32
Sup. cultivée	41	40	11,5	12	9,5	7
Sup. Cacao	2 (2)	0	0	0	0	0
Sup. Café	0	0	0	0	0	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	33 (17)	34 (20)	10 (8)	9 (7)	9 (5)	6 (2,5)
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	2	2	1	1	0	0,5
Sup. Igname	0	0	0	0	0	0
Sup. Manioc	0	1	0	0,25	0	0,5
Sup. Maïs	4	3	0,5	2	0,5	0
Sup. Friches	9	6	2	0	0	0
Sup. Forêt	0	0	0	0	0	0
Élevage	45 m.	15 c.	15 m.	v.	17 m.	0
MO familiale	2,5	2	1	2	1	1
Salariés annuels	10	4	2	2	0	0
Métayers	1	0	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0	0,7	0,1	0,1	0,5	0,2
<b>UMO tot.</b>	<b>13,1</b>	<b>6,7</b>	<b>3,1</b>	<b>4,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>
Sup. métayage	2	0	0	0	0	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>3,1</b>	<b>6,0</b>	<b>3,7</b>	<b>2,9</b>	<b>6,3</b>	<b>5,8</b>
N° sarclages	3	3	3	3	2	4
N° traitements	**	*	0	0	0	0
Fertilisants	**	**	*	**	*	**
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	1 t.	0	0	0	0	0
Prod. café	0	0	0	0	0	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	200 t.	100 t.	49 t.	50 t.	30 t.	23 t.
P. B. plantations	4600	2200	1080	1100	660	506
P. B. vivrier	430	450	340	285	30	80
Ventes vivrier	100	0	0	40	0	0
Ventes élevage	200	60	80	50	20	0
Ventes tot.	4900	2260	1160	1190	680	506
Rente foncière	0	0	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	1900	825	380	445	100	42
Coût métayage	65	0	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	1965	825	380	445	100	42
Ch. prop.	864	480	160	190	120	127
Ch. fixes	170	10	10	5	5	5
CP+CF/ha	25,2	12,3	14,8	16,3	13,2	18,9
Produit Brut	5230	2710	1500	1435	710	586
VA	4196	2220	1330	1240	585	454
<b>VA/UMO</b>	<b>320,3</b>	<b>331,3</b>	<b>429,0</b>	<b>302,4</b>	<b>390,0</b>	<b>378,3</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>102,3</b>	<b>55,5</b>	<b>115,7</b>	<b>103,3</b>	<b>61,6</b>	<b>64,9</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>4,1</b>	<b>4,5</b>	<b>7,8</b>	<b>6,4</b>	<b>4,7</b>	<b>3,4</b>
Revenu net	2231	1395	950	795	485	412
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>892,4</b>	<b>697,5</b>	<b>950,0</b>	<b>397,5</b>	<b>485,0</b>	<b>412,0</b>
Autres activités	0	0	0	0	0	0
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui



Systèmes spécialisés sur la production d'agrumes

	A13	A14	A15	A16	A17	A18
Groupe	Bu	Autres	Autres	Autres	Bu	A
Lieu	Sdra	Sdra	Lobak.	Sdra	Lobak.	Sdra
Age	43	28	33	42	50	41
Sup. cultivée	11	5	7	16,5	19	4,5
Sup. Cacao	2,5 (2,5)	1,5 (1,5)	0	1 (1)	6 (6)	0
Sup. Café	2 (2)	0	0	0	2 (2)	0
Sup. Palmiers	0	0	0	0	0	0
Sup. Agrumes	4,5 (2)	2 (2)	6 (1,5)	13 (3,5)	9 (1)	3,5 (1)
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	0,5	1	1	1	1	1
Sup. Igname	0	0	0	0	0	0
Sup. Manioc	0,5	0,5	0,5	0,5	0	0
Sup. Maïs	1	0	0	1	1	0
Sup. Friches	15	0	1	7	15	10
Sup. Forêt	0	7	0	0	0	5
Elevage	7 m.	0	0	3 t.	0	0
MO familiale	2	2	1,5	3	1,5	1
Salariés annuels	0	0	0	1	2	0
Métayers	0	0	0	0	3	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	0,35	0,3	0,15	0,15	0	0
<b>UMO tot.</b>	<b>2,35</b>	<b>2,3</b>	<b>1,65</b>	<b>4,15</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Sup. métayage	0	0	0	0	8	0
<b>Sup./ actif perm.</b>	<b>4,7</b>	<b>2,2</b>	<b>4,2</b>	<b>4,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,5</b>
N° sarclages	4	2	4	3	3	3
N° traitements	*	*	0	*	0	0
Fertilisants	**	**	**	**	0	*
GVC	non	non	non	non	non	non
Prod. cacao	750 kg	600 kg	0	250 kg	2,2 t.	0
Prod. café	720 kg cerise	0	0	0	1,5 t. cerise	0
Prod. palmiers	0	0	0	0	0	0
Prod. agrumes	22,5 t.	30 t.	13 t.	35 t.	4 t.	2 t.
P. B. plantations	665	780	286	820	580	40
P. B. vivrier	145	120	130	200	140	85
Ventes vivrier	0	40	25	50	0	0
Ventes élevage	50	0	0	50	0	0
Ventes tot.	715	820	311	920	580	40
Rente foncière	0	0	0	0	0	10
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	95	115	26	220	320	15
Coût métayage	0	0	0	0	170	0
Tot. Cap. Var.	95	115	26	220	490	15
Ch. prop.	130	122	98	240	40	25
Ch. fixes	15	10	10	10	5	0
CP+CF/ha	13,2	26,4	15,4	15,2	2,4	5,6
Produit Brut	860	900	416	1070	720	125
VA	715	768	308	820	675	100
<b>VA/UMO</b>	<b>304,3</b>	<b>333,9</b>	<b>186,7</b>	<b>197,6</b>	<b>135,0</b>	<b>100,0</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>65,0</b>	<b>153,6</b>	<b>44,0</b>	<b>49,7</b>	<b>35,5</b>	<b>22,2</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>4,9</b>	<b>5,8</b>	<b>2,9</b>	<b>3,3</b>	<b>15,0</b>	<b>4,0</b>
Revenu net	620	653	282	600	185	85
<b>Rev. net/actif fam.</b>	<b>310,0</b>	<b>326,5</b>	<b>188,0</b>	<b>200,0</b>	<b>123,3</b>	<b>85,0</b>
Autres activités	0	0	installation	installation	reconversion	installation
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui

## Systèmes spécialisés sur la production de palmistes

	P1	P2	P3	P4	P6	P7
Groupe	Ba	Ba	Ba	A	Nord	Ba
Lieu	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Autres	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Ga-Sdra
Age	65	50	35	50	50	58
Sup. cultivée	107	22	17,5	13	11,5	18
Sup. Cacao	0	3 (3)	0	0	3 (3)	8 (8)
Sup. Café	0	0	0	0	0	2 (2)
Sup. Palmiers	105 (105)	17 (17)	15 (15)	11 (8)	6 (6)	6 (3)
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	0	1	1,5	1	1	1
Sup. Igname	2	1	0	0,5	0,5	0,5
Sup. Manioc	"	"	1	"	"	"
Sup. Maïs	0	0	0	0	1	0,5
Sup. Friches	0	7	>10	2	0	2
Sup. Forêt	0	0	0	0	0	3
Elevage	0	0	0	0	0	3 m.
MO familiale	1	2	1,5	1	3,5	3
Salariés annuels	1	0	0	2	0	0
Métayers	12 (abougnon)	3	2 (abougnon)	0	0	2 (abousan)
"6 mois"	0	0	0	0	0	0
Journaliers	5,5	1	0,4	0,1	0,1	0,5
UMO tot.	19,5	4,8	3,3	3,1	3,6	4,5
Sup. métayage	100	17	12	0	0	7
Sup./actif perm.	5,5	4,6	5,3	4,2	3,2	4,0
N° sarclages	3	3	3	3	3	3
N° traitements	0	**	0	0	1	4
Fertilisants	**	0	0	*	0	*
GVC	non	oui	non	non	oui	oui
Prod. cacao	0	3 t.	0	0	1350 kg	4,6 t.
Prod. café	0	0	0	0	0	1 t. vert
Prod. palmiers	1307 t.	118 t.	95 t.	64 t.	54 t.	28 t.
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	15685	2016	1140	770	920	1460
P. B. vivrier	440	350	260	230	320	360
Ventes vivrier	0	75	70	20	60	25
Ventes élevage	0	0	0	0	0	0
Ventes tot.	15685	2091	1210	790	980	1485
Rente foncière	0	0	50	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	205	115	55	650	65	105
Coût métayage	7840	765	480	0	0	233
Tot. Cap. Var.	8045	880	535	650	65	338
Ch. prop.	850	100	25	25	60	138
Ch. fixes	100	20	5	5	35	20
CP+CF/ha	8,9	5,5	1,7	2,3	8,3	8,8
Produit Brut	16125	2366	1400	1000	1240	1820
VA	15175	2246	1370	970	1145	1662
VA/UMO	778,2	467,9	415,2	312,9	318,1	369,3
VA/ha cult.	141,8	102,1	78,3	74,6	99,6	92,3
VA/CP+CF	16,0	18,7	45,7	32,3	12,1	10,5
Revenu net	7130	1366	835	320	1080	1324
Rev. net/actif fam	7130,0	683,0	556,7	320,0	308,6	441,3
Autres activités	retraité	fonctionnaire	0	maquis	0	0
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Systèmes spécialisés sur la production de palmistes

	P8	P11	P14	P9	P17	P5
Groupe	Ba	A	Ba	Ba	Ba	Ba
Lieu	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Ga-Sdra
Age	58	45	35	45	32	60
Sup. cultivée	16	11,5	13	11	30	46
Sup. Cacao	4 (4)	3 (3)	3 (1)	4 (4)	10 (10)	9 (9)
Sup. Café	5 (5)	3 (3)	1 (1)	4 (4)	6 (6)	25 (25)
Sup. Palmiers	5 (3)	3 (3)	5 (2)	2 (2)	20 (1)	9 (6)
Sup. Agrumes	0	0	0	0	6 (0)	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0	0
Sup. Riz	1	2	1 irr.	0	1	0
Sup. Igname	1	0	1	1	0,5	1,5
Sup. Manioc	"	0,5	"	"	1	"
Sup. Maïs	0	0	2	0	1	1,5
Sup. Friches	5	**	2	10	10	10
Sup. Forêt	4	0	3	0	0	0
Elevage	0	7 ch.	15 t.	0	20 m.	moutons, porcs
MO familiale	4	2	1,5	2,5	5	4,5
Salariés annuels	0	0	3	1	2	4
Métayers	2	2	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	0	0	2
Journaliers	0,25	0,4	0	0	0	0,5
<b>UMO tot.</b>	<b>5,25</b>	<b>3,6</b>	<b>4,5</b>	<b>3,5</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
Sup. métayage	4	6	0	0	0	0
<b>Sup./actif perm.</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,6</b>
N° sarclages	2	2	3	2	2	4 p., 2 cf-cc
N° traitements	2	0	4	2	0	2 cc
Fertilisants	0	0	0	*	0	** p.
GVC	oui	non	non	oui	non	oui
Prod. cacao	3 t.	0,6 t.	0,2 t.	0,8 t.	2,5 t.	2,3 t.
Prod. café	2,2 t. vert	7,5 t. cerise	0,1 t. vert	0,8 t.	1 t. vert	4,5 t. vert
Prod. palmiers	21 t.	30 t.	29,5 t.	16 t.	14 t.	84 t.
Prod. agrumes	0	0	0	0	0	0
P. B. plantations	1295	855	418	420	800	2520
P. B. vivrier	375	215	615	380	475	600
Ventes vivrier	70	20	475	180	185	270
Ventes élevage	0	35	340	0	120	0
Ventes tot.	1365	910	1233	600	1105	2790
Rente foncière	0	*	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0	0
Coût salariés	75	70	540	160	300	940
Coût métayage	265	330	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	340	400	540	160	300	940
Ch. prop.	136	15	150	45	72	240
Ch. fixes	20	5	20	10	10	35
CP+CF/ha	9,8	1,7	13,1	5,0	2,7	6,0
Produit Brut	1670	1105	1373	800	1395	3120
VA	1514	1085	1203	745	1313	2845
<b>VA/UMO</b>	<b>288,4</b>	<b>301,4</b>	<b>267,3</b>	<b>212,9</b>	<b>187,6</b>	<b>284,5</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>94,6</b>	<b>94,3</b>	<b>92,5</b>	<b>67,7</b>	<b>43,8</b>	<b>61,8</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>9,7</b>	<b>54,3</b>	<b>7,1</b>	<b>13,5</b>	<b>16,0</b>	<b>10,3</b>
Revenu net	1174	685	663	585	1013	1905
<b>Rev. net/actif fam</b>	<b>293,5</b>	<b>342,5</b>	<b>442,0</b>	<b>234,0</b>	<b>202,6</b>	<b>423,3</b>
Autres activités	0	0	installation	0	reconversion	reconv.
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui	oui

## Systèmes spécialisés sur la production de palmistes

	P10	P12	P13	P15	P16
Groupe	A	Ma	Bu	A	A
Lieu	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Ga-Sdra	Ga-Sdra
Age	65	65	55	63	28
Sup. cultivée	9,5	16	6	9	4
Sup. Cacao	0	5 (5)	2 (2)	0	0
Sup. Café	2 (2)	6 (6)	0	0	0
Sup. Palmiers	4 (4)	2 (2)	2 (2)	6,5 (3)	2 (1,5)
Sup. Agrumes	0	0	0	0	0
Sup. Hévéa	0	0	0	0	0
Sup. Riz	3	1	0	2	1,5
Sup. Igname	0	0	0	0	0
Sup. Manioc	0,5	0	0,5	0,5	0,5
Sup. Maïs	0	2	1,5	0	0
Sup. Friches	10	5	4	4	5
Sup. Forêt	6	0	0	0	0
Elevage	4 t.	0	0	10 t.	0
MO familiale	2,5	3	2	2	1,5
Salariés annuels	0	0	0	0	0
Métayers	1 (abougnon)	0	0	0	0
"6 mois"	0	0	0	1	0
Journaliers	0,2	0,1	0	0,3	0
<b>UMO tot.</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>2</b>	<b>2,8</b>	<b>1,5</b>
Sup. métayage	4	0	0	0	0
<b>Sup./actif perm.</b>	<b>3,0</b>	<b>5,2</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>2,7</b>
N° sarclages	2	3	2	3	3
N° traitements	0	0	0	0	0
Fertilisants	0	0	0	*	0
GVC	non	non	non	non	non
Prod. cacao	0	0,5 t.	0,6 t.	0	0
Prod. café	610 kg cerise	2,1 t. cerise	0	0	0
Prod. palmiers	32 t.	16 t.	14 t.	22 t.	8 t.
Prod. agrumes	0	0	0	0	0
P. B. plantations	510	450	290	264	96
P. B. vivrier	310	310	175	220	210
Ventes vivrier	30	75	80	15	10
Ventes élevage	80	0	0	140	0
Ventes tot.	620	525	370	419	106
Rente foncière	40	0	0	0	0
Revenu salarié	0	0	0	0	0
Produit métayage	0	0	0	0	0
Coût salariés	75	26	8	170	10
Coût métayage	190	0	0	0	0
Tot. Cap. Var.	265	26	8	170	10
Ch. prop.	15	15	10	72	8
Ch. fixes	5	5	5	25	5
CP+CF/ha	2,1	1,3	2,5	10,8	3,3
Produit Brut	900	760	465	624	306
VA	880	740	450	527	293
<b>VA/UMO</b>	<b>275,0</b>	<b>238,7</b>	<b>225,0</b>	<b>188,2</b>	<b>195,3</b>
<b>VA/ha cult.</b>	<b>92,6</b>	<b>46,3</b>	<b>75,0</b>	<b>58,6</b>	<b>73,3</b>
<b>VA/CP+CF</b>	<b>44,0</b>	<b>37,0</b>	<b>30,0</b>	<b>5,4</b>	<b>22,5</b>
Revenu net	615	714	442	357	283
<b>Rev. net/actif fam</b>	<b>246,0</b>	<b>238,0</b>	<b>221,0</b>	<b>178,5</b>	<b>188,7</b>
Autres activités	0	0	0	reconversion	installation
Prox. route	oui	oui	oui	oui	oui

**Annexe 2:**

**Essai de modélisation des performances économiques des systèmes de production cacaoyère identifiés dans les Sud-Ouest ivoirien (figures 1 et 4).**

La productivité du travail a été considérée comme la variable la plus pertinente pour chiffrer les performances des exploitations enquêtées. Cette productivité évolue en fonction de l'accès aux facteurs de production dont bénéficie le paysan (superficie, niveau d'emploi de la force de travail familiale et de la main d'œuvre salariée, consommation de capital par hectare), mais c'est la superficie disponible par actif permanent qui reflète le mieux le degré d'intensification et permet de comparer les stratégies mises en œuvre par les différents groupes de producteurs. Cet essai de modélisation vise donc à établir une relation de type linéaire entre la superficie cultivée, rapportée au nombre d'actifs permanents, et la productivité du travail (valeur ajoutée par actif permanent).

**1- Les systèmes semi-intensifs en capital.**

Les exploitations développant de tels systèmes de production ont généralement une taille respectable (plus de 15 hectares et le plus souvent plus de 20 ha) et cherchent à compenser un moindre recours à la main d'œuvre salariée (la superficie par actif est toujours supérieure à 3 hectares et peut atteindre 6 ha) par l'emploi systématique de produits phytosanitaires et, parfois, d'engrais chimiques répandus sur les plantations. La consommation de capital constant est donc élevée (10 à 20 000 F cfa par hectare cultivé). Celle de capital variable également car, du fait de leur taille, le fonctionnement de ces exploitations repose essentiellement sur l'emploi de main d'œuvre salariée (CV = 36 000 F cfa/ha en moyenne).

La spécialisation cacaoyère est très forte: la superficie destinée aux cultures vivrières ne dépasse pas 10% de la superficie totale, tout le reste étant occupé par les plantations. Les rendements moyens sont de 650 kg de cacao/ha sur les plantations et le produit brut de 130 000 F cfa par hectare pour les cultures vivrières. On a donc:

$$PB = 130 \text{ SAU.}$$

La consommation de capital est élevée: en moyenne 12 000 F cfa de charges proportionnelles par hectare cultivé. Tenant compte de l'accroissement de la consommation de capital fixe avec la superficie (qui implique l'acquisition de nouveaux atomiseurs pour les traitements phytosanitaires et l'accroissement des capacités de stockage et de séchage, voire de transport, de la marchandise), une relation de type  $CF = SAU + 15$  reflète la réalité.

$$\text{On alors, } CC = 13 \text{ SAU} + 15 \text{ (en milliers de F cfa)}$$

$$\text{et } VA = PB - CC = 117 \text{ SAU} - 15.$$

**2- Les systèmes intensifs en travail et en capital.**

Il s'agit d'exploitations de petite taille (4 à 12 hectares), dont la force de travail est fournie essentiellement par la main d'œuvre familiale.

La superficie par actif varie entre 1,7 et 3 hectares, reflet du degré d'intensification atteint sur ces exploitations. La consommation de capital constant (charges proportionnelles + consommation annuelle de capital fixe) est relativement élevée pour des exploitations cacaoyères: entre 10 et 20 000 F cfa/ha cultivé.

## Annexes

La superficie cultivée se répartit de la façon suivante: 30% sont occupés par les cultures vivrières (riz, manioc, igname ou maïs) et 70% par les plantations, avec une nette prédominance du cacao (60% de la superficie totale) sur le café (10%), signe d'une spécialisation marquée qui n'est pas exempte d'un souci de diversification relative.

L'intensification se traduit par des niveaux élevés de rendements: 130 000 F de produit brut à l'hectare en moyenne pour les cultures vivrières, 0,75 t./ha pour le cacao (150 000 F/ha) et 500 kg de café vert ou 800 kg de cerises par hectare de café (soit un rendement "monétaire" moyen de 70 000 F/ha). La produit brut agricole (en milliers de F cfa) peut donc s'écrire de la façon suivante:

$$\begin{aligned} \text{PB} &= 150 \times \text{Sup. cacao} + 70 \times \text{Sup. café} + 130 \times \text{Sup. vivrier} \\ &= 90 \text{ SAU} + 7 \text{ SAU} + 40 \text{ SAU} = 137 \text{ SAU} \end{aligned}$$

Le niveau moyen des charges proportionnelles est élevé (10 000 F cfa/ha cultivé), de même que la consommation annuelle de capital fixe (amortissement d'un atomiseur pour les traitements phytosanitaires, réfaction des aires et des claies de séchage, du magasin de stockage etc.). On considère cette consommation comme relativement indépendante de la superficie étant donnée la petite taille des exploitations. On a donc approximativement:

$$\text{CC} = 10 \text{ SAU} - 25 \text{ (en milliers de F cfa)}$$

$$\text{Soit } \underline{\text{VA}} = \text{PB} - \text{CC} = \underline{127 \text{ SAU} - 25}.$$

### 3- Les systèmes intensifs en travail.

Il s'agit d'exploitations dont les structures sont voisines de celles du groupe précédent (taille réduite, de 2 à 3 hectares cultivés par actif permanent), mais où la consommation de capitale est sensiblement inférieure (entre 3500 et 7500 F cfa par hectare).

La superficie cultivée annuellement est occupée à 25% par les cultures vivrières, le reste étant dédié presque exclusivement aux cacaoyers: la spécialisation sur la culture cacaoyère est plus marquée encore que dans le groupe précédent.

Du fait d'un moindre emploi des produits phytosanitaires, et parfois de leur absence totale, les rendements observés sur les cacaoyères sont sensiblement inférieurs (450 à 500 kg/ha, soit une moyenne de 95 000 F cfa/ha). Par contre, le rendement "monétaire" est en moyenne plus élevé en ce qui concerne les cultures vivrières: 150 000 F cfa/ha. Le produit brut agricole vaut donc:

$$\begin{aligned} \text{PB} &= 95 \times \text{Sup. cacao} + 150 \times \text{Sup. vivrier} \\ &= 71 \text{ SAU} + 37,5 \text{ SAU} = 108,5 \text{ SAU}. \end{aligned}$$

Les charges proportionnelles s'élèvent en moyenne à 3500 F cfa par hectare cultivé, ce qui revient à établir:  $\text{CP} = 3,5 \text{ SAU}$ . Etant donné la taille réduite des exploitations, la consommation annuelle de capital fixe est considérée comme constante dans la mesure où les équipements tels que les aires de séchage du cacao ou de stockage des produits constituent des investissements relativement indépendants à de faibles variations de la superficie. On a donc  $\text{CF} = 10$

$$\begin{aligned} \text{et } \text{CC} &= \text{CP} + \text{CF} = 3,5 \text{ SAU} + 10. \\ \text{Soit } \underline{\text{VA}} &= \underline{105 \text{ SAU} - 10}. \end{aligned}$$

#### 4- Les systèmes semi-extensifs.

Il s'agit des systèmes de production les plus répandus, mis en œuvre sur des exploitations dont la taille peut varier de 5 jusqu'à plus de 50 hectares, avec toutefois une nette prédominance des exploitations "moyennes" (8 à 20 ha). La superficie par actif est comprise entre 3 et 4,5 hectares, la consommation de capital constant est plus faible (5 à 8000 F cfa par hectare), celle de capital variable également (les coûts de main d'œuvre représentent 10 à 30 000 F/ha et en moyenne 19 000 F).

La superficie cultivée se répartit de la façon suivante: 20% occupés par les cultures vivrières, 70% par les plantations de cacao et 10% environ par la culture caféière. Cette distribution reflète un souci relatif de ne pas dépendre d'une seule production pour la composition du revenu, et d'assurer les besoins alimentaires de la famille. Traduction d'une option plus "extensive" dans l'emploi de la main d'œuvre et des intrants, les rendements sont sensiblement plus faibles que dans les groupes précédents: 400 kg/ha pour le cacao, 600 kg de cerise/ha pour le café et un produit brut moyen de 120 000 F cfa par hectare de cultures vivrières. On obtient:

$$PB = 82 \text{ SAU.}$$

Les charges proportionnelles (outils et éventuellement les produits nécessaires pour faire un traitement phytosanitaire sur les cacaoyères) représentent en moyenne 5000 F/ha. La consommation annuelle de capital fixe peut s'écrire  $CF = SAU + 5$ ; soit:

$$CC = 6 \text{ SAU} + 5$$

$$\text{et } \underline{VA = 76 \text{ SAU} - 5} \text{ en milliers de F cfa.}$$

#### 5- Les systèmes extensifs.

Ces systèmes sont développés sur des exploitations de taille moyenne à grande (10 à 30-35 hectares), disposant d'une main d'œuvre familiale limitée (entre 1,5 et 2,5 actifs familiaux). La superficie rapportée au nombre total d'actifs est supérieure à 4 hectares et peut atteindre 6 hectares; la consommation de capital est très faible: 1500 à 4000 F cfa/ha, du fait de l'absence générale de traitements phytosanitaires sur les plantations.

L'option extensive est confirmée par la spécialisation exclusive sur le cacao, moins exigeant en travail que d'autres cultures pérennes, le café en particulier. Les cultures vivrières représentent pourtant 20% de la superficie cultivée et sont en progression depuis la chute des prix du cacao. Les rendements sont faibles: 300 kg par hectare de cacaoyers et 120 000 F cfa de produit brut par hectare de vivrier. On a:

$$PB = 72 \text{ SAU.}$$

Ce faible total est cependant peu affecté par le niveau des consommations de capital: les charges proportionnelles se situent en moyenne à 3000 F/ha et la consommation de capital fixe ne dépasse pas 1000 F cfa/ha. On peut donc évaluer la valeur du capital constant à:

$$CC = 4 \text{ SAU, et celle de la valeur ajoutée}$$

$$\underline{VA = 68 \text{ SAU}} \text{ en milliers de F cfa.}$$

## 6- Les planteurs en phase d'installation.

Les exploitations au sein de ce groupe sont de petite taille (1,5 à 5 hectares), la main d'œuvre jeune (moins de 35-40 ans) et exclusivement familiale, et la superficie par actif limitée (1,5 à 3,5 hectares). La consommation de capital dépend largement des ressources que peuvent dégager les autres activités économiques du paysan, car l'exploitation permet rarement l'entretien d'une famille sans recourir à d'autres sources de revenu (petit commerce, salariat agricole, métayage): le capital constant dépasse rarement 10 000 F cfa/ha (6000 F en moyenne).

Du fait de la petite taille des exploitations, les cultures vivrières représentent une portion importante du foncier: 35% en moyenne. Le reste est occupé par les plantations cacaoyères, dont une fraction seulement (les deux cinquièmes en moyenne) est entrée en production. Compte tenu des faibles ressources économiques des paysans, les rendements sont relativement élevés: 400 kg/ha sur les plantations en production et un produit brut de 130 000 F par hectare de cultures vivrières.

$$PB = PB \text{ cacao} + PB \text{ vivrier} = 21 \text{ SAU} + 45 \text{ SAU} = 66 \text{ SAU}.$$

Le niveau moyen des charges proportionnelles est donc faible: 3000 F cfa par hectare cultivé. Les exploitations étant de petite taille, la consommation annuelle de capital fixe est considérée constante et indépendante de la superficie: 5000 F cfa. On a donc:

$$CC = 3 \text{ SAU} + 5, \text{ et}$$

$$\underline{VA = 63 \text{ SAU} - 5} \text{ en milliers de F cfa.}$$

## 7- Effets prévisibles d'une politique d'achat à la qualité sur les résultats économiques des exploitations cacaoyères.

Comment, dans les conditions qui ont présidé sa mise en place (quasi-absence de structure permettant aux planteurs d'évaluer la qualité de leur production et d'en connaître la valeur réelle, cette appréciation revenant aux opérateurs privés, suppression des achat de la récolte intermédiaire), la politique d'achat à la qualité entreprise durant la campagne 1992-93 devrait-elle se traduire sur les résultats économiques des exploitations cacaoyères ?

Dans la pratique les prix offerts aux producteurs ont connu une nouvelle baisse de 25% ou plus (passant de 200 à 150 F cfa pour un kg de cacao non trié, de 50 à 25 F cfa pour le kg de café cerise et de 200 à 125 F cfa pour le kg de café marchand). Seuls les gros planteurs et les membres influents des GVC ont pu obtenir des prix plus rémunérateurs, de l'ordre de 160 à 170 F cfa pour le cacao non trié. Les prix proposés pour le cacao trié (débarrassé des fèves hors-grade ou moisies) n'ont pas dépassé 175 F. Pour permettre les comparaisons avec les années précédentes (vente de la totalité de la récolte, quelque soit le grade) des prix de 150 F cfa et 165 F/kg de cacao ont été considérés respectivement pour les petites et les grandes exploitations.

Dans l'hypothèse où la récolte intermédiaire ne serait pas achetée, il a été soustrait des rendements moyens observés dans chaque groupe la part relative que celle-ci représente dans la production totale, à savoir: 25% pour les systèmes intensifs en travail et capital, 20% pour les systèmes intensifs en travail ou semi-intensifs en capital, 15% pour les systèmes semi-extensifs et les planteurs en phase d'installation, et 10% pour les systèmes les plus extensifs. Sur les modèles définis précédemment, la politique d'achat à la qualité se traduirait de la façon suivante:



### 7.1. Les systèmes semi-intensifs en capital.

S'agissant d'exploitations de plus de 20 hectares de plantations, ayant une production dépassant 10 tonnes, l'accès au marché est facilité: le prix d'écoulement du cacao a été de l'ordre de 165 F cfa/kg non trié. En revanche, le non achat de la récolte intermédiaire ampute les ventes de 20% environ du total récolté:

$$\begin{aligned} \text{PB cacao} &= 0,9 \text{ SAU} \times 0,52 \text{ t. vendues/ha} \times 165 = 77 \text{ SAU}, \\ \text{Et PB total} &= 77 \text{ SAU} + 13 \text{ SAU (cultures vivrières)} = 90 \text{ SAU}. \end{aligned}$$

Soit, si le système de production n'était pas modifié:

$$\underline{\text{VA} = 77 \text{ SAU} - 15}$$

Le seuil de superficie par actif permettant la reproduction en l'état de ces exploitations passerait alors de 1,9 à 2,8 hectares. La plupart conserveraient un niveau de productivité les situant au dessus du seuil de reproduction. Elles n'en subiraient pas moins une baisse considérable de leurs revenus (de l'ordre de 35% en moyenne pour l'ensemble de l'échantillon enquêté).

### 7.2. Les systèmes intensifs en travail et en capital.

S'agissant d'exploitations de petite taille, dont la production limitée ne permet pas un accès privilégié au marché à travers les GVC ou les grands traitants, un prix moyen d'achat de 150 F/kg de cacao non trié a été considéré. En tenant compte du non achat de la récolte intermédiaire (25% de la récolte totale), la quantité de cacao vendue passe de 750 à 560 kg/ha.

$$\begin{aligned} \text{On a: PB cacao} &= 0,6 \text{ SAU} \times 0,56 \times 150 = 51 \text{ SAU} \\ \text{PB café} &= 0,1 \text{ SAU} \times 40 = 4 \text{ SAU}; \text{ soit} \\ \text{PB total} &= 55 \text{ SAU (plantations)} + 40 \text{ SAU (cultures vivrières, inchangées)} \\ &= 94,5 \text{ SAU} \end{aligned}$$

Et si l'on suppose inchangée la consommation de capital constant:

$$\underline{\text{VA} = 85 \text{ SAU} - 25}$$

Si l'on considère la superficie minimale par actif permettant d'atteindre le seuil de reproduction théorique de 200 000 F cfa, celle-ci passerait de 1,8 à 2,65 hectares. Ce qui place la majorité de ces exploitations (près de 65% de l'échantillon) en dessous du seuil de reproduction.

### 7.3. Les systèmes intensifs en travail.

La situation par rapport au marché est similaire à celle du groupe précédent. La politique d'achat à la qualité se traduirait par le non achat de 20% de la récolte (les plantations étant moins productives, la part de la production provenant de la récolte intermédiaire est moindre) et par une baisse des prix de 25% (à 150 F/kg de cacao non trié).

$$\begin{aligned} \text{On a donc: PB cacao} &= 0,75 \text{ SAU} \times 0,4 \text{ t./ha} \times 150 = 45 \text{ SAU}; \text{ et} \\ \text{PB total} &= 45 \text{ SAU (cacao)} + 37,5 \text{ SAU (cultures vivrières)} = 82,5 \text{ SAU} \end{aligned}$$

Soit, dans le cadre d'un système de production inchangé:

$$\underline{\text{VA} = 79 \text{ SAU} - 10}$$

## Annexes

Ce qui signifierait que la superficie par actif permettant d'atteindre le "seuil de reproduction" passerait de 2 à 2,65 hectares, et entraînerait la plupart des exploitations de ce groupe (65% de l'échantillon) en deçà de ce seuil.

### 7.4. Les systèmes semi-extensifs.

Etant donné l'hétérogénéité de la taille des exploitations au sein de ce groupe, l'accès au marché demeure variable. Mais le système de production adopté ne favorise pas une production de qualité: un prix moyen d'achat de 150 F/kg de cacao non trié a été adopté. En revanche la part de la récolte intermédiaire dans la production totale des exploitations est moindre: 15% environ. On a donc:

$$\begin{aligned} \text{PB cacao} &= 0,7 \text{ SAU} \times 0,35 \text{ t./ha vendues} \times 150 = 36,75 \text{ SAU} \\ \text{PB café} &= 0,1 \text{ SAU} \times 0,6 \text{ t./ha café cerise} \times 20 \text{ F/kg} = 1,2 \text{ SAU} \\ \text{Et PB total} &= 38 \text{ SAU (café et cacao)} + 24 \text{ SAU (cultures vivrières)} = 62 \text{ SAU.} \end{aligned}$$

$$\text{Soit } \underline{VA = 56 \text{ SAU} - 5}$$

La superficie minimale permettant d'atteindre une productivité du travail de 200 000 F cfa par actif passerait de 2,7 à 3,65 hectares par actif, ce qui placerait les deux tiers de l'échantillon enquêté (14 sur 22) en dessous du seuil de reproduction.

### 7.5. Les systèmes extensifs.

Les remarques faites précédemment quant à l'accès au marché et à la qualité relative de la production cacaoyère sont également applicables aux systèmes les plus extensifs. Du fait des faibles rendements (300 Kg de cacao par hectare), la récolte intermédiaire ne représente pas plus de 10% de la production totale des plantations:

$$\begin{aligned} \text{PB cacao} &= 0,8 \text{ SAU} \times 0,27 \text{ t./ha vendues} \times 150 = 32,5 \text{ SAU,} \\ \text{et PB total} &= 32,5 \text{ SAU} + 24 \text{ SAU (cultures vivrières)} = 56,5 \text{ SAU.} \end{aligned}$$

Soit, en considérant que le système de production peut difficilement évoluer vers une forme plus extensive:

$$\underline{VA = 52,5 \text{ SAU}}$$

La superficie minimum par actif permettant d'atteindre le seuil théorique de reproduction passerait donc de 3 à 3,8 hectares, environ 20% des exploitations de l'échantillon passant de ce fait en dessous de ce seuil.

### 7.6. Les exploitations en phase d'installation.

S'il est un groupe pour lequel l'accès aux marchés est difficile, c'est bien celui qui est formé par les planteurs dont les vergers entrent à peine en production. Considérant qu'environ 15% de la récolte de cacao est effectuée durant la "petite traite" on a:

$$\begin{aligned} \text{PB cacao} &= 0,65 \text{ SAU} \times 0,4 \text{ (proportion des plantations qui sont en production)} \times \\ &\quad 0,35 \text{ t./ha vendues} \times 150 = 14 \text{ SAU} \\ \text{PB total} &= 14 \text{ SAU} + 45 \text{ SAU (cultures vivrières)} = 59 \text{ SAU.} \end{aligned}$$

$$\text{D'où } \underline{VA = 56 \text{ SAU} - 5}$$

Toutes les exploitations composant ce groupe se trouveraient en-deçà du seuil de reproduction si aucune autre culture commerciale (vivrière en particulier) ne permet d'améliorer la productivité du travail.